Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# *Le Québec dans la francophonie*

*et sa contribution au sommet de Québec*

Québec

# *Le Québec dans la francophonie*

92-03155/

BIBLIOTHÈQUE ADMINISTRATIVE
Ministère des communications du Québec
Éléments de catalogage avant publication

Le Goff Jay-Rayon, Maïté
Le Québec dans la francophonie et sa contribution au sommet de Québec / [réalisatrice de l'ouvrage, rédactrice de la majorité des textes : Maïté Le Goff Jay-Rayon ; documentation : Marie-Thérèse Vallée]. -- [Québec] : Ministère des relations internationales, 1988.
XVIII, 173 p. : ill.
Bibliogr. : p. 34.
ISBN : 2-551-08239-0

1. Francophonie 2. Québec (Province) – Relations – Francophonie 3. Francophonie – Relations – Québec (Province) 4. Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (1987 : Québec, Québec) I. Vallée, Marie-Thérèse II. Québec (Province). Ministère des relations internationales III. Sommet de Québec
R38 Al L43 / 1987

Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# *Le Québec dans la francophonie*

*et sa contribution au sommet de Québec*

Québec

Le contenu de cette publication
a été réalisé par le ministère
des Relations internationales

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Réalisation et rédaction
M^me^ Maïté Le Goff Jay-Rayon
Responsable du Cérémonial du sommet de Québec

Révision linguistique:
M. Stéphane Tackels
Terminologue

Traitement de textes:
M^me^ Suzanne H. Brais

Documentation:
M^me^ Marie-Thérèse Vallée

Conception graphique:
Pierre Tremblay
Couture Tremblay

Dépôt légal – 2^e^ trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08239-0
© Gouvernement du Québec

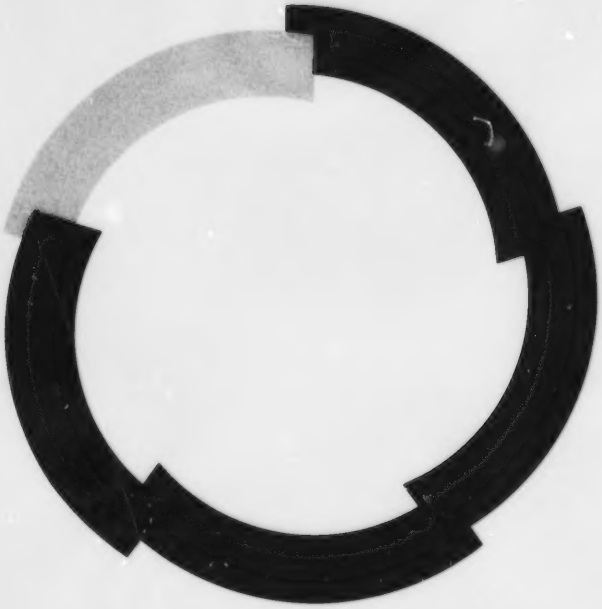

## Emblème du sommet de Québec

Véritable mouvement moderne et enlevant,
ce symbole comprend une synergie de lignes et de couleurs.

L'évocation du regroupement et du caractère universel
par la forme sphérique de l'ensemble
est dynamisée par la progression graphique des masses.

La structure visuelle des cinq bandes
s'appuyant les unes sur les autres dans une démarche cohérente
véhicule de façon spectaculaire la notion d'entraide
et de collaboration harmonieuse.

Les cinq couleurs franches,
rappelant les diverses couleurs des drapeaux
des États et gouvernements participant au sommet,
apportent une dimension internationale au symbole et représentent bien
les cinq continents auxquels appartiennent
les partenaires de la francophonie.

Conception: Verge, LeBel associés inc.

«Que pouvons-nous faire d'utile ensemble, d'utile pour les hommes et les femmes de ce temps et pour les générations qui montent, à la veille du XXI[e] siècle?»

«Puisqu'il est malheureusement impossible de tout embrasser, nous proposons de nous attacher principalement aux domaines suivants:

– l'agriculture et l'énergie;
– les industries de la langue;
– la culture et la communication;
– l'information scientifique et le développement technologique.

Dans une étape ultérieure pourraient être mis en place des réseaux multinationaux associant les établissements scientifiques et les entreprises de nos pays.»

«Le Québec a toujours attaché la plus haute importance au développement de relations entre les pays qui ont en commun l'usage de la langue française.
Il entend assumer les responsabilités de partenaire et de membre à part entière de cette communauté en devenir.»

«La francophonie c'est une affaire de coeur, une entreprise de raison et une voie d'avenir.»

***Monsieur Robert Bourassa***
***Premier ministre du Québec***

La salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement, où ont eu lieu les délibérations de la deuxième Conférence. *(Québec – 1987)*

# *Préface*

Il ne fait aucun doute que les 2, 3 et 4 septembre 1987 resteront des dates importantes sinon historiques non seulement pour le Québec, mais aussi pour toute la francophonie. En accueillant les chefs d'État et de gouvernement des pays qui partagent avec eux l'usage du français, les Québécois avaient l'occasion d'affirmer, par la voix de leur Premier ministre, M. Robert Bourassa, «tout l'intérêt d'une participation directe, éclairée et enthousiaste à la construction d'une authentique et féconde solidarité des peuples francophones».

Aujourd'hui, aucun peuple, aucun État ne peut se replier sur lui-même. Est-il besoin de rappeler que l'avenir est marqué par l'interdépendance accrue des États où, comme le rappelait ce grand architecte de l'Europe moderne, Jean Monnet, «les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent».

Or, notamment depuis le début des années soixante, le Québec a déployé des efforts considérables pour s'ouvrir sur le monde. Le fait de pouvoir unir ses efforts à ceux des autres participants au sommet permit au Québec de faire un pas important dans cette «longue marche vers la sécurité culturelle et linguistique qui, rappelait M. Bourassa, est indissociable de la sécurité et du développement économiques».

À Québec, en septembre 1987, c'est en fait toute la francophonie qui a vécu des moments historiques. Des choix décisifs engageant l'avenir de quarante États ou gouvernements représentés au plus haut niveau ont été effectués dans une atmosphère d'ouverture, de solidarité et de compréhension.

Le sommet de Québec a certes donné lieu à un dialogue varié et intense. Les chefs d'État et de gouvernement ont contribué à tracer les voies d'une solidarité entre ses membres aussi bien en discutant de questions qui affectent certains pays comme le Liban ou le Tchad qu'en proposant, à l'initiative de M. Bourassa, une formule qui permettrait à certains pays de lier le remboursement de leur dette à l'évolution du cours des matières premières qui constituent souvent leur principale source de revenus.

Au-delà de ce dialogue sur les problèmes politiques et économiques, le sommet s'est surtout préoccupé de savoir ce que nous pouvons faire d'utile ensemble, pour les femmes et les hommes de demain. En vérité, le sommet de Québec faisait face au défi de déboucher sur une stratégie et un programme d'actions concrètes. Nous devions dépasser les discours et oeuvrer ensemble à la construction de cet «espace francophone» par la collaboration de tous à des actions qui nous soient profitables.

J'ai été parmi ceux qui ont souhaité que les sommets contribuent à lancer la francophonie sur la voie de réalisations qui nous permettront de relever «en français» les défis de la modernité. À preuve, des ressources humaines et financières importantes ont déjà été consacrées pour mener à bien cette mission. Il est bien évident que de telles ressources devront être augmentées de façon considérable si nous voulons accélérer le développement de la francophonie. Mais plus important encore, ces ressources devront être mises au service des véritables enjeux. Il ne sert à rien d'aller dans toutes les directions, il faut plutôt bien cibler en commun nos objectifs et y consacrer les ressources nécessaires.

Comme je l'ai déjà dit, le Québec ne peut assumer à lui seul la construction de l'espace francophone. En fait, aucun pays francophone ne peut prétendre relever seul ces défis. Il a besoin de partenaires actifs et responsables. Il nous faut réaliser que notre développement sera de plus en plus lié à celui de nos partenaires. C'est cette interdépendance que nous avons décidé d'organiser.

Lors du sommet de Paris, les participants avaient retenu la proposition du Québec de concentrer au départ les efforts dans cinq domaines: l'agriculture, l'énergie, l'information scientifique et le développement technologique, les industries de la culture et de la communication, et enfin les industries de la langue. Le sommet de Québec a lancé des programmes dont la conception, la mise en oeuvre et le financement devraient permettre à chaque partenaire, du plus petit au plus grand, de participer, et ce, suivant ses propres moyens.

Nous devons aujourd'hui reconnaître que le sommet de Québec a largement atteint son objectif. Nous avons véritablement dépassé le stade des discours pour élaborer une stratégie et un programme d'actions. Tel qu'en fait foi ce rapport, des décisions majeures ont été prises dans les domaines des grandes questions politiques et économiques. Dans le domaine de la coopération, le Sommet s'était fixé des objectifs élevés, car c'est dans la collaboration à des projets communs que se construit et s'exprime surtout la francophonie. À ce chapitre, les travaux du sommet de Québec ont été plus que fructueux puisque des décisions importantes ont été prises dans les cinq réseaux mis en place après le sommet de Paris.

Somme toute, le sommet de Québec a ouvert des perspectives bien concrètes pour la francophonie. À cet égard, qu'il me soit permis d'évoquer, au passage, le travail colossal de ces centaines de fonctionnaires québécois, sans lesquels le sommet de Québec n'aurait pas connu le succès qu'on lui reconnaît volontiers aujourd'hui.

Cela dit, je m'empresse d'ajouter que la francophonie n'est pas seulement l'affaire des gouvernements. La construction de cet espace francophone, ou encore de cet «espace économique francophone», repose en large partie sur la participation des entreprises et des institutions de nos pays. Dans leur association avec d'autres, celles-ci trouveront les moyens de se développer et d'occuper leur place dans un monde où la concurrence devient de plus en plus impitoyable. C'est aussi par la formation de consortiums et d'entreprises communes que nous parviendrons à relever les défis de l'interdépendance.

Il ne faudrait surtout pas croire que la stratégie de développement de la francophonie basée sur le partenariat aura été réalisée d'ici le prochain sommet qui se tiendra à Dakar en 1989. Le sommet de Québec a mis en place un processus de longue haleine dans le cadre duquel viendra s'insérer le sommet de Dakar. À l'instar des sommets de Paris et de Québec, celui de Dakar sera non pas la fin mais une étape de plus dans l'édification d'un véritable espace francophone.

Pour le Québec, la francophonie représente un pari sur l'avenir. Voilà pourquoi il attache tant de prix à sa participation aux institutions francophones, voilà pourquoi il y consacre des ressources humaines et financières importantes et s'est fait le protagoniste d'un véritable partenariat grâce auquel la francophonie pourra devenir une nouvelle communauté à la fois respectueuse des identités de chacun de ses membres et instrument de leur développement.

En publiant ce rapport sur le sommet de Québec, je souhaite que ce document permette une large diffusion des décisions prises et conduise à une participation de plus en plus active dans cette entreprise qui prépare notre avenir.

*Le ministre des Relations internationales*
*et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes,*

**Gil Rémillard**

# *Avant-propos*

Le rôle du Québec dans cet environnement international relativement nouveau qu'est la francophonie ne s'est jamais si bien concrétisé et affirmé qu'à la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

Le sommet de Québec a été en quelque sorte le point de focalisation des nombreuses interventions et initiatives du gouvernement du Québec dans les diverses institutions internationales francophones qui se sont multipliées depuis le début des années soixante.

C'est la montée du Québec sur la scène internationale francophone, depuis sa modeste présence au sein d'associations jusqu'au statut de gouvernement participant au sein de la première organisation intergouvernementale de la francophonie qu'est l'Agence de coopération culturelle et technique, que le présent document met en lumière.

Cet ouvrage retrace l'historique de la place du Québec dans la francophonie, décrit la préparation, les assises et les suivis du sommet de Paris et précise la contribution du gouvernement du Québec à la tenue et à l'organisation de la deuxième Conférence. Il conclut par un tour d'horizon des institutions francophones internationales et un aperçu de l'influence qu'il entend y exercer en tant que partenaire nord-américain.

La réalisation de cet ouvrage est due à de nombreux collaborateurs et collaboratrices issus à la fois de l'équipe d'organisation du sommet de Québec, de la Direction des affaires de la francophonie et de la Direction des communications au ministère des Relations internationales. Nous leur devons des textes, des commentaires, des éclaircissements, des corrections, des compilations documentaires ou statistiques, des recherches ainsi que la révision linguistique.

Je les remercie tous et signale la contribution de la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications qui a bien voulu prendre en charge l'édition de cet ouvrage.

Tout imparfait que puisse paraître cet ouvrage aux yeux des artisans de la francophonie, il nous semble utile, comme rappel de cet événement historique qui consacre la place et le rôle du Québec dans la francophonie.

*Le sous-ministre adjoint aux Relations internationales,*
*responsable du Sommet de Québec,*

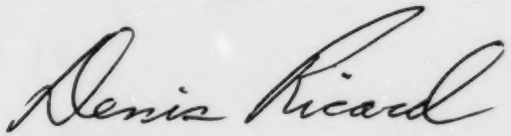

**Denis Ricard**

Cérémonie d'ouverture de la deuxième Conférence, au Grand Théâtre de Québec. *(Québec – 1987)*

## *Remerciements*

Nous tenons à remercier sincèrement
les auteurs qui ont accepté que nous nous inspirions
de leur ouvrage pour la rédaction.
Il s'agit de: MM. Xavier Deniau, Richard Jones,
Jean-Marc Léger, Jean Tardif, Michel Tétu.
(Voir bibliographie à la fin du chapitre premier.)

Nous remercions également M^me^ Denise Archambault,
M. Claude Bélanger, M. Charles-Henri Dubé,
M^me^ Paulette Dufour, M. Victor C. Jaar,
M^me^ Julie Stanton, M. Jean Tardif, M. Yvon Laviolette,
pour l'aide qu'ils nous ont apportée
dans l'élaboration de ce travail,
ainsi que d'autres personnes des différentes
directions du ministère des Relations internationales.

# *La francophonie dans le monde*

Nota :
Même s'il y a d'autres territoires francophones dans le monde, seuls sont indiqués ici les pays qui ont participé au sommet de Québec.

Pavoisement devant l'Hôtel du Parlement. *(Québec – 1987)*

# *Table des matières*


**CHAPITRE PREMIER**

**L'historique de la francophonie et la place du Québec** 1

La francophonie – dans le mot – dans l'espace – dans le temps 5
Les grandes organisations internationales 6
Les associations francophones internationales 8
La francophonie: sa dimension intergouvernementale 15
L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) 19
Protocole relatif à la participation du Québec à l'ACCT (1971) 28
Entente au sujet du premier sommet de la francophonie (1985) 32
Bibliographie 34

**CHAPITRE II**

**La première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (le sommet de Paris)** 35

La préparation de la Conférence 36
Le déroulement de la Conférence 40
Les interventions de la délégation officielle du Québec 43
Conclusion des travaux de la Conférence 56
La mise en oeuvre des décisions de la Conférence 63
Le rôle du Québec dans les suivis 65
Entente relative au deuxième sommet (1986) 67

**CHAPITRE III**

**La deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français (le sommet de Québec)** 69

**Section A**

Les réunions du Comité international de préparation 70
Les réunions ministérielles préparatoires 72
Le Comité de coordination des contributions québécoises (CCCQ) 76
Les propositions québécoises en matière de coopération 78
Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation 84
Le programme officiel 87
Le déroulement de la Conférence et la participation du Québec 92
La conclusion des travaux de la Conférence 106

Le relevé des décisions de la Conférence 111
L'organisation du suivi du sommet de Québec et le rôle du Québec 114
Résolutions 119

**Section B**

L'organisation du sommet de Québec 122
Les manifestations associées 141
Protocole d'entente concernant l'organisation et les modalités d'application administratives et financières, relatif au sommet de Québec (Canada – Québec – Nouveau-Brunswick) 153

**CHAPITRE IV**

**Le Québec et ses partenaires dans la francophonie** 161
Au Canada 162
Aux États-Unis 165
Dans le monde 167

**CONCLUSION** 170

*Chapitre premier*

# *L'historique de la francophonie et la place du Québec*

**Francophonie**

Collectivité constituée par les peuples parlant le français.
Petit Larousse illustré, 1988

# *La francophonie*
# *– dans le mot*
# *– dans l'espace*
# *– dans le temps*

C'est vers la fin du XIX[e] siècle que le géographe français Onésime Reclus, frère du célèbre géographe Élisée Reclus, semble avoir inventé le mot «francophonie» en étudiant les rapports entre le nombre de ceux* qui parlent français et leur répartition dans l'espace. Les termes *francophone* et *francophonie*, bien qu'ils aient plus d'une centaine d'années, ne sont guère employés couramment que depuis un quart de siècle.

Le terme de francité fut davantage employé pendant un certain temps, il désignait alors les caractéristiques de ce qui est français: caractéristiques linguistiques, culturelles, parfois plus globales encore pour désigner tout ce qui émane de l'esprit français.

Si pour Onésime Reclus, tributaire des réalités de son temps, il désignait «une sorte de diaspora linguistique témoin du rayonnement de la France», il en est venu à signifier une réalité institutionnelle: l'ensemble des institutions publiques et privées qui expriment une communauté de concertation et de coopération entre ceux qui utilisent le français.

Ce terme de francophonie peut être perçu différemment selon les continents. Par exemple, en Afrique, un francophone désigne peut-être celui pour qui le français est une langue maternelle. Pour un Français, un francophone ne serait-il pas celui qui parle français sans être français? Au Québec, lorsqu'on parle d'un francophone, on pense tout naturellement à celui qui parle français. Archaïque ou futuriste? La francophonie est, dès l'origine, une notion ambiguë et les réalités multiples qu'elle exprime prêtent à interprétations divergentes.

Pour le poète de la négritude et ancien président de la République du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor, «la francophonie, c'est un espace linguistique commun pour la rencontre des hommes et des cultures». Il aime à la qualifier de métissage culturel. C'est aussi pour lui une communauté plurielle où, dit-il, «chacun doit s'enraciner d'abord dans son continent, dans sa nation, dans sa culture pour s'ouvrir en même temps à cette civilisation de symbiose, de l'universel qu'est la francophonie».

Avant d'aborder les organismes et associations à vocation francophone, un rapide regard sur les grandes organisations internationales de la fin du XIX[e] siècle ne sera pas sans intérêt, car nous verrons qu'elles déclencheront, chez les francophones, ce besoin de rassemblement qui se traduira de plusieurs façons et sous plusieurs formes. Les deux grandes guerres mondiales n'iront pas sans retarder le processus.

Cependant, pour voir naître l'idée de francophonie multilatérale, il faudra attendre le début des années soixante, période d'accession de nombreux pays d'Afrique française à l'indépendance qui imposera une nouvelle approche de cette notion. Car, il faut le souligner, avant la deuxième guerre mondiale, l'idée d'une francophonie conçue par les pays comme un partage et un dialogue n'existe pas encore.

---

* Afin de ne pas alourdir le texte, nous avons cru bon d'utiliser la forme masculine pour désigner aussi bien les hommes que les femmes.

# *Les grandes organisations internationales*

C'est après la première guerre mondiale qu'une série d'organisations internationales fut officiellement reconnue, suivant ainsi une mondialisation des échanges et des courants de pensées. Elles allaient influencer et inciter à s'organiser les peuples francophones dans leurs rapports avec les organismes et les associations spécialisés.

Cette volonté de dépasser les rivalités historiques allait se traduire par la création de la Société des Nations et l'Organisation des Nations unies avec ses agences spécialisées.

En dehors des questions linguistiques, à la fin du XIX$^{e}$ siècle, se créèrent des organisations internationales reconnues officiellement:

- La Croix-Rouge créée en 1863 par Charles Dunant.
- L'Union postale universelle apparue avec le développement des chemins de fer en 1874.
- L'Union internationale des télécommunications qui s'organisa entre 1868 et 1927 à partir du télégraphe, du téléphone, puis des radio-communications.
- L'Organisation météorologique internationale créée en 1878 avec l'utilisation systématique de la météorologie dans la navigation maritime.

La grande organisation internationale fut la Société des Nations (SDN), créée entre les deux guerres mondiales par le traité de Versailles de 1919 et installée à Genève pour «développer la coopération entre les nations et garantir la paix et la sécurité». L'organisation devait disparaître avec la seconde guerre mondiale.

Le traité de Versailles créa également l'Organisation internationale du travail (OIT), installée également à Genève. Celle-ci survécut à la guerre et devint une des agences spécialisées des Nations unies dont le secrétariat permanent est le Bureau international du travail (BIT).

L'Organisation des Nations unies (ONU) est née officiellement le 5 mars 1945. Elle fut cependant préparée pendant la guerre à partir d'une déclaration commune du président Roosevelt des États-Unis et du Premier ministre britannique, Winston Churchill, qui se réunirent en mer, en août 1941 (avant que les États-Unis entrent en guerre), et qui s'appela «Charte de l'Atlantique». Le 2 janvier 1942, l'URSS, la Chine et les autres pays alliés dans la guerre contre l'Allemagne adhéraient à la Déclaration des Nations unies. C'est donc à partir d'une conception américano-britannique que fut créée l'ONU. L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) fut une initiative franco-britannique, alors que de 1942 à 1945, les ministres de l'Éducation français et anglais se rencontraient souvent à Londres pour étudier les problèmes de l'éducation posés par l'occupation nazie.

Le but de l'UNESCO fut ainsi défini:

«Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité, en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.»

Son siège s'installa à Paris.

L'Organisation pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), autre agence spécialisée des Nations unies, fut créée en 1943 à Hot Springs, États-Unis.

Bien qu'un gouvernement provisoire parlât au nom de la France, à Londres, durant la seconde guerre et qu'il la représentât dans les réunions internationales, l'habitude de s'exprimer en anglais se répandit. Le

développement des États-Unis entraîna une montée fulgurante de la langue anglaise dans le monde.

Déjà se dessinaient, par ailleurs, certaines tentatives d'organisations sur d'autres bases des rapports internationaux.

# *Les associations francophones internationales*

Si la coopération s'entend le plus souvent comme un ensemble d'opérations mettant en présence, d'une part, des pays au développement économique, social et industriel avancé et, d'autre part, des pays n'ayant pas encore atteint un niveau de croissance ou de réalisation comparables, elle recouvre parfois une réalité complexe et multiforme.

Elle peut en effet être d'origine gouvernementale, c'est-à-dire résulter de choix politiques arrêtés au niveau le plus élevé et mettre en jeu des structures officielles, ou bien au contraire être d'inspiration purement privée et résulter de l'initiative d'organismes n'ayant aucune mission officielle.

Donc, aux côtés d'organismes officiels chargés de la coopération, existent aujourd'hui de nombreuses associations dont le but est, à des titres parfois très divers, de nouer des liens, d'apporter une aide ou d'engager des échanges avec des pays ou des populations se réclamant de la langue française ou de la culture française.

Le premier phénomène qui frappe lorsque l'on essaie de recenser les associations qui, à un titre ou à un autre, mènent des programmes de coopération dans la francophonie, c'est l'importance de leur nombre. À ce jour, plus d'une centaine a été dénombrée; cependant, elles ne peuvent pas toutes être considérées comme des associations de coopération à proprement parler.

Le deuxième phénomène qui retient l'attention est l'extrême diversité de leur origine, de leur composition et de leur champ d'action.

Malgré l'aspect essentiellement culturel attaché à la francophonie, plusieurs associations interviennent dans d'autres secteurs, par exemple ceux de la coopération technique ou professionnelle.

Dans le domaine culturel, les deux secteurs de coopération les mieux représentés sont ceux de l'enseignement et de la linguistique.

En matière d'enseignement, il faut dégager, en premier lieu, l'aide apportée ou les échanges réalisés entre enseignants. En second lieu, l'aide apportée dans les méthodes d'enseignement du français comme langue étrangère, et enfin, dans la forme traditionnelle d'enseignement du français à des étrangers désireux d'accéder à la culture francophone.

En matière linguistique, l'objectif essentiel est tout à la fois de préserver les qualités propres de la langue française sans limiter pour autant les possibilités d'évolution qu'appelle au contraire l'usage qui en est fait par des peuples de cultures et de traditions diverses.

En matière de coopération technique, le rôle des associations francophones est, par essence, très différent de celui qui peut être tenu par des organismes officiels disposant de fonds publics, c'est-à-dire dont les moyens financiers sont beaucoup plus importants.

Ces missions de coopération exigent de la part des personnes qui y travaillent une préparation à la prise de contact avec des sociétés dont les cultures et les traditions sont différentes de celles de l'Occident.

Il ne faut pas oublier de mentionner l'existence des associations dont les missions ont un aspect professionnel. Par exemple, celles de la santé. Leur objectif se situe dans le domaine de la recherche et de la diffusion des connaissances et des techniques. On pourrait citer également des organisations regroupant des spécialistes des sciences humaines: sociologie, philosophie, histoire et géographie.

Les travaux de ces associations sont le plus souvent publiés sous une forme ou sous une autre, par la parution de bulletins et de revues. La mise en commun de recherches, la tenue de fichiers ou de services de documentation constituent un autre type d'intervention réservé aux organismes plus spécialisés.

Dans les pages qui vont suivre, seuls seront décrits quelques associations et organismes. Car il va sans dire qu'il serait assez long de faire état de tous les organismes et associations de la francophonie. Ce n'est d'ailleurs pas le but poursuivi dans ce rapport.

## Les premières associations et organisations à vocation francophone avant la deuxième guerre mondiale

### *L'Alliance française*

Vers la fin du XIX[e] siècle, en France, des associations et organisations pionnières se créèrent dans le but de regrouper les francophones et francophiles d'un pays, d'une région ou d'un continent à des fins éducatives et culturelles. La plus ancienne est l'Alliance française, premier organisme culturel crée en juillet 1883 et qui se voulait une «association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger». Des noms célèbres s'y retrouvèrent (Louis Pasteur, Faidherbe, Ferdinand de Lesseps, etc.). En 1900, on retrouve 250 écoles relevant de la maison mère de Paris. En 1985, on retrouve l'Alliance française présente en Amérique latine, à Hong Kong, en Inde, en Europe de l'Est, etc., et son école de Paris est un centre de regroupement important des étudiants étrangers.

La grande idée de l'Alliance française avait été de ne pas se constituer en bloc monolithique. Il faut plutôt parler de la fédération des alliances françaises dans le monde. Depuis quelques années, l'Alliance a d'ailleurs fait place aux littératures et civilisations des pays de langue française autres que la France. Un accord avec le Québec a permis l'envoi d'un professeur pour enseigner la littérature québécoise à Hong Kong.

### *La Mission laïque*

Elle naissait vingt ans après l'Alliance française et avait pour but de diffuser hors de France la langue et la culture françaises – comme son nom l'indique sans aucune référence confessionelle. Elle fut reconnue d'utilité publique en 1906. Elle suscita la construction de lycées français, d'écoles primaires et d'instituts de tous genres. Les élèves étaient à la fois des non-francophones et des francophones (enfants de fonctionnaires, de diplomates, etc.); la première fut celle de Thessalonique en 1906.

En France, cette mission s'est faite depuis quelques années l'apôtre du baccalauréat international bilingue.

Comparée à l'Alliance française, elle est très «hexagonale». Son audience a sensiblement diminué, mais sa présence est toujours importante en Europe et sur le pourtour méditerranéen.

### *Le Conseil de la vie française en Amérique*

En 1901, une rencontre à Québec sur la langue française donnait naissance à la Société du français qui devint en 1902 l'Association Parlons mieux. Elle stimula l'étude des particularités du français au Canada qui firent l'objet d'un glossaire, puis

de la publication d'un bulletin régulier. Plusieurs rencontres, congrès, etc., eurent lieu au Québec au cours des années suivantes, réunissant des participants de la France, de la Louisiane et d'autres États américains. En 1937, une résolution, parmi 46 sur l'avenir du français, instituait un comité permanent qui devint, en 1952, le Conseil de la vie française en Amérique. Cet organisme allait être efficace bien que discret et constituer un appui réconfortant dans les régions d'Amérique où le français était souvent menacé.

Dans ses échanges avec la Louisiane et d'autres États américains, le Conseil distribua des livres et du matériel scolaire aux 65 écoles françaises de la Louisiane qui existaient encore. Des échanges d'étudiants eurent lieu à partir de 1947. Au début des années soixante, le Conseil eut un représentant à Paris avec un comité qui participa à la création des associations France-Canada et France-Québec.

Le but du Conseil était de maintenir et de développer si possible la vie française en Amérique, des Caraïbes aux provinces canadiennes en passant par les États-Unis, «promouvoir l'unité des francophones d'Amérique du Nord dans leur diversité de situations».

## Les associations francophones après la deuxième guerre mondiale

Il serait assez fastidieux de mentionner toutes les initiatives du temps. Mentionnons surtout les pionnières parmi les associations internationales créées à cette époque.

- L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF) créée en 1952.
- L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) créée en 1961.
- L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) créée en 1967.
- Le Conseil international de la langue française (CILF) créé en 1967.
- Le Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) créée en 1969.

### *L'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF)*

L'UIJPLF, créée en France en 1952, se donna pour mission de veiller à la «sauvegarde de la langue française», d'échanger des informations et des expériences sur le plan technique et professionnel et de favoriser la coopération entre tous les médias de langue française, presse écrite, orale ou audiovisuelle.

Bien que tous les journalistes ne soient pas de fervents militants de la francophonie, ils virent là un moyen de se tenir au courant de l'évolution de leur profession à partir des expériences vécues par leurs membres. Ce fut d'ailleurs par un de ces périodiques, *Esprit*, qu'en 1962 la francophonie commença à interesser le monde des intellectuels.

### *L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)*

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française a été créée à l'Université de Montréal, en 1961, à l'initiative de M. Jean-Marc Léger, journaliste au *Devoir* de Montréal, premier secrétaire de l'Association.

C'est en 1957 que pour la première fois, au sein du comité québécois de l'Union culturelle française, était évoquée l'idée de la création d'une Conseil mondial des universités de langue française.

L'AUPELF regroupe aujourd'hui quelque deux cents universités ayant en commun l'usage de cette langue pour l'enseignement supérieur et la recherche et plus de quatre cents départements ou centres d'études françaises dans les universités non francophones en tant que membres associés.

L'AUPELF se définit davantage comme un endroit privilégié du dialogue des cultures que comme un outil de défense d'une langue ou d'une culture.

Le siège social de l'AUPELF est établi à Montréal et le Québec se réjouit d'abriter le centre de décision de cette importante institution francophone.

Ses bureaux régionaux lui permettent une présence décentralisée et par conséquent un contact plus étroit avec le tissu universitaire et scientifique dans chacune des aires géographiques. Se sont mis successivement en place le Bureau européen à Paris en 1965, le Bureau africain à Dakar en 1974 et, en 1987, le Bureau d'Amérique du Nord à Montréal ainsi que le Bureau des Caraïbes à Port-au-Prince. Le Fonds international de coopération universitaire (FICU) a été créé à Québec en avril 1967. Le FICU est créé au sein de l'AUPELF mais il possède son propre comité de gestion. Alimenté par des contributions volontaires de quelques gouvernements de pays francophones et à un degré moindre par quelques sociétés privées, ce fonds permet de financer les besoins des universités d'Afrique noire, du Maghreb, des Antilles, de l'océan Indien et, pour une certaine part, de l'Asie du Sud-Est. Il s'agit d'une coopération modeste mais originale, car le FICU doit réaliser des opérations qui ne sont pas financées par les accords bilatéraux intergouvernementaux de coopération.

L'idée de la création d'une université des réseaux d'expression française (UREF) s'est précisée à Paris, en juin 1987, lors d'un colloque de l'AUPELF consacré au thème «Science, technologie et francophonie». Pour le président de l'AUPELF, l'UREF doit être un «maillage de réseaux institutionnels et de réseaux thématiques» qui vise à «faire de la francophonie un espace de développement solidaire». En marge du sommet de Québec, les journées scientifiques de l'AUPELF, tenues à l'université Laval, réunissaient 150 chercheurs travaillant dans les domaines de la santé et de l'agronomie. L'UREF cherche à rassembler les scientifiques du Sud avec d'autres chercheurs, tant du Nord que du Sud. La création de l'UREF a été soumise à la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement, à Québec, en septembre 1987, et celle-ci lui a accordé son appui comme à un des programmes majeurs de coopération du réseau Information scientifique et Développement technologique, y compris la recherche, le réseau ayant ainsi pour mandat de coordonner la mise sur pied de ce projet de l'AUPELF avec l'ensemble des autres activités relevant de sa compétence.

L'AUPELF obtint en 1972 le statut «A» de l'UNESCO, le plus haut décerné à une organisation non gouvernementale. Bien que les relations existent déjà avec l'UNESCO, ce statut lui procure prestige et soutien.

L'AUPELF et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) entretiennent des relations qui aboutissent à des conventions et des accords-cadres. L'ACCT lui fournit des personnes-ressources et lui assure un soutien financier.

Les publications de l'AUPELF sont fort nombreuses: monographies, revues, répertoires, actes de colloques, etc.; elle publie également un magazine d'information générale, *Universités*, *La Lettre* de l'AUPELF, et la *Revue* qui se consacre à des dossiers thématiques.

Plusieurs réunions internationales, organisées par l'AUPELF, ont eu lieu au Québec entre 1961 et 1987.

**Participation du Québec**

L'Université de Montréal prête des locaux pour abriter le siège social de l'AUPELF, depuis 1961. Le ministère des Relations internationales détache un conseiller auprès du Secrétaire général à Montréal, et verse une contribution annuelle.

## *L'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)*

«Ce sont les peuples qui, par l'intermédiaire de leurs élus, pousseront les gouvernements à aller de l'avant. Il faudrait réunir dans une association interparlementaire les parlements de tous les pays où l'on parle le français.» C'est ce que déclarait le Président Senghor en février 1966.

Le 18 mai 1967, l'AIPLF fut fondée à Luxembourg par une assemblée constitutive composée de délégués de vingt-trois pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie, qui précisaient les buts de l'association. Son siège est à Luxembourg et son Secrétariat général à Paris.

L'article 2 des statuts révisés en septembre 1986 à Québec précise les objectifs:

- L'Association internationale des parlementaires de langue française a pour but de favoriser les initiatives de toute nature pour le rayonnement de la langue française.
- Elle participera à toute initiative qui aura pour but de défendre et d'illustrer la culture française dans les pays entièrement ou partiellement francophones.
- Elle participera à toute action qui aura pour but de développer et de faire connaître, par la langue française, les cultures et les civilisations des peuples qui font un usage habituel du français, sans être de culture et de civilisation françaises.
- L'Association internationale des parlementaires de langue française entend, par l'étude des questions culturelles, économiques et sociales d'intérêt commun et par le soutien des initiatives qui en découlent:
  - constituer entre les parlementaires qui la composent une étroite coopération pour renforcer la solidarité que l'usage de la langue française crée entre eux;
  - contribuer à l'instauration d'un véritable dialogue des cultures.

L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois tous les deux ans, et le Bureau, deux fois entre chaque assemblée générale. Cinq commissions siègent durant les assemblées générales.

L'AIPLF a déjà tenu ses assises dans un pays non francophone. Il s'agissait d'une assemblée spéciale au siège de l'Organisation des Nations unies, à New York, en 1976.

Parmi les réalisations de l'AIPLF, il faut retenir le rôle qu'elle a joué dans la mise sur pied de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et qu'elle en a préconisé la création dès sa première assemblée générale en 1968.

Au sein de l'AIPLF s'est créée plus récemment l'Association des secrétaires généraux ou greffiers des parlements membres de l'AIPLF.

L'AIPLF publie une revue trimestrielle: *Parlements et francophonie*.

Au premier sommet à Paris, en 1986, le Président de la République du Sénégal, dans son discours prononcé lors de la séance inaugurale, saluait la mission exemplaire que l'AIPLF avait accomplie depuis dix-huit ans et souhaitait que son statut soit adapté à sa fonction d'organisation interparlementaire de la francophonie.

Le 27 novembre 1987, l'Assemblée nationale française adoptait un texte de projet de loi par lequel il reconnaissait le statut international de l'Association et précisait les avantages qui en découlent.

**Participation du Québec**

De 1967 à 1975, l'Assemblée nationale du Québec siégea au sein de la section canadienne. En 1975, l'Assemblée nationale obtint son statut de plein droit de Section du Québec de l'AIPLF. Depuis lors, la section fut très active; elle sera associée, en tant que membre du Bureau, aux orientations, à la programmation et à toutes les activités de l'Association.

Elle occupa les postes suivants: membre du Bureau international; chargé de mission parlementaire de la région des Amériques; rapporteur budgétaire et membre du comité des finances et du personnel.

Depuis janvier 1988, la Section du Québec occupe le poste de vice-président du Bureau international.

De mai 1979 à 1986, la Section du Québec a assumé la prise en charge du poste de conseiller aux affaires parlementaires, au Secrétariat de Paris (personne recrutée localement).

**Réunions internationales au Québec**

- 3e assemblée générale, Ottawa-Montréal-Québec, septembre 1971;
- réunion du Bureau international, mai 1978;
- 11e assemblée générale, Ottawa-Montréal-Québec, septembre 1980;
- 2e assemblée régionale des Amériques, avril 1983;
- 15e assemblée générale, Montréal-Québec, septembre 1986.

## *Le Conseil international de la langue française (CILF)*

En 1965, une rencontre de linguistes avait lieu à Namur (Belgique). Elle allait devenir la première Biennale de la langue française. Les participants décidèrent de se retrouver toutes les années impaires. C'est en 1967, lors de la deuxième Biennale à Québec, que fut créé le Conseil international de la langue française. Selon ses statuts, le Conseil tient son assemblée une fois sur deux hors d'Europe.

Le but de cet organisme français est de maintenir l'unité du français dans le monde en facilitant son développement par une meilleure connaissance. Il entreprit des travaux sur la standardisation de l'orthographe et de la grammaire, il développa des recherches dans le domaine de la terminologie pour rendre le français plus apte à la communication scientifique et moderne. Enfin, il s'orienta vers une politique d'aide au développement, d'adaptation aux besoins économiques et sociaux à partir du français et des autres langues en contact avec lui.

## *La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF)*

La Fédération internationale des professeurs de français fut créée en juillet 1969. Elle regroupe maintenant 85 associations de professeurs dans le monde, soit environ 50 000 professeurs de français. Elle a tenu l'un de ses congrès mondiaux à Québec, en juillet 1984. La crainte de voir régresser le français à l'échelle internationale suscita la création de la FIPF. Elle a joué et joue encore un rôle important dans la diffusion des littératures des pays francophones et la connaissance de leurs civilisations.

La FIPF publie une revue, *Dialogue et cultures*, un bulletin, *Lettre de la FIPF*, et organise de nombreux colloques et séminaires. Elle est implantée à présent sur les cinq continents.

L'Association québécoise des professeurs de français en est membre depuis sa création.

**Participation du Québec**

Le Québec a eu la présidence du conseil d'administration durant plusieurs années et a actuellement la vice-présidence.

Le Québec a reçu, en 1984, le sixième congrès mondial qui rassemblait environ deux milles participants.

Dans différents domaines et sur différents territoires, d'autres associations et organismes francophones ont été créés, mais le but de ce rapport ne permet pas de les mentionner tous.

# *La francophonie: sa dimension intergouvernementale*

Après leur accession à l'indépendance, les pays africains virent la nécessité de se doter de systèmes administratifs, éducationnels, politiques et autres. À cette fin, le français se révélait un instrument commode en même temps qu'il s'avérait indispensable pour développer leur coopération avec la France et d'autres pays.

Les accords bilatéraux de coopération se généralisèrent dans à peu près tous les secteurs (économiques, culturels, militaires, diplomatiques, etc.). Cependant, les États africains francophones en réclamaient davantage, en mesurant l'utilité de grands ensembles.

Le Président Senghor, dans son discours d'ouverture du 25 mars 1962, à Bangui, à l'occasion de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UAM, déclarait:

*«Il nous faut organiser ensemble nos rapports avec la France, tout comme les États anglophones au sud du Sahara tirent une partie de leur force de leur appartenance au Commonwealth.»*

Il est alors question de proposer à la France une conférence des chefs d'État, où chacun des États harmoniserait ses relations avec elle.

En 1963 se créait à Addis-Abeba un ensemble panafricain plus vaste, l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'UAM fut dissoute en 1964 et devint l'Union africaine et malgache à caractère économique (UAMCE).

Enfin, le groupe francophone de l'OUA éprouva le besoin de consolider ses liens en créant l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) à Tananarive, en 1966. C'est au cours des réunions de cette organisation que furent discutées les premières propositions d'organisation intergouvernementale de la francophonie, qui allaient conduire à la création de l'Agence de coopération culturelle et technique.

En septembre 1966, le président nigérien Hamani Diori présentait au général de Gaulle, au nom de l'OCAM, un avant-projet d'organisation de la francophonie qui était définie comme une «communauté spirituelle des nations qui emploient le français, que celui-ci soit langue nationale, langue officielle ou langue d'usage». Cette organisation mondiale s'envisageait alors sous forme de «plusieurs cercles concentriques de solidarité» et se présentait ainsi:

Francophonie «A»
France, États d'Afrique noire et Madagascar, membres de l'OCAM, plus le Mali, le Zaïre, le Rwanda, le Burundi et Haïti. La coopération serait alors très étroite sur le plan économique et financier (on étendrait la zone franc). Dans le domaine culturel, on étendrait la coopération en matière d'éducation à tous les aspects de la culture (jeunesse et sports, information). On tenterait enfin de promouvoir une politique générale de développement et d'échanges.

Francophonie «B»
Aux États précédents se joindraient les pays du Maghreb, le Liban, le Viêt-nam, le Laos et le Cambodge. Ces derniers se différencieraient pour des raisons linguistiques et monétaires. La coopération consisterait alors en réunions intergouvernementales: conférence des chefs d'État et de gouvernement, conférence des ministres de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Économie et des Finances. Et les parlementaires de ces pays pourraient se regrouper au sein d'une association de parlementaires de langue française (c'est ce qui se fit en 1967).

Francophonie «C»
Tous les pays précédemment mentionnés plus les États développés dont le français était la langue nationale à côté d'autres langues: le Canada, le Québec, la Belgique, la Suisse, le Luxembourg. La coopération serait alors culturelle. Au niveau de l'enseignement supérieur, la coopération pourrait se développer à travers l'AUPELF qui regroupait depuis 1961 la plus grande partie des universités francophones de ces pays.

Le projet de l'OCAM se terminait sur la proposition d'une réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays «A» et «B» de la francophonie. Cette réunion serait précédée et préparée par une réunion des ministres des Affaires étrangères et de l'Éducation.

C'est à Niamey, en 1969, lors des réunions ministérielles, que les représentants créèrent la véritable organisation internationale qu'est l'Agence de coopération culturelle et technique. Ses statuts allaient comporter une innovation en ce sens qu'ils allaient permettre à des gouvernements participants de siéger à côté d'États souverains ou d'États associés. C'est aussi à cette période que la France signa son premier accord international où elle déclare partager la responsabilité de sa langue; elle le fit avec le Québec.

La naissance de l'ACCT donnait à la francophonie une dimension internationale nouvelle.

## Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)

La CONFEMEN se réunit la première fois en 1960. Durant sept années, elle ne rassemblera que la France et les pays d'Afrique noire francophone. À partir de 1967, elle s'ouvre aux ministres de l'Éducation des autres États francophones. Elle est la plus ancienne des institutions francophones officielles.

La conférence réunit à présent vingt-six ministres de l'Éducation. Son secrétariat est à Dakar.

Le Québec participe à cette conférence depuis 1968 et est représenté par le ministre de l'Éducation.

Les statuts révisés de la conférence, approuvés lors de la 37e session au Mali, en 1985, précisent: «La Conférence se compose des ministres des États membres chargés de l'éducation et de la formation aux différents niveaux d'enseignement.»

Les objectifs de la CONFEMEN sont les suivants:

- s'informer mutuellement sur l'évolution des systèmes éducatifs, les réformes;
- réfléchir sur des thèmes d'intérêt commun;
- permettre aux ministres de l'Éducation de se concerter en vue d'élaborer des positions communes à faire valoir éventuellement dans les instances des organisations internationales.

### Participation du Québec

Le Québec a détaché un fonctionnaire, à titre de conseiller aux programmes et à l'information au sein du secrétariat à Dakar.

En 1969, le Québec a accueilli trente-quatre représentants de seize pays venus en mission pour se familiariser avec le système d'éducation de manière à fournir des assises à la coopération qui s'amorcait entre eux.

Dans les années soixante-dix, le Québec a envoyé des professeurs participer aux stages de perfectionnement organisés par la

CONFEMEN à l'intention des enseignants des pays d'Afrique.

Le Québec a accueilli, en 1985, deux séminaires: l'un portant sur l'aménagement linguistique, l'autre sur l'enseignement des sciences à l'école primaire. Des experts québécois ont aussi participé à des activités portant sur la liaison formation-activité productive, l'explosion scolaire et l'éducation préscolaire.

En 1986, le Québec accueille deux autres séminaires, l'un sur l'éducation préscolaire, l'autre sur l'évaluation dans l'enseignement des sciences à l'école primaire. Des experts québécois ont aussi participé à des activités portant sur l'enseignement du français langue seconde, l'initiation à la technologie, l'enseignement agricole, la formation du personnel enseignant.

En 1986, la CONFEMEN réunie à Moncton, au Nouveau-Brunswick, jetait les bases d'un programme d'enseignement de la technologie pour les écoles primaires de vingt-cinq pays francophones.

Lors de la 32e session ministérielle, en 1979, à Québec, le ministre de l'Éducation du Québec a assumé la présidence et l'a conservée jusqu'à la 33e session, en 1980, au Rwanda.

## Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)

Le CAMES, organisation spécialisée née de la CONFEMEN, a été créé en 1968; son secrétariat est situé à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Les États membres sont les suivants: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte-d'Ivoire, Gabon, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Zaïre.

Seuls les États africains peuvent en être membres. Cependant, la France, la Belgique, le Canada et le Québec assistent à titre d'observateurs et y contribuent financièrement.

Les objectifs du CAMES sont d'assurer la coordination entre les États d'Afrique francophone dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le CAMES est composé de représentants désignés par les ministres de l'Éducation et les recteurs des universités. Il tient une réunion annuelle avant la CONFEMEN, à qui il soumet ses projets. Il a organisé des colloques sur diverses spécialités, en particulier la médecine traditionnelle et la pharmacopée africaine.

Le Québec y est représenté par:

- un délégué aux assemblées annuelles;
- une délégation ponctuelle aux colloques sur la reconnaissance et l'équivalence des diplômes;
- deux experts, à titre de membres du jury, au concours d'agrégation des sciences juridiques, économiques et de gestion, et au concours d'agrégation des sciences médicales organisés par le CAMES, en alternance tous les deux ans.

## Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES)

La première session de la CONFEJES a eu lieu à Paris en décembre 1969. Lors de cette session, les ministres prirent la décision de se réunir une fois par année, alternativement en Afrique, en Amérique et en Europe.

Le Québec y participe depuis 1972, et y est représenté par son ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

La CONFEJES est composée des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays suivants: Belgique (Communauté française), Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, île Maurice, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Zaïre.

Le Secrétariat général est situé à Dakar. Le secrétaire général et les membres du secrétariat exercent des fonctions internationales. En conséquence, ils ne peuvent demander ni recevoir d'instruction d'un gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à la Conférence.

Les objectifs de la CONFEJES sont les suivants:

- permettre aux pays membres de mettre en commun leurs moyens d'action dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs programmes respectifs de développement des activités physiques, sportives et socio-éducatives;
- renforcer par des échanges les liens de solidarité et de coopération qui doivent exister entre les jeunes de la communauté francophone;
- favoriser la mise en oeuvre de tous les moyens susceptibles de faire jouer à la jeunesse un rôle actif dans le développement;
- vulgariser l'idée d'une éducation physique et sportive comme essentielle à la formation humaine;
- faire du sport un élément d'éducation permanente.

**Participation du Québec**

Le Québec a joué un rôle important dans la conception de la programmation de la CONFEJES, ainsi que dans la réalisation de ses activités. Cette participation du Québec est axée sur les dossiers qui touchent la formation des cadres supérieurs de l'intégration de l'éducation physique et sportive à l'école, y compris l'évaluation de l'encadrement de la pratique sportive, du sport féminin et du sport d'élite.

Le ministère des Relations internationales et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ont participé financièrement aux activités et aux travaux de la CONFEJES en 1986.

Le Québec a accueilli en 1974 la 5e session ordinaire et en mars 1988, la 18e session ordinaire. Lors de la tenue de cette dernière à Québec, le Maroc et la Guinée-Bissau ont été admis comme membres de la Conférence.

Le Maroc sera le pays organisateur des premiers jeux de la francophonie, en juillet 1989.

L'adoption par le sommet de Québec de la création des jeux de la francophonie provient d'une résolution de la CONFEJES adoptée par son bureau, en mai 1987, et soumise aux chefs d'État et de gouvernement. Ces derniers ont fait leur cette proposition visant à resserrer les liens des partenaires francophones, à développer leur potentialité sportive et culturelle et à renforcer les échanges entre les jeunes.

# *L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)*

L'ACCT a été créée à Niamey, au Niger, en mars 1970, au cours d'une conférence de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM) à laquelle participait le Québec. Ainsi était créée une institution de coopération multilatérale et originale, qui demeure à ce jour la seule organisation intergouvernementale de la francophonie. L'article 1 de sa convention lui fixe comme « ... fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques et par là au rapprochement des peuples».

En vertu de cette même convention, l'Agence entend notamment travailler à l'expression d'une solidarité nouvelle entre ses membres en concevant et en mettant en oeuvre des programmes multilatéraux, intéressant l'ensemble ou plusieurs de ses membres, et bénéficiant en priorité aux populations des milieux ruraux dans les domaines d'interventions suivants:

- la promotion des cultures et des langues nationales;
- la coopération scientifique et technique;
- l'éducation et la formation;
- le développement économique et social.

Le sommet de Paris allait jeter les bases d'un lien unique entre l'Agence et la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en demandant au comité de suivi de ce sommet «de faire des propositions en vue d'aménager les structures de l'Agence et ses moyens de financement de telle manière qu'elle puisse faire face, d'une manière plus opérationnelle, aux nouvelles tâches qui lui seraient confiées en exécution des décisions du sommet». Il était d'autre part demandé à l'Agence elle-même de mettre tout en oeuvre pour adapter ses orientations et ses actions aux décisions du sommet.

Bien qu'un travail considérable ait été réalisé entre le sommet de Paris et le sommet de Québec, ce dernier, tout en renouvelant sa confiance envers l'Agence, a adopté une résolution sur les mécanismes de mise en oeuvre des décisions du sommet, où il est stipulé que le Comité du suivi du sommet de Québec est chargé «d'examiner, avant le troisième sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux de coopération multilatérale créés par le sommet de Paris et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT». L'oeuvre d'arrimage entre l'Agence et les sommets francophones est en marche et elle trouvera son aboutissement, sous une forme ou sous une autre, au sommet de Dakar en 1989.

L'Agence de coopération compte:

30 États membres:

| | |
|---|---|
| Belgique | Liban |
| Bénin | Luxembourg |
| Burkina Faso | Mali |
| Burundi | Maurice (île) |
| Canada | Monaco |
| Centrafrique | Niger |
| Comores | Rwanda |
| Congo | Sénégal |
| Côte-d'Ivoire | Seychelles (îles) |
| Djibouti | Tchad |
| Dominique (la) | Togo |
| France | Tunisie |
| Gabon | Vanuatu |
| Guinée | Viêt-nam |
| Haïti | Zaïre |

7 États associés:

| | |
|---|---|
| Cameroun | Maroc |
| Égypte | Mauritanie |
| Guinée-Bissau | Sainte-Lucie |
| Laos | |

2 gouvernements participants:
Nouveau-Brunswick, Québec

Son siège est installé à Paris.

Les organes de l'Agence sont:

- La Conférence générale qui se réunit au niveau ministériel au moins une fois tous les deux ans.
- Le Conseil d'administration qui se réunit chaque année.
- Le Conseil consultatif qui réunit ses membres (organisations internationales, organisations non gouvernementales ou personnalités agréées ou nommées par la Conférence générale) tous les deux ans.
- Le Secrétariat qui compte une centaine de fonctionnaires.

Lors de la Conférence générale de l'ACCT, en 1975, à l'île Maurice, un dispositif multilatéral appelé «Programme spécial de développement» (PSD) a été créé au sein de l'Agence, à l'instigation du Canada. Tous les membres peuvent bénéficier de son aide. Ses objectifs sont les mêmes que ceux de l'Agence; cependant, sa particularité vient du fait qu'il est alimenté par des contributions volontaires de pays, membres ou non de l'Agence, aussi bien que d'institutions publiques ou privées, qu'il retient en priorité les requêtes des pays les plus démunis, qu'il répond à des besoins urgents et permet de réaliser des actions ponctuelles et de courte durée.

Rappelons que l'Agence, qui est dotée d'un statut d'observateur auprès des Nations unies, entreprend un certain nombre de projets en commun avec ses agences spécialisées.

L'Agence publie une revue trimestrielle, *Univers francophone*, qui a succédé en 1987 au bulletin *AGECOP-Liaison*.

## L'École internationale de Bordeaux (EIB)

L'EIB a été créée en 1972; elle fait partie intégrante de l'ACCT. Elle est chargée de réaliser, dans ses locaux ou dans les pays membres, des programmes de perfectionnement s'adressant à des cadres supérieurs et qui répondent adéquatement aux besoins des États. Il s'agit d'un centre de rencontres d'hommes et de femmes issus de multiples cultures et de divers horizons socio-économiques. L'EIB mobilise les énergies des pays membres pour apporter une contribution concrète à leur développement. Depuis sa création, l'EIB enrichit quotidiennement ses données en matière d'information et de documentation sur la réalité culturelle, économique et sociale des différents pays membres de l'Agence. Elle a établi des relations avec la plupart des centres d'enseignement et de recherche à travers le monde francophone. Enfin, sa pédagogie repose sur la motivation des participants à assumer leur propre perfectionnement et à partager leurs connaissances et leur expérience avec des collègues venus d'ailleurs. Ils devront déterminer ensuite, à leur retour dans leur pays, ce qui leur apparaît le plus pertinent en fonction de leur propre milieu.

La planification des stages et le choix des thèmes sont déterminés annuellement par l'Agence, suivant les besoins formulés par les États lors des réunions des instances.

Les grands axes sont:
- la gestion;
- le développement;
- l'éducation et la culture.

Les stages sont de courte durée: un à quatre mois. Certains stages sont organisés dans un pays donné, membre de l'Agence, en étroite collaboration avec les autorités locales.

La Conférence générale de l'ACCT de 1983 a donné à l'EIB une triple mission en devenant:

- un centre de perfectionnement international;
- un centre de réflexion prospective;
- un centre de rencontres et de concertation pour la francophonie.

Ces orientations se sont concrétisées, tant à l'École même que dans les pays membres, par le programme de l'EIB.

Le programme 1988-1989 restera fidèle à cette orientation générale et s'inscrira d'une manière prioritaire dans la ligne du suivi des sommets. Une étroite collaboration et recherche de complémentarité avec les réseaux mis en place par le sommet de Paris a permis d'éviter le dédoublement des activités.

Enfin, la dernière Conférence générale extraordinaire de l'ACCT a déjà permis cette adaptation.

Le contenu du programme consiste en projets s'adaptant le plus possible aux enjeux définis par le sommet:

- le développement rural et le développement urbain;
- l'entreprise et le développement technologique;
- la communication;
- l'information scientifique et technique;
- la culture et les industries de la langue.

Pour la prochaine réunion de la Conférence générale, l'EIB propose des activités conjointes avec d'autres organismes dont la collaboration recherchée a été confirmée pour 1988-1989:

UNESCO, ONUDI, FAO, CCI, AUPELF, CIRTEF, AIPLF, CRDI, TDF, RF1, Radio-Canada, Radio-Québec, CIAVER, CIFEC.

L'EIB continuera à offrir son savoir-faire et à accueillir de nombreuses associations qui demandent ses services. Mentionnons plus particulièrement la CONFEMEN et la CONFEJES qui, depuis deux ans, regroupent à l'EIB quelques-unes de leurs réunions d'experts.

Dès 1975, les instances autorisaient des actions dites «ponctuelles» en faveur notamment des pays du Sahel – frappés par la sécheresse – et du Liban. Un «programme de solidarité» en faveur des pays qui affrontaient des difficultés particulières est ajouté à la programmation ordinaire dès 1978. Il s'agissait d'appliquer le programme pour des interventions exceptionnelles à l'égard d'un pays victime d'une catastrophe naturelle ou d'une situation grave (naturelle, économique ou conjoncturelle). Un fonds de solidarité est alimenté par des contributions exceptionnelles.

## Le Québec dans l'ACCT

Le Québec est devenu membre de l'Agence, en octobre 1971, à titre de gouvernement participant au moyen d'un protocole établissant ses modalités d'adhésion selon l'article 3.3 de la Charte de l'Agence de coopération culturelle et technique qui prévoyait que:
«Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.»

Ce fut à la veille de l'ouverture de la Conférence générale de l'ACCT, en octobre 1971,

à Ottawa, qu'une entente fut signée entre les deux gouvernements, laquelle allait permettre au Québec d'adhérer comme gouvernement participant. La Conférence a tenu ses assises à Ottawa et à Québec.

Depuis son entrée à l'ACCT, le Québec a toujours soutenu l'Agence en lui apportant un appui efficace et constructif tant en ressources humaines et matérielles que par une participation active dans la programmation.

À l'ouverture du sommet de Québec, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a solennellement rappelé, comme il l'avait déjà fait au sommet de Paris, que l'ACCT se trouvait depuis sa création au fondement même de l'action multilatérale de la francophonie; le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, en précisant la contribution financière du Québec au suivi de la Conférence, a annoncé que la somme consentie serait placée dans un fonds multilatéral créé auprès de l'ACCT et a souhaité «que l'Agence puisse devenir le secrétariat de la Conférence».

D'autre part, le Québec a joué un rôle actif dans les propositions de restructuration de l'Agence de coopération culturelle et technique soumises lors du sommet de Paris et étudiées par un sous-comité créé par le Comité international du suivi. Il croit que l'Agence a les ressources pour effectuer les réformes nécessaires, en fonction des priorités que se sont fixées les sommets. Le sous-comité avait consacré l'essentiel de ses travaux à cinq problèmes principaux: 1) les structures de l'Agence; 2) l'amélioration de sa gestion; 3) les problèmes liés aux moyens financiers de l'Agence; 4) les rapports entre l'Agence, le Comité du suivi et les chefs de réseau; 5) les programmes de l'Agence.

**Participation du Québec**

Plusieurs chercheurs et spécialistes québécois ont apporté leur savoir-faire, lors de séminaires et de colloques, à titre de personnes-ressources dans les secteurs de la science, de la technique, du développement industriel, de l'administration, de l'éducation, des communications et de la culture.

Dans les festivals internationaux organisés par l'Agence, les festivals d'été du Québec accueillent chaque année des artistes des pays membres de l'Agence.

Depuis sa création, l'Agence a compté en son sein plusieurs Québécois à des postes d'importance, un Secrétaire général, deux directeurs de cabinet, deux directeurs généraux de l'éducation et de la formation, deux contrôleurs financiers.

Aujourd'hui, deux Québécois occupent un poste dans l'organisation. L'un au cabinet du Secrétaire général, à titre de conseiller spécial chargé des relations entre l'Agence et le Comité international du suivi du sommet de Québec; et l'autre à titre de directeur de l'administration et des finances.

Sur le plan gouvernemental, des ministres du Québec ont participé très activement aux conférences ministérielles organisées par l'ACCT:

*Luxembourg 1977*
*Conférence des ministres responsables de la politique scientifique.*

*Paris 1980*
*Conférence des ministres de la Justice.*

*Cotonou 1981*
*Conférence des ministres de la Culture.*

*Paris 1981*
*Conférence des ministres de l'Agriculture.*

*Yamoussoukro 1983*
*Conférence des ministres de la Recherche scientifique et de l'Enseignement supérieur.*

*Le Caire 1985*
*Conférence des ministres des Communications.*

Le ministre des Relations internationales du Québec a assumé la présidence du Conseil d'administration de l'Agence de coopération culturelle et technique de novembre 1986 à décembre 1987. Son mandat a été renouvelé le 3 décembre 1987. Précisons que le Conseil d'administration se réunit une fois par année; il y aura donc une autre réunion avant le sommet de Dakar, soit en décembre 1988.

Lors de la réunion de décembre 1987, le Ministre a rappelé le voeu du sommet de Paris de voir l'ACCT procéder à son évaluation et à sa réorganisation en vue de montrer une plus grande efficacité face aux nouveaux défis lancés par le sommet envers la communauté francophone tout entière. Il a réaffirmé que l'Agence peut et doit devenir l'outil majeur de la coopération multilatérale francophone, en se référant d'ailleurs à l'article 1 de la Charte (cité en début de texte), lors de la réunion de décembre 1987.

Le Ministre rappelle que la Conférence générale extraordinaire qui s'est réunie entre les deux sommets a engagé les réformes de structure et les réorientations de programmes qu'appelait la Conférence des chefs d'État et de gouvernement; que la concertation est engagée avec le Comité international du suivi et les chefs de réseau et que la programmation proposée par le Secrétariat tient compte, dans une certaine mesure, des nouvelles orientations.

La mise en place des réseaux est une approche innovatrice qui vise à instaurer entre les membres de l'Agence une participation de chacun dans une véritable coopération. Ainsi, la mise en place des cinq réseaux prioritaires qui engageront la participation de divers partenaires aura des répercussions sur les structures de l'Agence dont le rôle de coordination se développera et dont la réalisation de programmes impliquera pour le personnel de nouvelles responsabilités. Le Ministre conclut en remerciant les membres d'accepter d'assister à la prochaine réunion de la Conférence générale, dont les assises se tiendront à Ottawa et à Québec en 1989.

## Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF)

Le CIRTEF est né à l'issue d'un colloque organisé, à Montréal, en juin 1977, par l'ACCT (sa première assemblée constitutive eut lieu en juin 1978), sur le rôle de la radio et de la télévision dans le développement de la société. Le CIRTEF regroupe 41 organismes répartis dans 30 pays et 4 continents. Son secrétariat est situé à Genève.

Les objectifs du CIRTEF sont les suivants:

En plus des quatre grands axes d'activités actuelles, à savoir échanges et coréalisations, coopération interchaînes, formation et information, le CIRTEF a pour vocation:

- le renforcement du potentiel de création et de production des radios et télévisions les plus jeunes ou les moins favorisées;
- le développement de la coproduction entre les radios et télévisions francophones et la mise au point de systèmes d'aide à la coproduction;
- la mise sur pied de structures d'information sur les technologies et pratiques de communication, notamment dans la perspective de surmonter les actuelles carences du transfert de technologies;
- l'adaptation des structures et procédures de formation ou de perfectionnement des métiers de la communication audio-visuelle aux évolutions technologiques présentes ou prévisibles.

Le tout dans la perspective d'une concrétisation de la notion d'espace francophone de communication.

**Participation québécoise**

La Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec) est membre fondateur du CIRTEF. De 1980 à 1984, un agent du ministère des Relations internationales a été détaché à titre de secrétaire général. De 1984 à 1985, le poste de secrétaire général était sous la responsabilité de Radio-Québec. Il était pris en charge par la SRTQ.

Le ministère des Relations internationales soutient depuis plusieurs années les activités de coproduction qui lui sont soumises par Radio-Québec. Ainsi, en 1987, le ministère des Relations internationales a collaboré à l'organisation d'un séminaire de formation à l'intention des réalisateurs des pays du Sud (Afrique principalement) à Québec, en collaboration avec l'ACCT et la Société de radio-télévision du Québec (SRTQ).

## L'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF)

L'AIMF a été créée à Québec en 1979, à l'initiative du maire de Paris M. Jacques Chirac, qui depuis en est le président. Le maire de Québec est actuellement le premier vice-président. Les maires et responsables des 44 villes suivantes en sont membres:

| | | |
|---|---|---|
| Abidjan | (Côte-d'Ivoire) | |
| Aoste | (Italie) | |
| Bamako | (Mali) | Capitale |
| Bangui | (Rép. Centrafricaine) | Capitale |
| Beyrouth | (Liban) | Capitale |
| Bordeaux | (France) | |
| Bouaké | (Côte-d'Ivoire) | |
| Brazzaville | (Congo) | Capitale |
| Bruxelles | (Belgique) | Capitale |
| Bujumbura | (Burundi) | Capitale |
| Casablanca | (Maroc) | |
| Conakry | (Guinée) | Capitale |
| Dakar | (Sénégal) | Capitale |
| Djibouti | (Djibouti) | Capitale |
| Douala | (Cameroun) | |
| Franceville | (Gabon) | |
| Kaolack | (Sénégal) | |
| Kinshasa | (Zaïre) | Capitale |
| Libreville | (Gabon) | Capitale |
| Liège | (Belgique) | |
| Lille | (France) | |
| Lomé | (Togo) | Capitale |
| Luxembourg | (Luxembourg) | Capitale |
| Lyon | (France) | |
| Maradi | (Niger) | |
| Marrakech | (Maroc) | |
| Montréal | (Québec) | |
| Moroni | (Comores) | Capitale |
| N'Djamena | (Tchad) | Capitale |
| Niamey | (Niger) | Capitale |
| Nouakchott | (Mauritanie) | Capitale |
| Ottawa | (Canada) | Capitale |
| Ouagadougou | (Burkina Faso) | Capitale |
| Paris | (France) | Capitale |
| Pointe-Noire | (Congo) | |
| Port-au-Prince | (Haïti) | Capitale |
| Port-Gentil | (Gabon) | |
| Port-Louis | (Île Maurice) | Capitale |
| Port-Vila | (Vanuatu) | Capitale |
| Québec | (Québec) | Capitale |
| Rabat | (Maroc) | Capitale |
| Saint-Louis | (Sénégal) | |
| Tunis | (Tunisie) | Capitale |
| Yamoussoukro | (Côte-d'Ivoire) | Capitale |

Le siège de l'AIMF est à Québec.

Les objectifs de l'AIMF sont les suivants:

- Établir entre les maires et responsables des capitales et métropoles qui la composent,

grâce à l'usage commun de la langue française, une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale.

- Rendre concrète la solidarité entre les municipalités en multipliant entre elles les échanges d'informations et d'expériences de toute nature.

**Participation du Québec**

Montréal et Québec délèguent de temps à autre des spécialistes à des colloques organisés par l'AIMF. Ainsi, deux experts de Montréal et de Québec ont pris part au Colloque sur la maîtrise de l'urbanisation, la promotion et la construction du logement social et les opérations d'urbanisme, qui a eu lieu à Tunis, en janvier 1986.

Depuis 1985, le Québec a détaché, pour une période de deux ans, un cadre supérieur, lequel, du bureau de Québec, travaille en coordination avec le secrétariat permanent à Paris.

**Réunions internationales au Québec:**

1979: Création de l'AIMF à Québec
1984: 4e assemblée annuelle (Montréal et Québec)
1987: Colloque international à Québec sur la gestion de l'information au service de la ville.

Un jumelage s'est effectué entre les villes de Québec et de Casablanca pour l'informatisation du commerce de gros de cette dernière.

## *La participation du Québec aux sommets de la francophonie*

Avant que le Québec ne devienne actif au sein d'organisations gouvernementales, de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) s'étaient créées sur son territoire. En effet, ce furent des institutions ou des personnes, du Québec, qui lancèrent, par exemple, l'Association internationale des journalistes de langue française, l'Union culturelle française, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française, etc.

Le Québec commença, il y a un peu plus de vingt ans, à se doter d'une politique internationale et à prendre place dans les domaines qui, selon la constitution canadienne, relevaient de sa compétence.

C'est tout naturellement avec la France que les premières relations eurent lieu. Les premières ententes se firent en 1964 et 1965. Elles se développèrent de plus en plus rapidement après la visite officielle au Québec du chef de l'État français en 1967. Cette coopération s'étendit aux pays de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne, notamment en matière d'éducation. Le Québec siégera alors à la Conférence des ministres de l'Éducation (CONFEMEN) au Gabon, en 1968, et en 1970 il obtiendra son statut de gouvernement participant au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Bien que la mise sur pied des sommets marque une étape très importante dans le développement de la francophonie institutionnelle, nous ne pouvons considérer le sommet comme une institution au sens juridique du terme. Il s'agit avant tout d'une rencontre au sommet au sens le plus exact du terme.

Plus le temps passe, plus l'on est forcé de constater une évolution dans le concept même de francophonie. Car, comme nous l'avons vu dans les pages précédentes, la défense et le rayonnement de la langue française demeurent une préoccupation majeure de la plupart des associations, des organisations et des organismes francophones. Cependant, la réunion des grands décideurs nous rapproche des problèmes internationaux

de l'heure. Ces problèmes, tous les représentants de cette grande communauté les partagent à des degrés divers: la situation économique mondiale, les questions d'énergie, d'agriculture, de santé, en un mot, de développement. Nos sociétés industrialisées, quant à elles, parlent de redéveloppement, car elles savent pertinemment qu'il n'existe pas qu'une voie unique pour le progrès, que pour atteindre la fin du XX$^{e}$ siècle et aborder le XXI$^{e}$ siècle, ce n'est que par la concertation, le respect des identités, et l'écoute des pays du Sud, que nous ferons de la francophonie, dans toute ses composantes, un témoignage «tenace» au sein de la communauté mondiale.

La participation du Québec à cette importante rencontre fit l'objet de nombreuses discussions et négociations qui aboutirent à une entente, laquelle fut conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, le 7 novembre 1985. À cette entente ont été joints deux articles (articles 9 et 11) de l'entente entre les deux gouvernements, signée en 1971, sur les modalités de leur participation à l'ACCT.

L'entente signée, le Québec devint partenaire à part entière de la francophonie et ce, au plus haut niveau d'instance. Cette entente allait permettre également aux deux gouvernements de préciser, pour le deuxième sommet à Québec, en septembre 1987, le partage des responsabilités et les modalités de participation qui allaient s'avérer identiques à celles du premier sommet.

Le texte de la deuxième entente signée le 19 février 1986, à Paris, précisait le rôle du Québec comme l'un des deux gouvernements organisateurs.

La date du premier sommet fut donc fixée du 17 au 19 février 1986.

De nombreuses discussions s'engagèrent sur les thèmes qui devaient rejoindre les préoccupations d'ordre culturel, politique et technologique. Les représentants des pays siégeant en novembre 1985 se virent confier la préparation de rapports de synthèse sur lesquels auraient à se pencher les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet, car cette conférence devait aboutir à des décisions concrètes. Le Québec se vit confier le rapport de synthèse sur la coopération en matière d'énergie et le rapport de synthèse sur l'informatique.

**Objectifs du sommet:**

L'idée de réunir les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français répond aux préoccupations ci-après:

- Offrir un forum original de dialogue entre les pays du Nord et du Sud qui permette d'affermir la solidarité des pays intéressés dans un monde exposé à de nombreux périls et favoriser une meilleure connaissance réciproque des différents partenaires de la francophonie et de leurs dirigeants.
- Faire en sorte que cette solidarité apporte aux pays les plus démunis du groupe l'appui des nations industrialisées qui appartiennent à ce groupe, en mettant l'accent sur la formation des hommes et des femmes.
- Dégager une volonté commune de relever les défis auxquels fait face la francophonie en mettant l'accent sur les technologies du futur et en tentant d'associer les acteurs de nos sociétés modernes (industries, médias, universités, etc.). À cet égard, le sentiment des représentants personnels a été que, dans de nombreux domaines (par exemple, les banques de

données, la télécommunication et la télévision, les industries de la langue, la diffusion de l'écrit...), il était urgent de prendre des décisions d'une grande portée pour l'avenir et d'assurer ainsi aux jeunes générations une place de premier plan dans le monde moderne.

- Passer en revue et imaginer les voies de l'avenir pour les institutions francophones existantes.

La France adressa donc des invitations à tous les chefs d'État et de gouvernement représentés à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). L'appellation officielle retenue pour ce sommet et pour celui de Québec par la suite fut: **Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.**

***Protocole relatif à la participation du Québec à l'ACCT***

*Modalités selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique, convenues le 1er octobre 1971 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec*

L'article 3.3 de la charte de l'Agence de coopération culturelle et technique prévoyant que:

«Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des États membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'État membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'État membre.»

Les modalités suivantes selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence sont convenues.

Participation aux institutions
Article 1
Le gouvernement du Québec participe aux institutions de l'Agence:

- Conseil d'administration;
- Comité des programmes;
- Conseil consultatif;
- Autres comités et commissions;
- Secrétariat général;
- Groupe d'experts en gestion administrative et financière;
- Conférence générale;
- Des modalités sont prévues à cet effet pour chaque institution.

Conseil d'administration
Article 2

Un fonctionnaire du gouvernement du Québec occupe un des deux postes disponibles pour le Canada au conseil d'administration. Des fonctionnaires du gouvernement du Québec peuvent, de plus, agir comme conseillers.

Comité des programmes, conseil consultatif et autres comités et commissions.
Article 3

Des consultations préalables doivent être conduites entre les deux gouvernements visant à assurer la présence au sein du comité des programmes d'au moins un expert ou fonctionnaire du gouvernement du Québec, pour autant que pourront être acceptées par l'Agence les candidatures proposées. Il en sera de même des autres comités et commissions de l'Agence. Il y a également consultation sur les candidatures au conseil consultatif.

Secrétariat général
Article 4

Les deux gouvernements se consultent sur les candidatures à mettre de l'avant relativement aux postes électifs du secrétariat général.

Article 5

Des consultations préalables auront lieu le cas échéant entre les deux gouvernements visant à maintenir au sein du personnel du secrétariat la présence d'un expert du gouvernement du Québec pour autant que pourront être acceptées par l'Agence les candidatures posées.

Groupe d'experts en gestion administrative et financière
Article 6

Les deux gouvernements sont d'accord pour qu'un expert du gouvernement du Québec occupe un des deux postes disponibles pour le Canada au sein du groupe d'experts en gestion administrative et financière ou du comité permanent qui lui succédera.

Conférence générale
Article 7

Le groupe de ministres et de fonctionnaires du gouvernement du Québec à la conférence générale est aussi important que le requièrent les circonstances. Leur nombre est déterminé au moyen de consultations entre les deux gouvernements en tenant compte de l'importance du rôle et des intérêts du gouvernement du Québec eu égard aux questions discutées.

Article 8

Les deux gouvernements sont d'accord sur la présence du ministre du gouvernement du Québec aux réunions et activités de la commission ministérielle.

Article 9

La présence du Québec est identifiée selon les modalités convenues lors de la conférence constitutive de l'Agence. On s'en tient également aux modalités alors convenues en ce qui concerne la liste de délégation présentée aux conférences générales.

Article 10

Lorsqu'un document comportant un engagement de droit international doit être signé, la signature du Canada est apposée à la place qui lui est réservée, selon la formule suivante:
M. .....Ministre .....du Canada
M. .....Ministre .....du Québec
et ainsi de suite pour tout autre signataire.

Conférences et réunions
Article 11

La participation du gouvernement du Québec aux conférences et réunions officielles de l'Agence est assurée par un groupe de ministres ou de fonctionnaires au sein de la délégation canadienne, ce groupe étant formé par le gouvernement du Québec. Ces derniers participent aux délibérations et expriment le point de vue du gouvernement du Québec sur toutes matières ressortissant à sa compétence constitutionnelle.

Article 12

Il y a donc dans chaque cas consultation préalable sur tous les points de vue à exprimer. Il y aura notamment une réunion avant le départ visant à coordonner la participation canadienne.

Article 13

Le vote du Canada s'exprime de la manière qui a été prévue pour la conférence constitutive de l'Agence.

Article 14

Le secrétariat communique au gouvernement du Québec directement et simultanément copie de la convocation aux conférences et réunions officielles de l'Agence envoyée au gouvernement canadien.

Participation aux activités et programmes
Élaboration et définition des programmes
Article 15

Le gouvernement du Québec participe, dans les institutions de l'Agence, à l'élaboration et à la définition des programmes.

Participation aux activités et aux programmes et mise en oeuvre des programmes
Article 16

Le gouvernement du Québec participe aux activités et programmes de l'Agence, ainsi qu'à la mise en oeuvre des programmes en coopération avec le secrétariat, suivant des modalités convenues dans chaque cas avec le gouvernement du Canada. Les deux gouvernements se

tiennent mutuellement au courant, notamment par voie de copies de la correspondance avec le secrétariat à laquelle la mise en oeuvre des programmes donne lieu.

Finances
Article 17

Le gouvernement du Québec participe selon une proportion de cinquante pour cent de la contribution du Canada aux frais de fonctionnement du secrétariat de l'Agence. Il peut aussi assumer une partie de la contribution aux frais des programmes de l'Agence.

Article 18

Le montant de cette participation est transmis directement au secrétariat et apparaît dans les rapports de l'Agence de la façon suivante:

Contribution du Canada: . . . . . dollars
Gouvernement central . . . . . dollars
Gouvernement du Québec . . . . . dollars

Information
Article 19

Le gouvernement du Canada informe le secrétariat général que des modalités ont été convenues entre les deux gouvernements en lui transmettant copie du texte publié par les deux gouvernements. Il informe le secrétariat des modalités qui requièrent sa coopération.

***Entente au sujet du premier sommet de la francophonie***
***agréée par le***
***Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney,***
***et le***
***Premier ministre du Québec, M. Pierre-Marc Johnson,***
***le 7 novembre 1985***

Désireux d'apporter de concert au sommet une contribution efficace, originale et de la plus haute qualité, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sont convenus de ce qui suit:

1. Nature et structure
   Le sommet comportera deux parties de nature distincte et consécutives dans le temps. La première partie traitera de la situation politique et économique mondiale et la seconde de coopération et de développement.
   En prévision du premier sommet, les deux gouvernements conjugueront leurs efforts dans le but de faire accepter un ordre du jour dont une proportion substantielle et significative sera consacrée à la situation politique et économique mondiale; toutefois, ils conviennent que les questions de coopération et de développement occuperont une place prépondérante dans l'ordre du jour de ce sommet.

2. Invitations
   Les invitations au sommet sont adressées directement au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada. Elles font référence à la présente entente qui aura été communiquée à la puissance invitante (ou aux puissances invitantes) par les voies diplomatiques usuelles.

3. Participation
   Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sont présents, dans la personne de leur chef de gouvernement, à la table de conférence pendant toute la durée du sommet. Le Premier ministre du Québec est présent aux côtés du Premier ministre du Canada, le Québec étant identifié par la désignation «Canada-Québec» et par le drapeau du Québec. Les règles (articles 9 et 11 des modalités Ottawa-Québec) et la pratique suivies à l'ACCT pour la représentation des deux gouvernements s'appliquent pour les réunions du sommet.

   Sur les questions relatives à la situation politique mondiale, le Premier ministre du Québec est présent et se comporte comme un observateur intéressé. Sur les questions relatives à la situation économique mondiale, le Premier ministre du Québec pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada, intervenir sur celles qui intéressent le Québec.

   Le Premier ministre du Canada fait part à l'avance au Premier ministre du Québec, et sous le sceau de la confidentialité, des positions qu'il entend prendre sur les divers points inscrits à l'ordre du jour de la première partie du sommet.

Pendant la deuxième partie, le gouvernement du Québec participe aux débats et aux travaux à part entière, selon les modalités et la pratique suivies à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

S'il y a lieu au cours du sommet un «tour de table» général, le Premier ministre du Québec pourra prendre la parole selon les modalités et les conditions définies dans la présente entente.

4. Réunions préparatoires
   À l'occasion des réunions préparatoires, qu'il s'agisse de réunions de hauts fonctionnaires (sherpas) ou de réunions de ministres, chacun des deux gouvernements nomme son ou ses représentants. Ceux-ci remplissent leur mandat selon les modalités de la présente entente.
   Les invitations à ces réunions se font selon la procédure prévue pour le sommet lui-même.

5. Concertation
   Tant dans la phase préparatoire que pendant le sommet lui-même, les représentants des deux gouvernements se concerteront régulièrement afin que leurs positions et leurs initiatives s'inscrivent dans l'esprit de la présente entente.

***Extrait du Protocole relatif à la participation du Québec à l'ACCT***

Article 9
La présence du Québec est identifiée selon les modalités convenues lors de la Conférence constitutive de l'Agence. On s'en tient également aux modalités alors convenues en ce qui concerne la liste de délégation présentée aux conférences générales.

Article 11
La participation du gouvernement du Québec aux conférences et réunions officielles de l'Agence est assurée par un groupe de ministres ou de fonctionnaires, au sein de la délégation canadienne, ce groupe étant formé par le gouvernement du Québec. Ces derniers participent aux délibérations et expriment le point de vue du gouvernement du Québec sur toutes matières ressortissant à sa compétence constitutionnelle.

# *Bibliographie*


ACCT. *Agecop-liaison*, Agence de coopération culturelle et technique , jan.-fév. 1986, n° 84.

DENIAU, Xavier. *La francophonie*, Paris, Presses universitaires de France, 1983.

JONES, Richard. *L'AUPELF, une idée en marche*, Montréal, AUPELF, 1987.

LÉGER, Jean-Marc. *La francophonie: grand dessein, grande ambiguïté*, Ville de LaSalle (Québec), Hurtubise HMH, 1987.

*Parlements et francophonie*, Revue de l'Association internationale des parlementaires de langue française, n° 63, 4e trimestre 1986, p. 28-32.

TARDIF, Jean. «La francophonie institutionnelle et le Québec», *Revue québécoise de droit international*, Éditions Thémis, n° 1, 1984, p. 11-44.

TÉTU, Michel. *La francophonie – histoire, problématique, perspectives*, Montréal, Guérin littérature, 1987.

# *La première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*

*(Le sommet de Paris)*

*les 17, 18 et 19 février 1986*

# *La préparation de la Conférence*

La préparation de cette première Conférence fut confiée à un comité préparatoire composé des représentants personnels des chefs d'État et de gouvernement. Au départ, le groupe était composé de cinq représentants des différentes composantes géographiques de la communauté francophone. Par la suite les autres pays membres purent, s'ils le souhaitaient, participer aux travaux. Le nombre s'est élargi à une vingtaine environ. Le Québec y fut présent dès l'origine en la personne du délégué aux Affaires francophones et multilatérales, en poste à Paris.

## Les réunions du Comité international de préparation

Le comité tint une vingtaine de réunions sur quatre mois. L'une de ces réunions eut lieu à Québec du 3 au 5 février. Elle regroupait 15 représentants: Belgique, Communauté française de Belgique, Burundi, Canada, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Mali, Mauritanie, Québec, Sénégal, Togo, Tunisie et Zaïre.

Lors de cette réunion à Québec, le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, prononça une allocution à l'occasion d'un dîner offert aux membres du comité préparatoire.

Il rappela l'importance primordiale que le Québec attache à la grande entreprise de solidarité francophone. Cette première Conférence a le devoir d'innover en donnant à ses travaux un tour résolument concret dans les domaines les plus vitaux du développement et du progrès des peuples formant cette communauté.

La francophonie doit être efficace, moderne et généreuse, enracinée dans le vécu quotidien et résolument ouverte sur l'avenir, elle doit s'attaquer aux problèmes immédiats de santé, d'éducation, de communication et d'économie. Le Premier ministre précise que le Québec a toujours été et demeure le point d'appui du fait français au Canada, qu'il contribue d'une manière significative au progrès et au développement de la réalité canadienne. C'est pourquoi il tient à maintenir et à développer ses relations avec l'ensemble des pays francophones afin de diversifier ses rapports économiques, scientifiques et techniques; il doit aussi le faire par l'entreprise publique et par l'entreprise privée. L'idée de la francophonie doit faire coïncider les impératifs du développement et le salut des cultures. C'est un but exigeant mais essentiel que nos pays devront atteindre et pour y arriver la langue française devra en être l'instrument et l'expression.

Le programme prévoyait des rencontres sous l'angle d'échanges de vues libres, les allocutions étant réservées aux repas officiels. Les séances de travail se sont déroulées sous la présidence du ministre des Relations internationales du Québec. La présidence du comité préparatoire fut confiée à l'ambassadeur représentant la France au sein de ce comité.

Une visite au Centre de recherche industriel du Québec a eu lieu, ainsi qu'une démonstration de la Banque de terminologie de l'Office de la langue française. À Montréal, les membres du Comité se sont rendus à l'Université de Montréal où s'est déroulée une réunion à huis clos.

Les membres du comité se sont rendus ensuite à Ottawa pour une journée de travail.

Les autres réunions eurent lieu à Paris. Les représentants des chefs d'État et de gouvernement se réunirent pour définir les objectifs de cette première Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

Le comité préparatoire, dans une réunion du début du mois de décembre 1985, répar-

tit entre les représentants des pays présents la charge de préparer les rapports de synthèse sur lesquels auraient à se pencher les chefs d'État et de gouvernement lors du sommet. Elle fut répartie entre les pays suivants:

- Sénégal: la situation économique mondiale (situation financière du Sud);
- Tunisie: les problèmes de la formation et du transfert de technologie;
- Québec: la coopération en matière d'énergie; l'informatique (y compris l'information scientifique);
- Canada: les banques de données, les réseaux de communication;
- Gabon: les réseaux de médias et le développement des industries culturelles (le rapport collectif doit être préparé par un groupe de pays, mais le Gabon en sera le rapporteur);
- France: les industries de la langue, la situation de la langue française dans les organisations et réunions internationales;
- Communauté française de Belgique: l'écrit (création, production, diffusion), l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie (un groupe de pays préparera le rapport collectif sur la base d'un document québécois; la CFB en sera le rapporteur);
- Mali: la situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones;
- Burundi: les rencontres interculturelles (langue française et langues nationales, accès au français).

Ces thèmes firent l'objet de discussions. Les rapports ont été rédigés et déposés au secrétariat de la Conférence quelques jours avant la Conférence.

Le comité préparatoire a remis aux ministres des Affaires étrangères, réunis le 14 décembre 1985 à Paris, un premier rapport sur ses propositions et ses recommandations.

Certains éléments ont été fournis aux délégations avant la réunion ministérielle du 15 février 1986:

- un projet d'ordre du jour portant indication de la répartition des tâches (pouvant être révisé par les chefs d'État et de gouvernement);
- des recommandations sur l'organisation des travaux;
- des recommandations sur le suivi de la Conférence.

## Réunion ministérielle préparatoire à Paris, le 15 février 1986

À l'avant-veille de l'ouverture de la première Conférence, les ministres chargés du dossier se sont réunis à nouveau à Paris pour étudier les propositions et les recommandations qui leur ont été soumises par les membres du comité préparatoire.

Le Québec était représenté à cette réunion par le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard.

Le Comité international de préparation a soumis aux ministres un rapport relatif à l'organisation des travaux de la première Conférence. En voici les principaux éléments:

- La réunion recommanda que la Conférence se dote d'un Bureau qui comprendrait cinq à six vice-présidents, lesquels, en cas de besoin, assisteraient le président.
- La séance inaugurale fit l'objet d'un échange de vues sur le nombre des orateurs, sur leur provenance et sur le temps de parole.

Le groupe des représentants avait été informé par les autorités françaises de l'intention du président du Sénégal et des Premiers ministres du Canada et de Tunisie de prononcer une allocution au cours de la séance inaugurale.

Pour les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ne pouvant prendre la parole à la séance inaugurale, il fut imaginé qu'ils pourraient s'exprimer lors de la séance de clôture.

- La répartition horaire des travaux devait tenir compte de beaucoup de souhaits. La méthode préconisée fut la suivante:
  - Chaque rapport sur un thème inscrit à l'ordre du jour devait être présenté de façon brève, en mettant l'accent sur les propositions concrètes.
  - Ceux qui intervenaient dans le débat relatif à ce thème devaient être en priorité les chefs de délégation des pays ayant déposé une contribution écrite.
  - À la suite de la discussion, le président de séance devait dégager le consensus en indiquant les orientations et les propositions d'action retenues.
  - La réunion recommandait, pour le bon déroulement des travaux, que l'examen des thèmes ne soit pas reporté d'une séance à l'autre en raison des contraintes de l'horaire.

Enfin, la réunion suggérait que les représentants personnels puissent rester à la disposition de la Conférence pour mettre en forme les conclusions des délibérations à la fin de chaque journée.

En ce qui concerne le suivi de la Conférence, le groupe de travail avait suggéré de constituer un comité du suivi pouvant comprendre de huit à dix membres. Ce comité serait chargé de choisir, dans les domaines spécifiques prioritaires, des programmes qui seraient établis suivant les décisions prises par la Conférence, d'en confier l'exécution soit à des organismes francophones existants comme l'Agence, soit à d'autres pour leur compétence, de surveiller l'exécution des travaux, de faire rapport périodiquement au président de la Conférence et aux chefs d'État des pays participants sur l'évolution des travaux.

En raison de la brièveté des délais et de l'éloignement géographique de certains participants, la documentation n'a pu leur être adressée avant la Conférence. Elle comprenait cinq dossiers: le rapport du groupe préparatoire élargi; le rapport de synthèse sur les divers sujets à l'ordre du jour et les recommandations; quelques contributions nationales; les communications de certains organismes intergouvernementaux de la francophonie.

La première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Paris du 17 au 19 février 1986, à l'invitation du président de la République française.

Un bref rappel historique du long cheminement qui a permis d'aboutir à la tenue du premier sommet ne sera pas sans intérêt.

1962: Lors de la mise en place de l'Union africaine et malgache (UAM), le président Senghor, du Sénégal, évoque la perspective d'une «communauté francophone».

1964: Le président Ould Daddah, de Mauritanie, en reprend l'idée.

1965: Lors d'un voyage officiel à Dakar, le président Bourguiba, de Tunisie, souhaite voir s'établir une «sorte de Commonwealth».

1966: Le projet de communauté francophone est précisé par le président Senghor. Le président Hamani Diori est chargé d'établir les contacts nécessaires.

1970: La convention internationale créant l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est signée à Niamey.

1977: Lors de la réunion des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence franco-africaine, réunie à Dakar, ceux-ci donnent mandat au président Senghor d'étudier la question et de leur faire rapport.

1980: Le rapport est présenté devant la Conférence franco-africaine. Le Sénégal est chargé de réunir les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'ACCT. Cette réunion préparatoire est prévue pour la fin de l'année.

Les divergences entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec sur les modalités de participation de ce dernier à la réunion préparatoire amènent le report de cette rencontre.

1982: Le nouveau président du Sénégal, M. Abdou Diouf, évoque la création d'une communauté organique au sommet franco-africain, au Zaïre.

1982: Le Premier ministre du Canada expose sa conception de la francophonie.

1985: Les gouvernements du Canada et du Québec arrivent à un accord sur les modalités de participation du Québec au sommet. Le président français propose que le sommet se tienne à Paris. Une conférence ministérielle préparatoire, réunie le 14 décembre 1985, décide que cette rencontre des chefs d'État et de gouvernement, aura lieu du 17 au 19 février 1986.

# *Le déroulement de la Conférence*

La cérémonie d'ouverture se déroula le 17 février au Château de Versailles. Quarante et un États et gouvernements étaient représentés par:

Seize chefs d'État: Burundi, Centrafrique, Comores, Côte-d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée-Bissau, Liban, Madagascar, Mali, Mauritanie, Rwanda, Sénégal, Togo, Zaïre.

Douze chefs de gouvernement: Belgique, Communauté française de Belgique, Canada, Québec, Nouveau-Brunswick, Dominique, Luxembourg, Monaco, Niger, Sainte-Lucie, Tunisie, Vanuatu.

Dix ministres: Bénin, Burkina Faso, Congo, Égypte, Guinée, Haïti, Maroc, Seychelles, Tchad, Viêt-nam (à titre d'observateur).

L'île Maurice était représentée par le vice-premier ministre, la Suisse par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, le Laos par son ambassadeur en France. L'État américain de la Louisiane était invité à participer en qualité d'invité spécial aux séances solennelles. Il était représenté par le commissaire adjoint au budget du gouvernement de l'État.

Photo officielle de la première Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. *(Paris – 1986)*

Dans son discours inaugural, le président de la République française a rappelé l'origine de cette initiative et formé le voeu que ce premier sommet marque un nouveau départ de la francophonie, qu'il établisse les priorités d'une coopération originale, que la langue française devienne concrètement un facteur de progrès scientifique et de développement, un instrument de dialogue des cultures, en un mot l'expression d'un humanisme pour notre temps. Il a également rendu un hommage au président de la Tunisie et à l'ancien président du Sénégal pour leur ténacité qui a permis la tenue d'une telle rencontre.

Au cours de la séance inaugurale ont pris la parole:

Le Premier ministre du Royaume de Belgique

Le Premier ministre du Canada

Le Président de la République démocratique de Madagascar

Le Premier ministre de la République de Tunisie

Le vice-ministre de la Culture de la République socialiste du Viêt-nam

Un message adressé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies a été lu par le président français. Les textes des communications qui n'ont pu être présentés à la séance inaugurale ont été déposés, dont un du Québec.

## Les travaux de la Conférence

Les travaux de la Conférence se sont déroulés au Centre de conférences internationales de Paris. La Conférence a composé son bureau en faisant siennes les recommandations de la réunion préparatoire des ministres tenue le 15 février. Le Bureau fut ainsi composé:

| | |
|---|---|
| Président: | France |
| Vice-présidents: | Djibouti, Laos<br>Luxembourg,<br>Mali, Sénégal,<br>Tunisie, Zaïre |
| Rapporteur général: | Québec |

### *L'ordre du jour de la Conférence a été le suivant:*

**17 février**

Discours inaugural: France

Allocution d'ouverture: six pays représentant les grandes aires de la francophonie

| | |
|---|---|
| Afrique: | Sénégal |
| Asie: | Viêt-nam |
| Monde arabe: | Tunisie |
| Amérique: | Canada |
| Europe: | Belgique |
| Océan Indien: | Madagascar |

Les thèmes de discussion:

**Situation politique mondiale:**

- Afrique australe;
- Sécurité, désarmement, développement;
- Crise du multilatéralisme.

**Situation économique mondiale:**

Exposé liminaire par le Canada

Rapport présenté par le Sénégal

- Situation financière du Sud: endettement et redressement;
- Situation de l'agriculture dans le Sud;
- Commerce international.

**18 février**

**Enjeux d'avenir: le développement**

Problème de la formation et du transfert de la technologie:

- en général;
- en matière d'agriculture;
- en matière d'urbanisation, de population, d'environnement.

Rapport présenté par la Tunisie

Coopération en matière d'énergie

Rapport présenté par le Québec

**Enjeux d'avenir: la communication**

Informatique:

- logiciels, terminologie;
- échanges et gestion appliquée des informations scientifiques.

Rapport présenté par le Québec

Banque de données

Rapport présenté par le Canada

Réseaux de communications (satellites, câbles, etc.): interconnexion

**Enjeux d'avenir: la culture**

Réseaux de médias (radio-télévision, audiovisuel, etc.) et de développement des industries culturelles.

Industries de la langue

Rapport présenté par la France

L'écrit: création, production, diffusion

Rapport présenté par la Communauté française de Belgique

**Avenir des institutions multilatérales de la francophonie:**

- orientations générales;
- coordination;
- financement.

Rapport de synthèse collectif établi par un groupe de travail présidé par la Communauté française de Belgique et comprenant le Burundi, le Canada, le Québec, le Gabon, la France, le Sénégal et la Tunisie.

**Questions liées à l'utilisation de la langue commune:**

Situation de la langue française dans les organisations et réunions internationales.

Rapport présenté par la France

Situation des utilisateurs du français dans les pays non francophones.

Rapport présenté par le Mali

Rencontres interculturelles: langue française et langues nationales, l'accès au français.

Rapport présenté par le Burundi

**Examen du relevé des décisions**

**Date et lieu de la prochaine Conférence**

**Questions diverses**

**Séance solennelle de clôture**

Conférence de presse du président de la Conférence, entouré des membres du Bureau.

# *Les interventions de la délégation officielle du Québec*

Le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a participé aux travaux du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Le Premier ministre était accompagné de la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, du ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, du délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy, du délégué aux Affaires francophones et multilatérales à Paris, M. Claude Roquet, du délégué du Québec à Rome, M. Gilles Loiselle, du délégué général du Québec à Bruxelles, M. Jean Tardif et du sous-ministre adjoint aux Relations internationales, M. Jean-Marc Léger.

La délégation officielle était accompagnée de représentants des ministères des Relations internationales, des Affaires culturelles, du Commerce extérieur et du Développement technologique, des Communications, de l'Enseignement supérieur et de la Science, de l'Énergie et des Ressources et du Conseil de la langue française.

Le Président de la République française M. François Mitterrand, le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney et le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, en conférence de presse. *(Paris – 1986)*

Le Québec a été désigné pour être rapporteur général à la séance solennelle de clôture qui était publique et télévisée. De ce fait, le Premier ministre a fait partie du Bureau et c'est à ce titre qu'il a accompagné le président français à la conférence de presse, après la clôture des travaux.

Les modalités générales de la participation du Québec au premier sommet avaient été définies dans l'entente intervenue entre les gouvernements du Canada et du Québec, le 7 novembre 1985.

L'entente prévoyait:

«Sur les questions portant sur la situation politique mondiale, le Premier ministre du Québec assiste aux délibérations mais se comporte en tant qu'observateur intéressé. Quant aux questions relatives à la situation économique mondiale, le Premier ministre du Québec pourra, après concertation et avec l'accord ponctuel du Premier ministre du Canada, intervenir sur celles qui intéressent le Québec.

«Sur les questions de coopération et de développement, le gouvernement du Québec participera aux débats et aux travaux à part entière, selon les modalités et la pratique en vigueur à l'ACCT.»

Comme on l'a vu précédemment dans l'historique, le Québec a joué un rôle de premier plan dans la préparation du sommet en tant que membre du groupe initial chargé des travaux préparatoires avec la France, le Canada, le Sénégal et la Tunisie. Son apport le plus important est sans aucun doute la proposition présentée par le Premier ministre du Québec, dans sa communication déposée à l'ouverture du sommet, visant à créer des réseaux multinationaux de coopération dans des domaines identifiés comme prioritaires et porteurs d'avenir pour la francophonie. Cette proposition fut adoptée par l'ensemble des participants au sommet.

Le Premier ministre est intervenu dans les échanges de vues sur les questions d'économie internationale, en évoquant les possibilités d'exploiter les énormes surplus agro-alimentaires existants, dans le cadre d'une sorte de plan Marshall au profit des pays en voie de développement.

Le Premier ministre a présenté trois autres contributions majeures du gouvernement du Québec:

- La coopération en matière d'énergie.
- L'informatique: les logiciels et la terminologie.
- L'informatique: le transfert et la gestion de l'information scientifique.

Le choix de ces contributions correspondait à ce que le Québec avait toujours privilégié au cours de la préparation du sommet, soit une approche pragmatique des problèmes majeurs du développement et de la modernité.

En plus de ces trois contributions majeures, le Québec avait préparé des contributions complémentaires sur les thèmes suivants:

- Les droits de la personne;
- La crise du multilatéralisme;
- Le développement agricole et les ressources humaines;
- Le commerce international;
- La formation face aux transferts technologiques;
- L'agro-alimentaire: économie et développement;
- Un enjeu d'avenir, la culture;
- Les industries de la langue;

- Le français, langue des sciences et des techniques;
- La langue française dans les organisations et les rencontres internationales;
- L'avenir des institutions multilatérales de la francophonie;
- L'enseignement du français, langue non maternelle.

Lors de la session d'ouverture, le Premier ministre avait déposé un document mettant l'accent sur l'avenir, la nouvelle solidarité entre les peuples francophones et la maîtrise des technologies comme condition de développement.

Le Premier ministre rappelait qu'il convenait d'accorder la priorité là où se joue l'avenir des peuples francophones et leur chance de développement commun. Il proposait que les thèmes majeurs soient abordés sous l'angle de la formation, de l'information et de l'intervention, que soit retenu un certain nombre d'orientations prioritaires et que soient dessinés les contours de ce qu'il appelle les grands problèmes mobilisateurs. Pour le Premier ministre, le véritable développement ne peut-être que global; cela implique donc une économie forte et saine, un système d'éducation dynamique et adapté, un environnement socio-culturel stimulant. Ainsi, dans ce qu'il nomme la hiérarchie des urgences, l'aide doit aller avant tout vers les pays les plus démunis. Pour cela, il faut que les pays soient sensibilisés à l'importance de ces urgences. Le Premier ministre pense que la jeunesse devrait s'engager tout particulièrement et que la participation des entreprises publiques et privées devrait provoquer un partenariat qui tendrait non seulement vers des contributions d'ordre financier, mais aussi vers une participation à la conception et à l'exécution des programmes de coopération.

Enfin, le Premier ministre avait la conviction que le sommet pouvait concilier ambition et réalisme, générosité et sens aigu du concret. Pour cela, il estimait que le sommet devait avoir comme préoccupations principales:

- la croissance économique comme base indispensable de toutes les formes du développement;
- la maîtrise des technologies nouvelles de l'information et de la communication;
- l'affirmation et la promotion des diverses cultures contre les risques de l'uniformisation déshumanisante;
- la qualité, l'adaptation et le rayonnement du français en tant que base de rassemblement et instrument de progrès commun.

Cette déclaration du Premier ministre fut déterminante pour la suite des choses. Les domaines stratégiques de coopération qui ont été retenus furent les domaines proposés par le Québec, de même que le mode de collaboration en réseaux multinationaux, s'inscrivant dans le cadre de l'ACCT. Il n'est pas sans intérêt de rappeler un extrait capital de cette déclaration déposée par le Premier ministre du Québec à l'ouverture du sommet de Paris.

***Extrait de la déclaration du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'ouverture du sommet de Paris***

«Que pouvons-nous faire d'utile ensemble, d'utile pour les hommes et les femmes de ce temps et pour les générations qui montent, à la veille du XXIe siècle? Comment définir et aménager un espace de solidarité et fonder une nouvelle coopération éminemment féconde pour nos peuples et peut-être exemplaire pour les autres? Certes, nous sommes confrontés à des problèmes et à des interrogations qui rejoignent sous des formes diverses mais avec une même acuité tous les pays, notamment en ce qui a trait au développement des sociétés et au salut des cultures. Nos préoccupations, nos aspirations communes et notre volonté ardente de coopération devraient nous permettre d'imaginer ensemble des solutions efficaces à quelques problèmes prioritaires et de nous donner les moyens de les appliquer.

«Aussi croyons-nous que ce sommet doit s'inscrire sous le signe de la décision: c'est ce qui en fera l'originalité et la justification. Il s'agit en quelque sorte d'inventer ensemble notre avenir, en maîtrisant et en dominant les nouvelles technologies qui sont la condition du développement de demain dans tous les ordres, et en pratiquant un dialogue attentif et fécond de nos cultures, à partir de l'utilisation commune de la langue française. Grâce à elle, nous pouvons définir et mettre en oeuvre un grand dessein pour le bénéfice de nos peuples, qui soit l'expression d'un humanisme pour notre temps. Ce que nous devons accomplir comporte en effet une dimension universelle, car nous avons à témoigner en même temps pour toutes les cultures.

«Voici plus d'un quart de siècle que sont nées les premières organisations francophones, aussi bien gouvernementales que non gouvernementales, l'Agence de coopération culturelle et technique devant en 1970 consolider cet ensemble. Le Québec en fut dès le départ partie prenante par son gouvernement, par ses institutions, par un nombre considérable de ses citoyens. Son intérêt le plus évident l'y inclinait naturellement puisque pour nous, le dialogue et la collaboration sur tous les plans avec les autres pays et communautés de langue française est quelque chose de vital. Mais nous y avons été conduits également par la conviction que la communauté francophone peut apporter un témoignage éminent et une contribution originale à la communauté mondiale et à la mise en place d'un nouvel ordre international. Nous avons la chance, en effet, de constituer un ensemble qui, tout en restant à taille humaine, témoigne de toutes les grandes aires culturelles et de toutes les sensibilités, tout comme il illustre les évolutions historiques et les situations géographiques les plus diverses.

«Le Québec d'aujourd'hui, qui est l'aboutissement de quatre siècles et demi de ténacité, d'adaptation et d'invention, représente en quelque sorte la dimension nord-américaine de notre communauté. Berceau et foyer principal de la présence francophone en Amérique du Nord, le Québec a su vivre en français son accession à la modernité et il n'a jamais douté que la langue française fût parfaitement apte à exprimer, à incarner les réalités scientifiques et technologiques de notre temps, qu'elle est tout à la fois langue de progrès et langue d'ouverture à l'autre. C'est le fruit de cette longue expérience, parfois douloureuse mais toujours fructueuse, que nous souhaitons mettre au service de la communauté francophone dont le présent sommet doit être une éloquente illustration.

«L'heure n'est plus à l'évocation, une fois encore, des grands problèmes et à la description des situations, l'une et l'autre si souvent faites à l'occasion de multiples colloques et séminaires. Nous devons nous efforcer de prendre des décisions qui puissent se traduire en programmes d'action. Aussi, tout en saluant le remarquable effort du comité préparatoire dans la définition de l'ordre du jour, sommes-

nous enclins à penser qu'il conviendrait de faire porter nos décisions en priorité sur quelques domaines où se joue l'avenir de nos peuples, où s'inscrivent les chances de notre développement commun.

«Puisqu'il est malheureusement impossible de tout embrasser, nous proposons de nous attacher principalement aux domaines suivants:

- l'agriculture et l'énergie;
- les industries de la langue;
- les problèmes de la culture et de la communication;
- l'information scientifique et le développement technologique.

«Nous pourrions aborder chacun de ces thèmes majeurs sous les trois aspects de la formation, de l'information et de l'intervention.

Nous pourrions, il me semble, à partir des nombreux textes déposés devant notre conférence, retenir, dans les divers domaines que j'ai indiqués, un certain nombres d'orientations prioritaires et dessiner les contours de ce que j'appelerais de grands programmes mobilisateurs. Dans une étape ultérieure pourraient être mis en place des réseaux multinationaux associant les établissements scientifiques et les entreprises de nos pays. Ces réseaux s'inscriraient dans la cadre de l'Agence de coopération qui recevrait mandat du sommet pour mettre en oeuvre ses décisions. Cela supposera naturellement la convocation d'une session extraordinaire de la conférence générale de l'Agence, afin de procéder aux aménagements requis pour permettre à cette organisation de remplir efficacement le nouveau mandat qui lui serait ainsi confié. Cela supposera aussi que soient dégagés les moyens de financement nécessaires pour la réalisation des projets que nous aurions retenus.»

Le Premier ministre du Québec a fait une intervention sur le thème «Coopération en matière d'énergie», le 18 février. Le Québec avait d'ailleurs reçu le mandat de présenter la proposition officielle qui débouchait sur trois priorités d'action:

- développer et renforcer les réseaux de circulation des idées et des informations concernant l'énergie et exprimées en langue française;
- transférer et échanger les technologies afin de favoriser l'adaptation, dans les pays qui en ont besoin, des technologies énergétiques mises en place et éprouvées dans d'autres régions de la francophonie;
- former techniquement et administrativement les gestionnaires et responsables des sociétés, compagnies et administrations énergétiques.

Le Québec a suggéré en plus deux interventions précises:

- La création d'un Institut de l'énergie des pays de langue française, dont serait membre chacun des pays francophones qui le souhaiterait. Cet institu veillerait à la formation des techniciens et gestionnaires ayant déjà des responsabilités dans leur pays; il diffuserait en français les travaux de recherche effectués dans le secteur énergétique; il parrainerait enfin certaines

études dans des domaines où le besoin se ferait sentir. Cet institut aurait une organisation administrative légère, dans la mesure où il structurerait des efforts de coopération en bonne partie déjà existants, et où il mettrait à contribution des ressources déjà en place.

- La fondation d'une Association francophone de l'énergie, regroupant les sociétés, organismes et individus intervenant à un titre ou à un autre dans le domaine énergétique. Cette association aurait pour vocation d'établir et de renforcer des liens entre les membres, de diffuser l'information et d'organiser des colloques et manifestations selon les besoins exprimés par les membres. Le secrétariat de l'association pourrait être assumé par l'Institut de l'énergie.

Le Premier ministre a souligné le fait que le Québec serait très heureux d'accueillir soit

La Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles du Québec, M^me^ Lise Bacon, en compagnie de M. Léopold Sédar Senghor, ancien Président de la République du Sénégal. *(Paris – 1986)*

la tête du réseau, soit l'une de ses composantes sur son territoire, dans la ville de Québec, et en particulier l'Institut de l'énergie des pays de langue française.

En outre, et si le sommet retient les suggestions présentées, le Québec propose qu'un comité soit désigné afin de préciser rapidement les modalités de fonctionnement et de financement des organismes dont la création est souhaitée. Le Premier ministre avait précisé que ces propositions émanaient non seulement du Québec, mais d'autres pays qui avaient apporté une grande part à la réflexion.

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, sur recommandation du Québec, venait de convenir de la mise sur pied du réseau de l'énergie des pays de langue française et de l'Association francophone de l'énergie.

La vice-première ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, fit une intervention, le 18 février, sur le thème «Enjeux d'avenir: la communication», avec comme sous-thème l'informatique.

La Ministre a rappelé que l'idée de la création d'un véritable espace audio-visuel francophone avait été largement entérinée en 1985, au Caire, lors de la Conférence des ministres des Communications organisée par l'ACCT et que les défis qui devaient être relevés se situaient dans la technologie, d'une part, et dans le partage des tâches, d'autre part. Car, rappelait-elle, le conflit n'est plus entre le langage parlé et l'écrit, mais se situe désormais entre le langage informatique et l'image. Ces technologies informatiques et leurs applications constituent un puissant outil de développement économique, social et culturel; il s'agit là d'un patrimoine qu'il nous incombe d'enrichir pour nos futures générations. Elles sont, a-t-elle dit, le reflet de la langue française: créatrices de nos liens culturels, plurielles par la diversité de nos cultures. Ces technologies (satellites, ordinateurs, logiciels, banque de données) doivent être un moyen privilégié, puisque nous sommes répartis aux quatre coins du monde, de nous rassembler dans un plan d'action cohérent à partir des moyens dont nous disposons. Nous devons veiller à ce que notre langue s'adapte à la modernité scientifique et technologique. Il s'agit là d'un défi, car dans nos pays, le français est rarement en situation d'exclusivité.

La Ministre informait ensuite l'assistance que le prochain marché international du logiciel aurait lieu à Montréal en mai prochain (1986) et réunirait les principaux producteurs et spécialistes mondiaux du logiciel. Elle émettait l'hypothèse que cette manifestation pourrait rassembler les spécialistes francophones en terminologie, en logiciel, en banques de données et en information scientifique.

La Ministre terminait en souhaitant que la science et la technologie francophones soient davantage présentes et compétitives sur la scène internationale et que tous les pays de l'espace francophone soient en mesure d'acquérir la maîtrise des technologies clés, notamment dans le domaine des technologies informatiques.

La Conférence avait proposé que le Québec soit nommé à la tête du réseau. Voici le texte intégral du rapport du groupe de travail sur la coopération en matière d'énergie:

- Compte tenu de l'importance de l'énergie comme facteur de développement économique et social et des occasions de coopération s'offrant aux États francophones en matière d'énergie;

- Compte tenu de la volonté de la communauté francophone de faire du français un véhicule d'échanges économiques, techniques et technologiques majeurs, la Conférence convient:

  **De se donner les priorités d'action suivantes:**

  Formation technique et administrative de techniciens et gestionnaires ayant déjà des responsabilités dans leur milieu;

  Transfert, échange et codéveloppement de technologies adaptées;

  Diffusion en français de travaux de recherche;

  Création des réseaux d'échanges et d'information.

  **De travailler notamment dans les secteurs suivants:**

  Analyse de l'offre et de la demande énergétique; planification et politique;

  Exploration, production, transport et commercialisation et politiques;

  Production, transport, transmission et distribution d'électricité;

  Énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, hydro-électrique);

  Maîtrise de l'énergie;

  Fabrication d'équipements, en particulier à partir de matériaux locaux;

  Entretien des équipements en place.

  **Et, à ces fins, de mettre sur pied:**

  Le réseau de l'énergie des pays de langue française, qui sera une structure à la fois souple et légère, et dont le mandat sera:

  - de procéder à l'inventaire des coopérations existantes et d'établir un guide pratique d'aide à la conception et à la réalisation dans le domaine de l'énergie;
  - de susciter la mise en marche d'actions de coopérations concrètes, sur une base volontaire, avant le prochain sommet, par exemple le soutien aux plans existants tel que celui du CILSS (Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel);
  - d'identifier les réseaux d'interventions et d'échanges entre les structures ou institutions francophones existantes, et d'examiner les complémentarités nécessaires, notamment avec le CRAES (Centre régional africain de l'énergie solaire).

  Il est proposé que le Québec soit nommé à la tête du réseau.

  L'Association francophone de l'énergie:

  - qui regroupera, sur une base volontaire, des représentants de gouvernements, de sociétés, de compagnies, d'organismes et d'industries;
  - qui aura pour objet de promouvoir les échanges d'information parmi les membres, en français;
  - qui organisera des colloques et manifestations.

  La mise en oeuvre de ces résolutions sera confiée à un groupe de travail.

En ce qui concerne la culture, le Québec a manifesté sa volonté d'appuyer le développement des industries culturelles de langue française. Il s'est dit prêt à participer à trois projets touchant les produits culturels qui utilisent les nouveaux moyens technologiques de communication:

- la constitution d'une bourse d'échanges de programmes de télévision francophones;
- l'élaboration d'un plan concerté de production et de soutien à la diffusion de vidéoclips de qualité, en langue française;

- l'aide à la coproduction cinématographique entre pays francophones, actuellement largement associée au développement de la télévision.

Le Québec a considéré que le secteur des industries de la culture et des communications est particulièrement névralgique, tant sur le plan économique que culturel, qu'il prend une place de plus en plus grande dans le produit intérieur brut, et que son importance dans la création d'emplois augmente. Toutefois, le Québec croit qu'il ne faut pas négliger les mesures permettant une meilleure connaissance des cultures par des moyens autres que techniques. Ainsi, il recommande de faciliter les rapprochements entre créateurs francophones en utilisant les manifestations culturelles internationales déjà porteuses de dynamisme dans différents pays.

D'autres pays participants pensent comme le Québec qu'il faut une volonté commune de coopération par des gestes précis et par le développement des cultures respectives dans un espace culturel plus réceptif.

Le Québec avait également soumis un document touchant les industries de la langue, à l'appui de propositions susceptibles d'internationaliser les efforts en ce domaine:

- la création d'une école d'été itinérante voyageant à travers le monde francophone et multipliant le nombre d'experts des industries de la langue;
- l'ouverture de sections internationales francophones dans des centres de formation d'ingénieurs et de linguistes informaticiens;
- la création d'un fonds francophone d'aide à l'innovation, sous le contrôle d'un comité international francophone;
- la création d'un prix international de l'innovation en matière d'industries de la langue.

Par sa banque de terminologie, le Québec se situe à la pointe des efforts de la francophonie et il est prêt à entrer dans un réseau d'interconnexion entre les banques de création néologique et terminologique. Avec une bonne expérience en traduction, le Québec serait prêt à partager avec la France et le Canada le mandat de mener une étude sur le volume, la nature, les besoins et les coûts de traduction dans le monde francophone.

Pour terminer dans le domaine de la culture, la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles du Québec a présenté une contribution complémentaire au rapport de la Communauté française de Belgique, sur le thème «Création, production, diffusion de l'écrit».

Lors de la séance de clôture, le Premier ministre du Québec a fait lecture du texte de présentation du rapport général de la Conférence.

*Texte du rapport général de la Conférence présenté par le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa*

«Nous voici donc arrivés au terme d'une rencontre que je n'hésite pas à qualifier d'historique, non seulement parce qu'elle répondait à une longue attente, mais surtout parce qu'elle a confirmé et conforté notre solidarité. Certes, nous ne l'avons pas découverte ici, nous en avons mieux mesuré l'authenticité et les singulières possibilités et nous l'avons, en quelque sorte, consacrée.

«Voici longtemps déjà qu'entre nos pays s'est amorcé un dialogue multiple et fécond qui a démontré avec éloquence la validité d'une coopération fondée sur l'usage commun d'une langue de grande diffusion qui a toujours eu vocation à l'universel.

«Notre démarche commune procède des caractéristiques propres à l'ensemble francophone, que je crois pouvoir résumer dans les termes de lucidité, d'invention, de générosité et de prospective. Elle s'inspire aussi de notre vision du français comme langue de progrès, de dialogue et d'affranchissement, de diversité et de concertation.

«Cela explique dès lors que la première conférence au sommet des pays ayant en commun l'usage du français ait retenu un ordre du jour sans doute ambitieux, mais qui illustre à la fois nos préoccupations, nos aspirations et nos besoins et qui marque notre vigilance en ce qui concerne la dignité et les droits de l'homme, notre volonté de développement dans tous les ordres, notre souci enfin de pratiquer un large dialogue avec l'autre et d'apporter notre pierre à la construction d'un monde plus juste et fraternel.

**Aspects de la politique mondiale**

«En ce qui concerne la situation douloureuse de l'Afrique australe, nous avons condamné avec vigueur le régime de l'apartheid et avons énoncé diverses conditions auxquelles le gouvernement sud-africain devrait souscrire dans les meilleurs délais. Cette préoccupation fondamentale pour le respect intégral des droits de l'homme et des droits des peuples ne vaut d'ailleurs pas que pour l'Afrique du Sud, mais a évidemment une portée universelle.

«Nous avons affirmé avec vigueur notre attachement à un processus effectif de désarmement, non seulement en vue d'atténuer les risques de conflit, mais aussi avec l'espoir qu'un pourcentage appréciable des crédits consacrés aux armements puisse être plutôt réorienté vers un effort accru d'aide au développement.

**Aspects de l'économie mondiale**

«Notre conférence a souligné avec éloquence et insistance le caractère aigu et dramatique de l'endettement des pays du Sud et en particulier des pays de l'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien. Nous avons, à cet égard, souscrit à une approche qui tienne compte notamment des obtacles que la charge de la dette impose à leur croissance.

«Nous avons adopté, à propos de la situation économique mondiale dans son ensemble, une résolution qui met l'accent sur la nécessaire concertation de tous nos pays pour une action réaliste en Afrique orientée vers un programme de collaboration entre les institutions, les États et les banques. Nous avons rappelé à cet égard l'importance particulière qui s'attache, notamment pour les pays du Sud, à la stabilisation des cours des matières premières, agricoles et minérales.

**Les enjeux d'avenir**

«La condition première du développement, c'est la qualité des ressources humaines, c'est-à-dire la valeur et l'adaptation du système éducatif, la maîtrise des nouvelles technologies et l'aptitude à innover. Aussi avons-nous enregistré avec satisfaction l'annonce par plusieurs pays participants de l'accroissement des programmes de bourses d'études et de perfectionnement, ainsi que la création de centres de formation agricole et artisanale. La conférence a rappelé que la véritable coopération doit tendre à sa propre mutation et dès lors doit faciliter aux pays en voie de développement la capacité à innover et à sécréter leur propre technologie. Dans le même esprit, nous avons décidé de favoriser la coopération Sud-Sud en recourant à des formules comme le principe du «tiers payant».

«Persuadés par ailleurs du rôle capital de l'énergie comme moteur de la croissance, nous avons retenu le projet de la création d'un réseau multinational de l'énergie.

«Nous avons reconnu aisément que l'accès à l'information scientifique et l'exploitation de celle-ci sont une condition obligée de progrès: nous avons estimé qu'en conséquence, il est urgent pour les pays ayant en commun l'usage de la langue française de coordonner leurs moyens en matière de banques de données, de conception et de fabrication de logiciels dans tous les secteurs de l'activité humaine.

«Conscients de ce que la préservation, la créativité et la diffusion de nos cultures sont étroitement liées à l'utilisation judicieuse des médias et à l'expansion des industries culturelles, nous sommes convenus de prendre ensemble diverses mesures pour aboutir progressivement à l'aménagement d'un espace audiovisuel francophone. L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne saurait pour autant faire passer au second plan le domaine de l'écrit (le livre et le périodique) qui fera l'objet de plusieurs actions concertées en vue de favoriser à la fois la circulation des œuvres et la circulation de l'information entre nos pays.

«Dans ces divers secteurs de la formation, de la communication, de l'informatique et des banques de données, des industries culturelles, nous avons retenu le principe de plusieurs propositions d'actions multilatérales dont les conditions de financement et de mise en oeuvre devront être précisées au cours des prochains mois. À cet égard, la Conférence a reconnu qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouvelles institutions multilatérales francophones, mais plutôt d'utiliser pleinement celles qui existent déjà, au premier chef l'Agence de coopération culturelle et technique, en procédant le cas échéant aux réformes et aux aménagements requis. À cette fin, notre assemblée a souhaité la convocation dans un court délai d'une session extraordinaire de la conférence générale de l'Agence de coopération.

«Dans le même souci d'efficacité et d'économie des moyens et de concentration des efforts sur un certain nombre de secteurs clés, la Conférence a décidé d'inscrire l'ensemble de ses projets en matière des enjeux d'avenir dans quatre domaines prioritaires: développement (agriculture et énergie), industrie de la culture et de la communication, industries de la langue, information scientifique et développement technologique (y compris la recherche). Il est convenu de concentrer dans ces secteurs l'essentiel des efforts communs et des ressources nouvelles qui pourront être engagés, et de les canaliser dans des réseaux multinationaux associant les établissements d'enseignement et de recherche, les entreprises publiques et privées et les administrations.

**Utilisation de la langue française**

«Nous avons consacré la dernière partie de nos travaux à ce qui constitue la base de notre rassemblement, c'est-à-dire la langue française, sous l'angle de son enseignement, de son rayonnement et de son rôle dans le dialogue des cultures. Tout en tenant compte de la diversité des situations qui constitue d'ailleurs une source d'enrichissement et un facteur de complémentarité, la Conférence a marqué clairement sa volonté de prendre des mesures vigoureuses pour assurer le respect et la présence de la langue française dans les organisations internationales et dans les réunions internationales; elle a été encouragée à cet égard par le remarquable message du secrétaire général des Nations unies qui a rappelé que l'uniformité est l'exact contraire de l'universel. Notre conférence s'est également préoccupée de l'enseignement du français dans les pays non francophones de même que de la situation des utilisateurs du français dans ces pays. Enfin, elle a souligné l'importance des politiques d'aménagement linguistique dans les pays où le français coexiste avec une ou plusieurs langues nationales.

«Dans le souci d'assurer la mise en oeuvre de ses décisions, la Conférence a créé un comité du suivi, qui oeuvrera en liaison avec le secrétariat de l'Agence de coopération.

**Prochaine réunion**

«Convaincus de l'intérêts et de l'importance de cette rencontre de Paris, les participants ont arrêté le principe de réunions périodiques. Ils ont décidé que la prochaine Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français se tiendra d'ici deux ans dans la ville de Québec.

**Conclusion**

«Monsieur le Président de la République, Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, Messieurs les ambassadeurs et Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs, ayant achevé la lecture de ce rapport dont j'espère qu'il aura été le reflet fidèle de l'essentiel de délibérations extrêmement riches et foisonnantes, je souhaiterais qu'il me soit permis de souligner brièvement la haute signification que revêt pour le Québec votre décision d'y tenir vos prochaines assises.

«En raison de son évolution historique, de sa situation géographique, de son environnement économique et socioculturel, le Québec est contraint d'assurer ou plutôt d'inventer l'indispensable synthèse entre le salut d'une culture singulière et la pratique lucide d'une coopération continentale et internationale. C'est ici, à la jonction de ces deux impératifs de notre temps, que la francophonie peut représenter une voie d'avenir et une entreprise exemplaire, grâce à la langue française qui est devenue notre bien commun à tous, langue de dialogue, de progrès et de solidarité.

«Nous avons beaucoup à retirer de notre participation à la communauté francophone, c'est là pour nous quelque chose de vital; nous avons la faiblesse par ailleurs de croire que nous pouvons aussi y apporter quelque chose de valable et d'original. Expression nord-américaine de la francophonie, nous avons su faire la démonstration de la modernité assumée et vécue en français et nous n'avons jamais douté que la langue française soit parfaitement apte à exprimer le progrès scientifique et l'innovation technologique, tout comme elle est par excellence la langue de l'ouverture à l'autre et de l'accès à l'universel.

«Au terme de cette rencontre de Paris, nous avons cru percevoir la francophonie comme une idée neuve. Les multiples accomplissements et initiatives du dernier quart de siècle avaient constitué une indispensable et féconde préface en démontrant avec éloquence la validité d'une coopération qui prend appui sur une langue commune. Nous avons désormais la chance historique de bâtir une communauté originale, d'inventer ensemble une part de notre avenir, de proposer à la jeunesse de nos pays une sorte de nouvelle frontière.

«Faire coïncider les impératifs du développement et ceux du salut de nos cultures, affirmer vigoureusement l'identité de nos patries singulières et celle de nos cultures particulières tout en reconnaissant les exigences de l'interdépendance à l'échelle du monde, savoir concilier ces obligations également contraignantes: tel est le but exigeant, difficile et pourtant essentiel qui doit nous rassembler. Ce sera l'honneur de nos pays d'y parvenir et celui de la langue française d'en être l'instrument et l'expression.»

Le Premier ministre du Québec, dès l'ouverture le 17 février, avait transmis l'invitation de son gouvernement à tenir la deuxième Conférence dans la ville de Québec, berceau de la francophonie nord-américaine.

Plusieurs organisations et associations ont apporté un concours important au premier sommet.

Nous nous contenterons cependant de les nommer en nous référant à la liste publiée par les actes du sommet.

Organisations intergouvernementales:

- l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT);
- la Conférence des ministres de l'Éducation des États d'expression française (CONFEMEN).

Organisations non gouvernementales:

- l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL);
- l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);
- l'Association nationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (ANSULF);
- l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF);
- le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF);
- le Conseil international de la langue française (CILF);
- le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES);
- la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF);
- le Haut Conseil de la francophonie
- l'Institut pour la coopération audio-visuelle francophone.

# *Conclusion des travaux de la Conférence*

Les délégations participant à la Conférence adoptèrent des propositions de projets – quatre-vingt-seize au total – dont beaucoup furent inspirés par les dix rapports de synthèse préalablement préparés sur des sujets bien précis de la coopération francophone. La rédaction de ces rapports fut répartie entre les représentants et est décrite plus loin dans le présent chapitre.

La principale décision du sommet fut de retenir cinq secteurs dans lesquels l'action à entreprendre en commun s'exprime dans les réseaux appelés à se développer autour de trois ou quatre programmes majeurs faisant appel à la collaboration de chacun. En attendant que les responsables désignés puissent mettre en place ces ressources, le sommet a retenu un certain nombre d'actions préparatoires et pouvant être mises en oeuvre rapidement. Ces actions regroupées par réseau sont les suivantes:

## Les réseaux – leurs actions*

### *Réseau Agriculture*

Actions ponctuelles ou prioritaires

Création de centres de formation d'agronomes en milieu rural.

Création de centres de formation des petites entreprises artisanales en milieu rural.

Détermination pour les programmes en agriculture d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada pour des études dans les universités canadiennes, dans des secteurs jugés prioritaires par le sommet.

Le réseau

Mise en place du réseau de l'agriculture, sous la responsabilité d'un chef nommé par le Comité international du suivi.

Éléments de programme

- Développer la collaboration entre institutions de recherche et de formation, notamment pour les divers aspects de l'agriculture tropicale.
- Mettre en place des mécanismes pour assurer la diffusion de l'information dans ce domaine.
- Assurer la formation intégrée de gestionnaires et de techniciens.
- Assurer l'adaptation des techniques aux besoins des différents pays.

### *Réseau Énergie*

Actions ponctuelles ou prioritaires

Élaboration et publication d'un guide de l'énergie pour répertorier les techniques, les priorités et les intervenants.

Équipements des pays du Sahel en matériel photovoltaïque.

Création d'un Institut de l'énergie des pays de langue française.

Fondation d'une Association francophone de l'énergie.

Détermination pour les programmes en énergie d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada.

Le réseau

Mise sur pied d'un réseau de l'énergie des pays de langue française, réseau dont la responsabilité est confiée au Québec.

Éléments de programme

- Faire l'inventaire des coopérations existantes.
- Identifier les réseaux d'interventions et d'échanges entre les structures ou institutions francophones existantes et examiner les complémentarités nécessaires.

* Le relevé et le regroupement des décisions du sommet de Paris s'inspirent d'un document québécois déposé au Comité international du suivi, en avril 1987.

- Créer un programme d'assistance technique et de formation à l'intention des techniciens et des gestionnaires des pays francophones en voie de développement.
- Mettre en oeuvre des mécanismes de transfert, d'échange et de co-développement des technologies adaptées.
- Diffuser en français des travaux de recherche en énergie.
- Créer des réseaux d'échange et d'information.
- Travailler en particulier dans les secteurs suivants:
  - analyse de l'offre et de la demande énergétique;
  - exploration, production, transport et commercialisation et politiques;
  - production, transport, transmission et distribution d'électricité;
  - énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse, hydro-électrique);
  - maîtrise de l'énergie;
  - fabrication d'équipement, en particulier à partir de matériaux locaux;
  - entretien des équipements en place.

## *Réseau Industries de la culture et de la communication*

### Volet culture

Actions ponctuelles ou prioritaires

Participation francophone au Salon du livre de Paris.

Lancement d'une collection de livres de poches francophones.

Exposition d'art africain.

Exposition ou série d'expositions des pays de la francophonie organisées autour d'un thème particulier.

Détermination pour les programmes «culture» d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada.

Le réseau

Mise en place, sous l'autorité d'un responsable désigné par le Comité international du suivi, d'un réseau international nommé «les Industries de la culture et de la communication».

Éléments de programme

Le regroupement des éléments de programme ne préjuge pas des programmes majeurs qui seront retenus par le Comité des sherpas et de la reclassification qui s'en suivra.

L'écrit (lien de certains éléments avec le réseau Information scientifique et Développement technologique ou les industries de la langue)

La production

- Favoriser l'édition et la coédition de livres scolaires et livres pédagogiques.
- Étudier la possibilité d'éditer une collection de 100 titres en livres de poches.
- Prendre en charge le coût de traduction des ouvrages lorsque ce coût constitue un élément important du coût additionnel de diffusion.

La circulation des biens culturels

- Lever les obstacles à la circulation des livres et améliorer les circuits de diffusion.
- Faire étudier par un groupe international les mesures facilitant l'accroissement de la circulation et la réduction des coûts de transport des livres, publications et périodiques.
- Établir un registre des flux d'importation et d'exportation des publications entre pays francophones.

- Prendre en considération, pour la fixation du prix de vente du livre, la notion d'espace culturel (et non national) correspondant à une zone linguistique déterminée.
- Étudier et mettre en oeuvre des mesures susceptibles de simplifier les paiements relatifs au commerce international du livre entre pays francophones de zones monétaires différentes.
- Favoriser une baisse du prix du livre en Afrique.

La formation

- Développer des actions de formation à l'intention du personnel des professions reliées au livre.

Le cinéma

- Mettre en place des mesures facilitant les rencontres entre créateurs lors d'événements culturels internationaux.
- Faciliter la rencontre de producteurs pour examiner les possibilités d'intervention dans le domaine de la production et de la diffusion cinématographique et les coproductions.
- Créer la communauté des cinémas.
- Créer un «cinéma pour les télévisions de la francophonie».
- Utiliser le cadre du festival panafricain des arts et des cultures pour faciliter le développement de productions cinématographiques africaines francophones.
- Étudier les possibilités de création d'un fonds international d'aide aux coproductions francophones.

**Volet communication**

Actions ponctuelles ou prioritaires

Examen par les pays du Nord de leur participation au Bureau international d'informatique.

Détermination pour les programmes en communication d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada.

Achèvement de la banque de données sur la presse et les journalistes de langue française.

Le réseau

Mise en place, sous l'autorité d'un responsable désigné par le Comité international du suivi, d'un réseau nommé «les industries de la culture et de la communication».

Éléments de programme

Les éléments de programme sont regroupés par chapitres aux fins du présent document, mais ils devront être réalignés selon les programmes majeurs qui seront retenus pour le réseau.

Télévision

- Création de centres régionaux de formation.
- Constitution d'un consortium des partenaires du Sud pour permettre de produire et de diffuser des émissions sur le réseau TV5.
- Accueil par la France des productions de télévision réalisées dans les pays francophones du Sud sur un des canaux du satellite de télévision directe TDF1.
- Création d'une bourse d'échange de programmes francophones.
- Production et diffusion de pastilles (vidéoclips).
- Aide accrue à la coproduction.
- Création d'une agence internationale francophone d'images.
- Utilisation du réseau Intelsat pour des échanges entre le Nord et le Sud en télémédecine et en télé-éducation.
- Extension du réseau TV5 en Amérique du Nord et en Afrique.

- Création d'une «banque de missions» pour les créateurs et les agents de production de télévision.
- Création d'un registre de productions audio-visuelles francophones.
- Étude de la création d'un fonds de soutien à la production télévisuelle.
- Libération des droits sur les productions audio-visuelles par les pays d'origine.
- Étude de faisabilité sur l'utilisation d'un réseau par satellite pour relier les membres de la francophonie.

Radio

- Coordination de l'action radiophonique des stations francophones.
- Développement de la radio communautaire.
- Renforcement de l'enseignement du français par la radio.
- Développement de concours radiophoniques.
- Développement des bourses et stages de formation et de rencontres des professionnels de la radio.

Autre

- Réalisation d'une méthode audio-visuelle d'apprentissage du français (lien avec le réseau Industries de la langue).

## *Réseau Industries de la langue*

Actions ponctuelles ou prioritaires

Création d'un prix international pour récompenser l'innovation dans le domaine des industries de la langue.

Détermination pour les programmes d'industries de la langue d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada.

Le réseau

Mise en place, sous la responsabilité d'un chef désigné par le Comité international du suivi, d'un réseau international portant sur les industries de la langue.

Éléments de programme (lien de certains éléments avec le réseau ISDT).

- Création d'une section internationale francophone de formation d'ingénieurs et de linguistes informaticiens.
- Création d'un réseau francophone international de néologie.
- Création d'un fonds d'aide à l'innovation et au développement préindustriel de produits linguistiques sectoriels.
- Mise en place de systèmes de documentation et de communication rapide des résultats de la recherche et des structures d'échanges d'expériences sur les différentes langues et cultures.
- Mise en oeuvre d'un programme de description du français écrit et parlé par les automates.
- Mise sur pied d'un programme international d'utilisation des langues nationales.
- Création d'une école d'été francophone sur le traitement de la langue française.
- Création d'une bourse francophone en informatique linguistique.
- Enquête sur les besoins de traduction (moyens et coûts), préalable à des actions coordonnées en matière de traduction assistée par ordinateur.

## *Réseau Information scientifique et Développement technologique, y compris la recherche (ISDT)*

Actions ponctuelles ou prioritaires

Participation de la France à l'équipement de quelques établissements d'enseignement en micro-ordinateurs, pour faire suite à une proposition de Madagascar.

Détermination pour les programmes ISDT d'une partie des 350 bourses offertes par le Canada pour des études dans les universités canadiennes, dans des secteurs considérés comme prioritaires par le sommet.

Organisation d'un séminaire de formation à l'occasion du marché international du logiciel de Montréal.

Diffusion de 200 revues scientifiques et techniques de langue française.

Le réseau

Mise en place, suivant les programmes à déterminer et sous l'autorité d'un responsable désigné par le Comité international du suivi, d'un réseau nommé «l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche».

Éléments de programme

Les éléments de programme sont énumérés dans trois chapitres, mais ils devront être regroupés selon les programmes majeurs qui seront retenus par le réseau ISDT.

Le logiciel et les banques de données

- Normalisation et standardisation des différents protocoles de communication et de logiciels nécessaires à la gestion des banques informatisées d'information scientifique.
- Adoption d'un logiciel commun pour assurer la poursuite de la normalisation des systèmes manuels et celle des systèmes déjà informatisés.
- Organisation des programmes multilatéraux de formation.
- Mise en oeuvre d'ententes commerciales et industrielles multilatérales pour la coproduction de logiciels de langue française.
- Développement et harmonisation des normes d'interconnexion des systèmes informatisés d'information scientifique et technique.
- Organisation de programmes de formation confiée à l'ACCT (École internationale de Bordeaux), conjointement avec l'UNESCO et l'AUPELF.
- Étude de faisabilité sur la création et le développement de logiciels d'expression française.

La production et la diffusion de l'information scientifique.

- Élaboration d'un répertoire des services francophones d'information scientifique.
- Développement de réseaux locaux et régionaux d'échanges d'informations scientifiques à travers la francophonie.
- Inventaire des informations automatisées concernant les pays francophones et détenues par eux.
- Production sur support facilement transportable et à faible prix de revient des principales bases de données bibliographiques.
- Création d'un réseau de centres de diffusion des documents correspondant aux bases de données bibliographiques.
- Implantation de réseaux d'information scientifique et technique, et intensification des échanges documentaires.
- Réseau informatisé de données linguistiques, terminologiques et néologiques et dictionnaire encyclopédique de l'informatique.

- Inventaire des informations bibliographiques concernant les États francophones.
- Création d'un réseau de centres de diffusion de documents.
- Stockage sur vidéodisques d'informations médicales.
- Consultation de banques de données par vidéotex: kiosque international francophone.
- Consolidation des systèmes nationaux de gestion et d'information scientifique.
- Diffusion des publications et des revues.
- Soutien financier de la publication en langue française de revues scientifiques et techniques de haut niveau.

Le développement technologique

- Transfert des technologies par la constitution d'équipes mixtes soucieuses de transmettre un savoir-faire tout en réalisant des projets.
- Création ou renforcement, dans les pays en développement, d'institutions de formation à tous les niveaux pour permettre à ces pays de jouer un véritable rôle de partenaires dans les transferts de technologie; appui financier ou soutien humain à ces institutions.
- Mise en place ou développement de mécanismes d'échange d'expériences, de transfert et de maîtrise de la technologie.
- Création ou renforcement de centres et d'unités de recherche-développement, spécialisés dans les secteurs prioritaires capables d'innover sur le plan technologique, en contribuant à la maîtrise et à l'adaptation des technologies transférées, susceptibles de lutter efficacement contre «la fuite des cerveaux».
- Augmentation du nombre de bourses accordées en vue d'assurer la formation des cadres supérieurs et techniques, répondant aux besoins de plus en plus importants des pays en voie de développement.
- Échange d'informations sur les bourses existantes.
- Encouragement de l'échange de compétences entre les pays en développement, au moyen d'opérations triangulaires soutenues financièrement par des institutions multilatérales ou des pays développés.
- Échange d'expériences et création de projets communs en matière de recherche-développement.
- Encouragement de la mise en place, dans chaque pays, de structures nécessaires à la promotion de la création et de l'innovation, selon des référentiels de standard et de normes concrètes.
- Développement de la technologie par la création de petites et moyennes entreprises, et renforcement de la coopération et de l'échange d'expériences entre entreprises similaires appartenant à des pays différents.
- Soutien et encouragement de la création ou de la promotion de micro-entreprises artisanales à partir des centres de formation créés en milieu urbain ou rural.

## *Actions et projets hors réseaux*

Aménagement des structures de l'ACCT et des moyens de financement pour rendre les unes et les autres mieux adaptées à la réalisation des tâches qui lui seront confiées en application des décisions du sommet.

- Confier au Comité international du suivi la mission de faire des propositions sur cet aménagement.
- Convoquer une conférence générale extraordinaire de l'ACCT en vue de l'examen et de l'approbation de ces propositions.

Mise sur pied d'un baccalauréat international francophone.

Programme canadien de 350 bourses de formation dans les universités canadiennes, dans des secteurs considérés comme prioritaires par le sommet.

Le français dans les organisations internationales.

- Organisation d'un colloque international.
- Création d'un fonds international pour l'aide à la traduction et à l'interprétation dans les congrès et réunions internationales organisés par les ONG.
- Organisation de stages de valorisation des connaissances en français des scientifiques et fonctionnaires internationaux non francophones.
- Mise en place d'une structure d'accueil pour les délégations francophones auprès des organisations internationales qui ne disposent pas de représentation permanente.
- Promotion de la langue française auprès des fonctionnaires de l'ONU.

Scolarisation des enfants francophones.

- Création d'un fonds multilatéral d'aide à la scolarisation.
- Mise à la disposition des établissements d'enseignement français à l'étranger d'enseignants d'autres pays francophones.
- Application aux enfants francophones ou non francophones qui fréquentent les établissements français des mêmes règles qui régissent les ressortissants français.

# *La mise en œuvre des décisions de la Conférence*

Le sommet de Paris fut une grande réussite en ceci qu'il permit aux membres de la communauté francophone mondiale de mieux structurer leur coopération au niveau supérieur, celui des chefs d'État et de gouvernement. Les échanges, nombreux et fructueux, entre les divers participants aux premières grandes assises du monde francophone débouchèrent sur la formulation de plus de quatre-vingt-seize propositions de projets de coopération portant sur les enjeux d'avenir pour la francophonie, et recoupant les domaines suivants: le développement économique, les communications, la culture et les industries de la langue.

Afin d'assurer la réalisation des propositions adoptées à Paris, il fut décidé de mettre sur pied un Comité international du suivi, composé de représentants de 11 pays ayant participé au sommet de Paris, soit: la Communauté française de Belgique, le Burundi, le Canada, les Comores, la France, le Liban, le Mali, le Maroc, le Québec, le Sénégal et le Zaïre. Le Comité international du suivi fut aussi chargé de réfléchir sur les réformes et améliorations à apporter aux différentes institutions de la francophonie, et particulièrement à la plus importante d'entre elles, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Dans la perspective d'une gestion rationnelle des propositions endossées par le sommet de Paris, il fut aussi décidé de regrouper les projets soumis à l'attention de la communauté francophone par réseaux thématiques, au nombre de cinq, chacun devant être animé par un responsable originaire d'un État ayant participé au sommet. La répartition fut la suivante:

Réseau Développement (qui fut scindé en deux réseaux distincts):
Agriculture: chef de réseau,
M. Djibril Sene (Sénégal);

Énergie: chef de réseau,
M. Christian Latortue (Québec).

Réseau Culture et Communication: chef de réseau, M. Pierre DesRoches (Canada);
assistant au chef de réseau,
M. Jean-Marc Léger (Québec).

Réseau Industries de la langue: chef de réseau, M. Jean-Marie Zemb (France).

Réseau Information scientifique et Développement technologique, y compris la recherche: chef de réseau, M. Hervé Hasquin (Communauté française de Belgique).

Le Comité international du suivi s'est réuni pour la première fois le 24 avril 1986, pour prendre l'habitude de se réunir une fois par mois, en opérant toujours en étroite liaison avec les chefs des cinq réseaux. Il a d'ailleurs présenté un rapport complet de ses travaux au sommet de Québec.

En date du 16 mai 1987, le Comité international du suivi créait un sous-comité chargé de consacrer l'essentiel de ses travaux de réforme des institutions francophones à cinq problèmes principaux concernant l'Agence:

- les structures de l'Agence;
- l'amélioration de sa gestion;
- les problèmes liés aux moyens financiers de l'Agence;
- les rapports entre l'Agence, le Comité international du suivi et les chefs de réseau;
- les programmes de l'Agence.

Le secrétaire général de l'ACCT a rendu compte des réformes entreprises lors de la réunion des instances de l'Agence, en décembre 1987.

Une série de propositions, élaborées par l'Agence et les responsables de réseaux, tendaient à ce que l'ACCT prenne en charge l'exécution d'un certain nombre de projets retenus par le premier sommet.

Comme le souhaitait le sommet de Paris, l'ACCT a été en mesure d'apporter, dès le début de 1987, un concours actif à la mise en oeuvre des décisions prises. Une enveloppe budgétaire globale a été répartie entre des projets touchant l'agriculture, l'énergie, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue, l'information scientifique et technique, le colloque sur le français dans les organisations internationales, l'aide à la traduction et à l'interprétation pour les organisations non gouvernementales (ONG).

Le comité a également pris des contacts avec d'autres organisations francophones, en particulier avec l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) qui a manifesté de l'intérêt pour les travaux du comité en organisant, en mai 1987, des journées de réflexion sur le sommet de Paris et ses suites. La collaboration avec l'AUPELF, le CILF et d'autres organisations a été examinée.

# *Le rôle du Québec dans les suivis*

D'une façon générale, le Québec a participé très activement à la préparation, au déroulement et au suivi du sommet de Paris. Il s'est montré soucieux de voir le sommet s'engager sur la voie d'une véritable coopération multilatérale, il a réaffirmé sa volonté d'en faire un outil de développement, en apportant son soutien à la réalisation des nombreux projets multilatéraux jugés prioritaires par le sommet, notamment dans le domaine de l'énergie où ses compétences jouissent d'une réputation mondiale reconnue.

Le Québec s'est aussi engagé dans la préparation d'un guide francophone de l'énergie, rédigé sous la responsabilité de la France, et a organisé la tenue d'un colloque international sur le logiciel de langue française, à Montréal, en avril 1987.

Enfin, parmi les nombreuses autres actions entreprises par le Québec dans la foulée des décisions arrêtées lors du sommet de Paris, il est à signaler la participation québécoise à l'extension du réseau de télévision international francophone TV5 en Amérique du Nord.

Soucieux d'assurer le développement harmonieux des institutions francophones, le Québec a joué un rôle fort actif dans la proposition de réforme de l'Agence de coopération culturelle et technique.

À l'origine de la création des réseaux, il a contribué au travail de leur conception et de leur organisation. Il a détaché deux hauts fonctionnaires pour y travailler à plein temps. L'un, du ministère de l'Énergie et des Ressources, assume les responsabilités de chef du réseau de l'énergie, l'autre, du ministère des Relations internationales, est responsable des industries culturelles au sein du réseau des industries de la culture et de la communication.

Dans le domaine de l'énergie, le chef du réseau a collaboré avec le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) pour mener le projet de création d'un Institut de l'énergie qui sera présenté dans sa forme définitive au sommet de Québec. On se souviendra que le Québec avait offert d'accueillir le siège de cet institut dans sa capitale.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources, en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP), a étudié le projet de création d'une Association francophone de l'énergie.

Dans le domaine des communications et de la culture, le chef du réseau a collaboré avec le ministère des Communications au sujet du projet d'extension du réseau TV5 à l'Amérique du Nord (Canada et nord-est des États-Unis) ainsi qu'à l'organisation du symposium de Montréal sur le logiciel en mai-juin 1987.

Le ministère des Affaires culturelles a prêté son concours en facilitant l'organisation de rencontres, d'ateliers et de colloques regroupant des éditeurs québécois et africains, lors du Salon international du livre à Québec.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a été désigné comme maître d'oeuvre dans la répartition des 350 bourses canadiennes offertes pour des études universitaires dans les technologies de pointe en agriculture.

Le ministère de l'Éducation a collaboré à l'étude de faisabilité de la création d'un baccalauréat international francophone et également à un prêt de professeurs dans des établissements scolaires, à New York et à Washington, dans le programme de scolarisation des enfants francophones.

D'autres ministères, tels ceux du Commerce extérieur et du Développement, des Communautés culturelles et de l'Immigration, ont apporté, à des degrés divers, leur contribution spécifique.

C'est le ministère des Relations internationales qui a coordonné l'action de ces ministères dans les dossiers issus des décisions prises au sommet de Paris.

À l'occasion de l'étude des crédits de ce ministère en juin 1987, devant les membres de la commission parlementaire des institutions, le ministre, M. Gil Rémillard, en plus de rappeler l'adoption par les participants du sommet de Paris des propositions élaborées par le Québec, sur l'avenir de la coopération multilatérale, expliquait le rôle qu'allait jouer son ministère dans la responsabilité des préparatifs du déroulement du sommet de Québec, en septembre 1987

Le ministre des Relations internationales du Québec, M. Gil Rémillard, et le délégué général du Québec à Paris, M. Jean-Louis Roy. *(Paris – 1986)*

***Entente relative au deuxième sommet de la francophonie agréée par le Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, et le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à Paris, le 19 février 1986***

1. Le Canada, comme puissance invitante et un des deux gouvernements hôtes, fait parvenir avant la fin des travaux du sommet une lettre d'invitation (copie ci-jointe) à tous les chefs d'État, de gouvernement et de délégation, leur proposant que le second sommet francophone se tienne dans la ville de Québec. Cette invitation fait référence à la déclaration que fera le Premier ministre du Québec, en sa qualité d'un des deux gouvernements hôtes lors de la cérémonie de clôture.

2. Les modalités de participation du Québec à ce prochain sommet seront pour l'essentiel celles que prévoit l'entente du 7 novembre 1985.

3. La forme exacte et l'organisation des travaux du prochain sommet s'inspireront de l'expérience vécue lors du premier sommet et des consultations ultérieures (y compris au niveau ministériel si besoin est) auprès des participants. Les deux volets mentionnés à l'entente du 7 novembre 1985 seront maintenus. Il en est de même des modalités de participation se rapportant à chacun.

4. En ce qui a trait à la coordination du sommet francophone de Québec, le représentant du gouvernement fédéral présidera le comité des sherpas et le Comité d'organisation. Il est entendu que le sherpa du Québec sera le vice-président à la fois du comité des sherpas et du Comité d'organisation. Il est convenu que l'on offrira à la France, pays hôte, lors du premier sommet, d'être également vice-président du Comité des sherpas. Les gouvernements du Canada et du Québec mettront tout en oeuvre afin que leur collaboration à l'organisation du sommet en fasse un succès.

5. Quant au financement du sommet, il est convenu que tous les frais afférents à la sécurité des chefs d'État, de gouvernement et de délégation seront à la charge du gouvernement canadien. Quant aux autres frais, ils seront partagés dans les proportions suivantes:
   Canada 50% Québec 45% Nouveau-Brunswick 5%

6. Sur le plan de la structure du sommet, les modalités seront les suivantes:
   a) La présidence générale du sommet est assurée par le Premier ministre du Canada, en sa qualité de pays hôte. Le Premier ministre du Canada présidera les travaux du premier volet. À la conclusion des dits travaux, il demandera à l'assemblée de confier la présidence au Premier ministre du Québec pour le second volet.
   b) À la cérémonie d'ouverture qui sera publique, le chef du gouvernement du Canada ouvrira la séance, suivi immédiatement du chef du gouvernement du Québec.
   c) Il y aura une cérémonie de clôture.
   d) Les séances du sommet, sauf pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, auront lieu à huis clos.
   e) À la fin des travaux du sommet, il y aura conférence de presse dont le Premier ministre du Canada assumera la présidence avec la participation active du Premier ministre du Québec.

*Chapitre III*

# *La deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français*

*(Le sommet de Québec)*

*les 2, 3 et 4 septembre 1987*

# *Section A*

# *Les réunions du Comité international de préparation*

De février à juillet 1987, neuf réunions se sont tenues à Paris, et une à Dakar, au cours desquelles le Comité international de préparation a travaillé à la mise sur pied du sommet de Québec en poursuivant des objectifs visant autant à renforcer le dialogue et la concertation entre les leaders francophones qu'à accréditer le sommet comme le forum majeur de concertation politique, économique et de coopération entre les pays participants.

Pour les gouvernements du Canada et du Québec, il importait non seulement de rechercher au cours de ces réunions préparatoires un dialogue franc et officieux, mais d'engager également les pays participants dans des actions réalistes, articulées et majeures pour l'avenir de la francophonie, actions assorties de moyens de financement propres à en faciliter la réalisation.

En plus des questions reliées à l'ordonnancement des travaux et à leur déroulement, le Comité avait aussi à se prononcer sur les diverses requêtes déjà soumises en vue d'une participation au sommet de Québec. Le Comité international de préparation – et plus particulièrement la présidence canadienne – assurant un rôle de relais avec le Comité d'organisation du sommet de Québec pour l'ensemble de ces dispositions, les missions canadiennes auprès des pays participants et leurs ambassades à Ottawa devenaient conséquemment partie prenante quant à l'aspect organisationnel du sommet.

La première réunion du Comité international de préparation s'est tenue le 25 février 1987 à l'ambassade de Paris. Elle regroupait 36 représentants: Belgique, Bénin, Burundi, Canada, Comores, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, île Maurice, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Mauritanie, Monaco, Niger, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Québec, Wallonie, Wallonie-Bruxelles et Zaïre.

Soulignant la nécessité d'obtenir la collaboration de tous les pays intéressés dans la mise au point de ce jalon si important pour la construction de l'espace francophone, le délégué général du Québec à Paris a alors rappelé que la francophonie disposait d'une expérience de vingt années dans le développement de ses institutions telles, entre autres, l'ACCT et l'AUPELF. «Que pouvons-nous faire ensemble que nous ne pourrions faire autrement?», a demandé le délégué en précisant que le sommet de Québec permettrait d'adopter des programmes majeurs, susceptibles de répondre aux besoins des populations en question.

Mentionnons, à l'occasion de cette première réunion, une rencontre du Comité international du suivi avec les organisations non gouvernementales et les associations intéressées à la francophonie. Une rencontre qui visait à renouveler l'initiative précédant le sommet de Paris où de nombreuses mesures préconisées par les représentants de ces associations avaient alors été retenues.

Chargés par le Comité international du suivi de conduire un certain nombre de projets à terme, les cinq chefs de réseau ont eu, dès la deuxième réunion, le mandat d'identifier, au cours des prochaines semaines, les actions jugées prioritaires dans leur secteur respectif.

Reconnaissant l'urgence de s'interroger quant à la valeur et l'efficacité du système instauré lors du premier sommet, le délégué général du Québec a précisé qu'il fallait maintenant poser la question de l'ACCT et de sa place au sein de l'organisation des pays francophones, de son aptitude et de sa capacité

à devenir l'instrument par excellence, apte à favoriser la mise en oeuvre des choix et des orientations fixés par les chefs d'État et de gouvernement.

Cette question de l'ACCT est revenue à l'ordre du jour en avril, lors de la réunion de Dakar. Les chefs de réseau ont en effet effectué le compte rendu de leurs activités. Notamment, du côté de l'Agriculture, des projets reliés à la formation de spécialistes au Canada à l'intérieur du programme de bourses de la francophonie; du côté de l'Énergie, la mise sur pied, à l'école des Hautes Études commerciales de Montréal, d'un programme canadien de formation en gestion des entreprises pétrolières.

Cette cinquième réunion s'est close sur un consensus des participants quant à la tenue, au début de juillet, d'une conférence ministérielle préparatoire à Bujumbura. L'ordre du jour de cette rencontre sera mis au point par le Comité international de préparation au cours des réunions subséquentes où les chefs de réseau ont présenté leur document-synthèse.

Sur le plan de la politique internationale et de l'économie mondiale, la délégation canadienne a soumis diverses réflexions émises par le Comité international de préparation. Après avoir dressé un bilan critique des résolutions adoptées au sommet de Paris, le sommet de Québec pourra étudier des questions fondamentales comme les problèmes de l'Afrique australe, de l'apartheid et du Moyen-Orient, celui de la sécurité internationale et du désarmement ainsi que la question des droits fondamentaux.

Le Comité international de préparation a terminé son travail le 24 juillet 1987. Lors de cette neuvième et dernière rencontre à Paris, la conférence ministérielle de Bujumbura confiait au Canada le mandat de rédiger certaines résolutions concernant les questions politiques et économiques, résolutions devant être présentées à Québec de même que la «Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français», dont le principe a été retenu par la conférence ministérielle.

Selon l'avis des participants, l'harmonie et le climat amical qui ont présidé au déroulement des travaux du Comité international de préparation ont mis en évidence cette volonté commune d'instaurer un véritable espace francophone dans le monde.

# *Les réunions ministérielles préparatoires*

## Première réunion

Présidée par le ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi, la première réunion ministérielle au sommet de Québec s'est déroulée à Bujumbura du 7 au 10 juillet 1987. La rencontre regroupait les représentants de 31 pays dont 18 ministres: Belgique, Bénin, Burundi, Canada, Centrafique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Communauté française de Belgique, Djibouti, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nouveau-Brunswick, Québec, Rwanda, Sénégal, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, République socialiste du Viêt-nam et Zaïre.

Le Bureau était constitué comme suit:

| | |
|---|---|
| Présidence: | Burundi |
| Vice-présidence: | Canada, Québec, France, Guinée, Tunisie, Madagascar |
| Rapporteur: | Communauté française de Belgique |

Première rencontre ministérielle depuis le sommet de Paris, la Conférence s'est attachée à mettre au point le cadre général du sommet de Québec. L'essentiel de la rencontre a donc porté sur le dépôt des documents-synthèse rédigés autour du volet politique et économique, du volet «coopération et développement», et des documents produits par les chefs de réseau.

À la suite des échanges de vues sur les documents dont ils ont apprécié la qualité, les participants ont recommandé que l'on aborde notamment les sujets suivants:

### *Volet politique et économique*

- la guerre du Golfe;
- la situation du Liban;
- l'Afrique australe dans sa triple dimension: apartheid, Namibie et déstabilisation régionale;
- le cours des matières premières lié au problème de l'endettement;
- la situation des pays les moins avancés, particulièrement les pays enclavés;
- etc.

### *Volet coopération et développement*

- la valorisation et le renforcement des institutions déjà existantes, plutôt qu'en créer de nouvelles;
- la prise en considération des recherches et expériences actuelles et la vulgarisation des techniques mises présentement au point;
- l'instauration systématique d'un partenariat notamment en constituant des équipes composées d'experts tant du Nord que du Sud;
- etc.

### *Agriculture*

- l'importance de la pisciculture dans les pays enclavés;
- l'urgence de mesures face à l'avance du désert:
  - création d'un réseau spécial consacré à l'étude du problème;
  - ajout d'un programme «protection de l'environnement»;
  - coordination des mesures proposées à ce chapitre par plusieurs réseaux.

À cet égard, le Niger a déposé un document faisant état d'un réseau de «résistance à la sécheresse» en ce qui concerne le Centre international de lutte contre la sécheresse au

Sahel (CILSS). Soulignons également – sur cette question de l'avancée du désert – une résolution de la Conférence quant à la lutte contre l'érosion en Haïti, compte tenu de la situation particulière du pays.

### *Énergie*

- l'importance d'accorder une attention toute particulière aux pays dotés de ressources naturelles non encore exploitées;
- le rattachement de l'Institut de l'énergie à l'ACCT, en veillant à ce que l'Institut développe effectivement ses relations avec les antennes locales;
- etc.

### *Communication et culture*

- le volet livre et la «lecture publique» dans la perspective de l'alphabétisation;
- la formation à distance;
- l'introduction, dans les programmes scolaires des pays du Nord, d'ouvrages littéraires rédigés par des auteurs du Sud;
- la création d'un comité d'experts chargé d'étudier:
  - le projet de satellite de communication;
  - la création d'une organisation francophone de télécommunication.

### *Information scientifique et technique*

- la généralisation de la formation en informatique;
- la valorisation des technologies déjà acquises;
- la décision de privilégier, dans le secteur de la santé, les recherches et actions se rapportant aux maladies endémiques;
- etc.

En ce qui a trait au projet UREF, les participants ont souhaité que ledit projet fasse partie intégrante de l'AUPELF, qu'il soit coordonné avec les actions du réseau et qu'il tienne compte des actions menées par l'ACCT, le CAMES, la CONFEMEN et autres organismes.

La proposition du chef de réseau, visant à constituer des cellules aptes à favoriser le partenariat en matière d'informatique et de développement technologique, a été appuyée de façon fort significative par le Québec. Son délégué a en effet souhaité qu'on dépasse sur ce point les études et missions d'experts pour doter enfin les peuples francophones d'instruments «en français» aussi performants que ceux qui sont fournis en d'autres langues.

### *Industries de la langue*

- le soutien et le renforcement de l'idée de la francophonie;
- la complémentarité des États membres, notamment par la promotion des langues nationales (ex.: le projet CELAB).

### *Projets hors réseaux*

- la scolarisation des enfants francophones;
- le baccalauréat francophone;
- les «Jeux de la francophonie».

Entre autres résolutions, les ministres réunis à Bujumbura ont suggéré aux chefs d'État et de gouvernement de charger le Comité international du suivi d'examiner, avant le troisième sommet en 1989, les rôles respectifs de l'Agence, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), et particulièrement d'étudier les voies et les moyens permettant d'intégrer les réseaux à l'Agence.

Il faut rappeler ici la position du Québec qui, dès le sommet de Paris, avait favorisé l'approche par réseau et le financement multilatéral par l'ACCT, en insistant sur le fait que le sommet représentait non un sommet de l'aide bilatérale, mais un forum consacré à définir l'organisation du partenariat et de l'interdépendance.

La Conférence a ensuite décidé de proposer au sommet de Québec l'ordre du jour suivant:

- Constitution du bureau du sommet.
- Adoption de l'ordre du jour.

Volet I

Situation politique internationale
- Examen général.
- Questions particulières.

Situation économique mondiale
- Examen général.
- Questions particulières.

Volet II

Rapport du Comité international du suivi

Questions de coopération et de développement
- Agriculture.
- Énergie.
- Culture et communication.
- Information scientifique et développement technologique, y compris la recherche.
- Industries de la langue.

La préparation et le suivi des sommets
- Les mécanismes.
- Les moyens.
- Le rôle de l'ACCT.

Lieu et date du troisième sommet.

Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français.

Questions diverses.

Enfin les ministres ont pris la décision d'admettre l'ACCT comme observateur lors de la séance inaugurale et de la séance de clôture du sommet de Québec. Les principaux organismes et associations de la francophonie qui en feront la demande pourront également y être présents au même titre.

## Deuxième réunion

Le Canada présidait cette deuxième Conférence ministérielle préparatoire au sommet de Québec, laquelle réunissait les représentants de 40 pays, dont 23 ministres des Affaires étrangères et 27 ministériels: Communauté française de Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Canada, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Monaco, Niger, Nouveau-Brunswick, Québec, Royaume de Belgique, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Viêt-nam, Zaïre.

La réunion a eu lieu à Québec le 31 août 1988. La composition du Bureau s'établissait comme suit:

| | |
|---|---|
| Présidence: | Canada |
| Vice-présidences: | Burundi, Canada, France, Guinée, Québec, Tunisie, Madagascar |
| Rapporteur: | Communauté française de Belgique |

Le Comité international de préparation s'étant vu confier la tâche de rédiger des

propositions de résolutions devant être soumises à la Conférence ministérielle de Québec, les représentants ont analysé ces projets visant à mettre principalement en lumière:

**En politique internationale et dans l'économie mondiale:**

- le conflit irano-irakien;
- l'Afrique australe (apartheid, Namibie, et déstabilisation régionale);
- la situation économique mondiale.

**Dans le domaine de la coopération:**

- l'agriculture et la protection de l'environnement;
- la lutte contre l'érosion en Haïti;
- les calamités naturelles;
- le Liban;
- l'aide économique au Tchad.

À ce chapitre, la France a attiré l'attention sur la nécessité d'identifier les programmes majeurs et prioritaires qu'il importait de mettre en oeuvre, particulièrement au moyen de fonds multilatéraux, et auprès également de l'ACCT qui, selon la France, devrait bénéficier d'une marge de crédit budgétaire afin de soutenir certains projets de ces organisations non gouvernementales (ONG).

Les représentants ont aussi adopté les documents-synthèse des chefs de réseau, ainsi que ceux qui avaient trait aux actions hors réseau. On a enfin convenu qu'il serait heureux que le sommet de Québec adopte une «Déclaration de solidarité» des pays ayant en commun l'usage du français.

# *Le Comité de coordination des contributions québécoises (CCCQ)*

Conscient de l'importance des enjeux majeurs en cause dans la coopération multilatérale francophone, le ministère des Relations internationales a mis sur pied, dès l'été 1986, un Comité de coordination des contributions québécoises au sommet de Québec, placé sous la responsabilité de M. Denis Ricard, sous-ministre adjoint responsable pour le Québec de l'ensemble des questions touchant à la préparation et à la tenue du sommet.

## Mandat du Comité

Le mandat de ce Comité de coordination a été ainsi défini dans un document rendu public à l'occasion de la première conférence de presse sur le sommet de Québec, le 3 novembre 1986:

«Assurer la coordination des contributions du gouvernement du Québec, dans le cadre du suivi des résolutions et décisions du premier sommet (Paris, février 1986) et dans celui de la préparation du deuxième sommet (Québec, septembre 1987).

«À cette fin, le Comité doit veiller à la préparation des positions du Québec lors des échanges de politique générale du prochain sommet, à assurer la coordination des contributions du gouvernement à la formation et au déroulement des travaux des réseaux créés par le premier sommet et chargés de réaliser des actions ponctuelles (décidées lors du premier sommet), et préparer des programmes de coopération multilatérale appelés à être discutés lors du prochain sommet.

«Plus spécifiquement, le Comité doit:

- contribuer à la préparation des positions du Québec dans la réflexion sur la réforme des institutions francophones;
- assurer la participation d'experts aux comités de travail internationaux entourant chacun des chefs de réseau;
- indiquer pour chacun des réseaux les programmes prioritaires qu'ils pourraient retenir pour encadrer et intégrer des projets et activités de coopération pertinents;
- voir à ce que le gouvernement apporte toute collaboration utile au déroulement des travaux des chefs de réseau.»

## Fonctionnement

Sans compter les nombreuses réunions sur des questions particulières ou urgentes non plus que les multiples rencontres et consultations avec des intervenants internes ou externes au ministère des Relations internationales, le Comité de coordination des contributions québécoises a tenu quinze réunions de novembre 1986 à juin 1987, soit en moyenne une réunion toutes les deux semaines. Chacune de ces réunions a fait l'objet d'un compte rendu élaboré auquel étaient annexés les principaux documents internationaux et québécois relatifs à la préparation du sommet de Québec. Notons que ces comptes rendus étaient expédiés pour information à une quarantaine d'intervenants du ministère des Relations internationales et des ministères sectoriels québécois directement touchés par le sommet, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Communications, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministère de l'Éducation et le ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique.

Dans les derniers mois précédant la tenue du sommet, le Comité de coordination des contributions québécoises a été intégré au

Comité d'organisation québécois qui a supervisé l'ensemble des préparatifs touchant à la tenue du sommet: administration, protocole, logistique, contenu, communication, événements spéciaux.

## Les sous-comités

Pour réaliser son mandat et notamment pour mettre au point les contributions québécoises au sommet de Québec, le Comité de coordination a formé cinq sous-comités correspondant à chacun des réseaux créés par le premier sommet, soit le réseau de l'agriculture, le réseau de l'énergie, le réseau sur la culture et les communications, le réseau sur les industries de la langue, et le réseau sur l'information scientifique et le développement technologique.

Le mandat de ces sous-comités a également été défini dans le document rendu public à la conférence de presse de novembre 1986: «À partir des décisions et des orientations déterminées par le premier sommet et confirmées par le Comité international du suivi pour chacun des réseaux, chacun des sous-comités réunit les personnes-ressources appropriées du gouvernement, de l'industrie et du monde scientifique et universitaire pour analyser le dossier ainsi constitué depuis le premier sommet, pour examiner l'état de réalisation des actions ponctuelles décidées au premier sommet et les démarches à poursuivre à leur sujet, pour faire des propositions de programmation à l'adresse du chef de réseau concerné et assurer toute forme de collaboration que l'évolution des travaux des réseaux pourrait commander et, de façon générale, pour prendre toute initiative jugée utile pour assurer une participation pertinente du gouvernement à la préparation et à la tenue du deuxième sommet dans le domaine concerné.»

Composés de personnes-ressources provenant du secteur public et du secteur privé, ces cinq sous-comités ont abattu une tâche considérable. Au total, ils comprenaient une centaine de personnes et ils ont tenu une trentaine de réunions pour collaborer à l'application des décisions ponctuelles issues du sommet de Paris et surtout pour concevoir et élaborer les propositions du Québec en matière de coopération multilatérale francophone.

L'essentiel des propositions québécoises a été périodiquement acheminé par le Comité de coordination des contributions québécoises aux chefs de réseau et au Comité international de préparation du sommet qui tenait ses réunions à Paris.

Au début de juin, des comités internationaux de rédaction se sont réunis à Paris pour mettre au point le rapport final de chacun des chefs de réseau. Le Québec a joué un rôle très actif au sein de chacun, il y a délégué un membre du Comité de coordination des contributions québécoises accompagné, dans la plupart des cas, par une personne-ressource d'un ministère sectoriel touché.

# *Les propositions québécoises en matière de coopération*

Pour bien comprendre les propositions québécoises, il faut au départ rappeler un certain nombre de principes sur lesquels elles s'appuient. Pour le Québec, la coopération multilatérale francophone tire son originalité et sa spécificité du travail en réseau. C'est d'ailleurs le Québec qui avait proposé et fait adopter au sommet de Paris ce mode d'organisation de la coopération. Or, un réseau comporte un certain nombre de caractéristiques essentielles.

Constitué de toutes les forces vives compétentes des États participants, le réseau conjugue la participation de véritables partenaires dont chacun apporte une collaboration à la mesure de ses moyens au bénéfice de l'ensemble. De plus, son action se déploie d'une manière décentralisée là où il faut agir. C'est donc tout le contraire d'un système autocratique dont l'action est entreprise et soutenue par un seul élément placé en haut de la pyramide.

Ces principes de base signifient que la coopération multilatérale francophone n'a rien à voir avec une forme quelconque de néocolonialisme du Nord à l'endroit du Sud. Pour le Québec, il ne peut être question que quiconque impose quoi que ce soit à qui que ce soit... Mais alors comment définir le champ de travail du réseau? Par l'identification des enjeux qu'affronte la communauté internationale francophone.

Ces enjeux, le sommet de Paris a choisi de les privilégier dans quatre domaines stratégiques dans lesquels des actions substantielles de coopération doivent être engagées:

- le développement: l'agriculture et l'énergie;
- les industries de la culture et de la communication;
- les industries de la langue;
- l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche.

Dans chacun de ces domaines, les pays francophones font face à des préoccupations que chacun ne peut résoudre seul. Ils doivent mettre leurs ressources en commun dans le cadre de grands projets susceptibles d'apporter des solutions concrètes au bien-être de leur population. D'où la création par le Comité de coordination des contributions québécoises de cinq sous-comités correspondant à chacun des réseaux créés par le sommet de Paris.

Se pose alors la question: «Que faire ensemble en réseau?» Dès le départ, il est apparu évident au Comité de coordination des contributions québécoises que cette action commune ne pouvait pas se ramener à la déclinaison de multiples petites actions ponctuelles qui répondraient à une vision à court terme des défis à affronter. Il fallait engager la coopération multilatérale francophone dans de vastes programmes qui constitueraient autant de voies d'avenir à explorer. Cette approche constitue pour ainsi dire la clé de voûte des propositions québécoises dans chacun des cinq réseaux.

C'est donc sur la définition et sur l'élaboration de programmes majeurs décomposés en un certain nombre de projets concrets que le Comité de coordination des contributions québécoises et ses sous-comités ont concentré leurs efforts. Cette façon de voir a d'ailleurs été adoptée par les chefs de réseau dont les rapports soumis à la Conférence sont structurés sous la forme de propositions de vastes programmes de coopération.

## Le réseau Agriculture

Quoiqu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'un domaine spécifique à la francophonie, ce secteur constitue un élément absolument névralgique pour le développement de la majorité des pays participants au sommet. Plusieurs États étant aux prises avec le *primum vivere*, la Conférence a voulu enclencher dès maintenant d'importants programmes de coopération dont l'objectif ultime est de mener l'ensemble des pays touchés à l'autosuffisance alimentaire. Et ici, le défi est de taille et à multiples facettes: formation agricole, modernisation de l'équipement d'exploitation et de conservation, réseau de distribution, amélioration des sols, lutte à la sécheresse et à la désertification, et combien d'autres encore!

Le sous-comité québécois sur l'agriculture a, dès le départ, inscrit sa réflexion dans cette problématique de base qui fut celle également du chef du réseau. Ainsi, l'action du sous-comité s'est rapidement concentrée sur l'appui aux travaux de ce dernier: il a délégué un spécialiste québécois en agriculture à la mission des experts qui a visité, en avril, une dizaine de pays africains pour bien cerner les données dans le domaine agricole; il a délégué un de ses membres, à Dakar, à une importante réunion des organismes régionaux africains qui s'est tenue les 14 et 15 mai; il a participé, au début de juin, au comité de rédaction du réseau à l'École internationale de Bordeaux.

Un élément de la participation du sous-comité québécois aux travaux du réseau mérite d'être souligné particulièrement. Les 12, 13 et 14 avril, il a reçu en mission au Québec le chef du réseau, M. Djibril Sene, avec lequel il a tenu des séances de travail avec la collaboration toute spéciale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. M. Sene a de plus eu l'occasion de visiter l'Institut de technologie agricole, établi à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

Le rapport que le chef de réseau a présenté au sommet s'articule autour de trois secteurs de coopération: la formation en agriculture, la recherche agricole et le développement agricole. Tout en appuyant l'ensemble de ces propositions, le sous-comité a particulièrement concentré ses efforts sur deux projets de coopération qui se retrouvent, à quelques nuances près, dans le rapport final adopté par le sommet de Québec, soit la création de centres régionaux de formation spécialisée, rattachés à des institutions déjà existantes, et l'appui aux producteurs de base, grâce aux organisations professionnelles qui les regroupent, en vue de la constitution de véritables PME agricoles.

## Le réseau Énergie

Également facteur primordial de développement, l'énergie (exploitation et utilisation) a été au centre des délibérations du sommet de Paris, et le Québec s'y est particulièrement intéressé parce que sa compétence et son savoir-faire ont été reconnus par la communauté francophone qui lui a confié la responsabilité de ce réseau. M. Christian Latortue, qui était jusqu'alors sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, a ainsi été détaché à plein temps par le Québec et nommé chef du réseau Énergie par le Comité international du suivi du sommet de Paris.

Au chapitre de l'organisation, le Comité de coordination des contributions québécoises n'a pas senti le besoin de constituer un sous-comité officiel en énergie, quoique le chef du réseau se soit entouré d'une équipe d'experts du ministère de l'Énergie et des Ressources, du ministère du Commerce extérieur et du

Développement technologique, d'Hydro-Québec et de l'École nationale d'administration publique (ENAP) du Québec.

Cette caractéristique de la collaboration du Québec en énergie amène à affirmer que les propositions québécoises rejoignent largement les propositions du chef du réseau.

D'autre part, ce réseau a particulièrement porté son attention sur la réalisation de certaines actions ponctuelles issues du sommet de Paris. Parmi celles-ci, deux ont surtout été prises en charge par l'équipe québécoise: la mise au point du projet de création d'un Institut de l'énergie et l'éventuelle création d'une Association francophone de l'énergie.

On se rappellera que la mise sur pied d'un Institut de l'énergie avait été décidée au sommet de Paris et que le Québec avait alors offert de l'accueillir sur son territoire. Ce projet a été développé par l'équipe québécoise au point qu'il a pu être approuvé par le Conseil consultatif international constitué par le chef de réseau et au point que les statuts de l'Institut ont pu être déposés par le chef du réseau à la Conférence qui entérinera l'implantation de l'Institut à Québec même.

L'Association francophone de l'énergie, le Québec a fait faire une étude par l'ENAP pour en déterminer la composition, les objectifs, les mandats particuliers, etc. À ces deux actions ponctuelles, il faut ajouter la participation particulière d'Hydro-Québec international qui a mis sur pied, à l'intention des pays francophones, un programme de formation dans le secteur de l'électricité.

Cet engagement du Québec dans le réseau Énergie s'est exprimé également par l'adoption, le 26 août 1987, d'un décret au Conseil des ministres autorisant le ministère des Relations internationales, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, à affecter au réseau Énergie une somme annuelle de 700 000 $.

Les trois programmes majeurs présentés au sommet de Québec portent sur la diffusion de la connaissance, la maîtrise de l'énergie et l'électrification de l'Afrique par interconnexion des réseaux existants.

## Le réseau Industries de la culture et de la communication

Le chef du réseau international a été assisté dans ses fonctions par un responsable des industries culturelles; les activités de ce réseau se sont articulées d'une manière quasi autonome autour de chacun des deux volets, soit la culture et la communication.

### *Le volet des industries culturelles*

La responsabilité de ce volet du réseau a été confiée à un Québécois, M. Jean-Marc Léger, alors commissaire général à la francophonie au ministère des Relations internationales. Le sous-comité québécois, pour sa part, a été composé de représentants du secteur des arts vivants: cinéma, théâtre et chanson.

Le ministère des Affaires culturelles du Québec y a joué un rôle de premier plan. Il est vite apparu à l'équipe québécoise que le domaine de l'écrit constituait un secteur névralgique pour le développement de la culture francophone et celui des cultures nationales. Le livre, notamment, demeure un outil de première valeur pour l'expression et la diffusion d'une culture. Et comme plusieurs pays francophones, ceux de l'hémisphère Sud en particulier, ont à peine des rudiments d'industries culturelles reliées à ce secteur,

il est impératif que la coopération s'instaure dans ce domaine parmi tous les partenaires de la francophonie, l'objectif ultime étant l'établissement d'un marché commun des biens culturels.

C'est sur cette proposition capitale que le Québec a insisté dans un document qu'il a remis au responsable de ce volet du réseau en avril 1987. Rappelant la nécessité d'organiser l'interdépendance des pays francophones dans le domaine de l'écrit, le document québécois met en évidence les liens étroits qui unissent les divers intervenants de ce secteur: les industries du papier, de l'imprimerie, de l'informatique, de la publicité, de l'édition, de la distribution, de la traduction..., et leur important impact économique sur le développement qui exige, là aussi, l'ouverture du marché et la mise en commun de ressources.

«La réalisation d'un marché commun, dans le domaine de l'écrit, doit s'articuler à partir de la mise en place de réseaux dont les actions convergentes et simultanées toucheront plusieurs axes, soit l'édition, la distribution et l'accès à la culture.»

Pour atteindre cet objectif, le document québécois recommande, notamment, la tenue d'une conférence ministérielle pour lever les obstacles de toute nature (douaniers, monétaires, administratifs, etc.), eu égard à la fabrication du livre et à sa distribution.

Cette insistance du Québec sur l'écrit est reflétée dans le rapport du chef de réseau adopté par le sommet, rapport qui fait de ce secteur son principal programme de coopération. Ce rapport comporte également une autre suggestion du document québécois, soit la création de consortiums d'éditeurs du Nord et du Sud dont certains rendraient prioritaire l'édition de livres d'apprentissage à la lecture, en particulier dans les pays aux prises avec un problème persistant d'alphabétisation.

## *Le volet de la communication*

Il n'est pas besoin d'épiloguer longuement sur l'importance d'organiser la communication dans l'édification de l'espace francophone. La communication demeure un facteur essentiel à la vie de toute communauté; en plus du fait qu'elle est un levier primordial de développement, la communication se retrouve au coeur de la coopération et c'est pourquoi le sommet de Paris y a attaché une telle importance.

C'est pourquoi également le sous-comité québécois, avec l'apport substantiel du ministère des Communications, a présenté ici trois programmes majeurs d'un intérêt tout particulier, soit la création d'un espace audio-visuel francophone, l'organisation des télécommunications et la création d'un espace informatique francophone, les deux premiers étant intégrés dans le rapport du chef du réseau Culture et Communication, et le troisième dans celui de l'Information scientifique et du Développement technologique dont il sera question plus loin. Ces trois propositions de programme ont été déposées à la réunion du Comité international de préparation qui s'est tenue à Dakar les 11 et 12 avril 1987.

Dans le domaine de l'audio-visuel, la proposition québécoise comporte deux projets de coopération, soit la création d'une télévision internationale francophone et la création d'une radio internationale francophone. Pour mettre en oeuvre ces deux réalisations, il faut que les partenaires francophones agissent à la fois sur les contenus, la production et la distribution/diffusion. On voit de nouveau apparaître ici la notion de réseau à l'intérieur duquel chacun apporte sa contribution spécifique au profit de l'ensemble. D'où l'importance de l'aide à la coproduction et la suppression des obstacles à la diffusion d'émissions originales dans tous les pays francophones.

Parler d'espace audio-visuel, c'est parler aujourd'hui de satellites et donc de télécommunications. Cette deuxième proposition québécoise s'arrime donc tout naturellement à la première. Or, dans ce domaine, la suggestion majeure du Québec, laquelle a été retenue par le chef de réseau, consiste à mettre sur pied une organisation des télécommunications de la francophonie. Pour y arriver, une commission d'experts représentant les partenaires de la francophonie aurait pour mandat de créer une structure souple, efficace et fonctionnelle, susceptible de permettre aux compagnies exploitantes de télécommunications d'augmenter leur niveau d'excellence, de profiter des économies d'échelle apportées par ce regroupement, d'améliorer et d'agrandir leurs réseaux, ce qui se traduirait par une augmentation de leur marché.

## Le réseau Information scientifique et Développement technologique, y compris la recherche (ISDT)

Le sommet de Paris a bien démontré que l'un des enjeux majeurs du monde francophone est l'accession de tous les pays qui composent cet ensemble à l'ère de la technologie de pointe. Que ce soit en agriculture, en énergie, dans les industries de la langue, en communication ou dans les industries culturelles, il n'est plus possible d'être compétitif non plus qu'il est loisible de profiter du bien-être moderne sans que la structure de conception, de production et de distribution d'un pays s'appuie sur un ensemble technologique de pointe.

D'une part, la masse d'informations scientifiques relatives à ces techniques et technologies avancés est pour une large part stockée dans des banques de données disséminées sur la planète. L'information existe donc mais il faut la rendre disponible et accessible. Et là encore, le Sud est fortement défavorisé par rapport au Nord.

D'autre part, l'accès à ces banques de données informatisées ou traditionnelles d'un pays francophone par les autres francophones suppose évidemment d'abord une volonté de partage de même qu'un réaménagement des systèmes d'exploitation de ces banques pour qu'on puisse les interroger en français. Enfin, l'accessibilité est illusoire si les utilisateurs n'ont pas reçu la formation requise et si les divers systèmes de stockage ne sont pas compatibles. Il y a là un défi considérable qui s'étendra, sans doute, sur plusieurs années.

Le transfert des technologies de pointe procède, lui aussi, d'une volonté de partage. Il implique de plus l'appropriation par le récepteur de la technologie transmise par un émetteur, appropriation qui permet de reproduire chez soi un geste ou un objet produit à l'origine par un autre.

Voilà le double défi confié au réseau ISDT créé par le sommet de Paris: partage des connaissances scientifiques, en particulier à travers les banques de données, et transfert, avec appropriation par le récepteur, des technologies modernes entre les pays francophones.

Cette brève problématique du réseau ISDT sous-tend les deux propositions québécoises reprises par le chef de réseau: un programme d'exploitation des connaissances scientifiques et de transfert de technologies et la création d'un espace informatique francophone.

Ainsi, conception et production de logiciels conformes au génie français, mise en commun des connaissances scientifiques, transfert entre pays francophones des tech-

nologies développées et utilisées par certains d'entre eux, voilà le défi de ce réseau auquel le Québec aura apporté une contribution de première valeur.

## Le réseau Industries de la langue

Ce réseau, auquel le Québec a également participé activement, appelle certaines précisions quant à son champ d'application.

L'expression «industries de la langue» est un terme générique désignant des notion variées et cohérentes. Dans un sens restreint, cette expression fait référence à un ensemble d'activités économiques répondant aux besoins nouveaux de l'ère informationnelle. Utilisant les résultats de la recherche fondamentale et de diverses techniques (informatique, linguistique, acoustique, cognitique, sciences des systèmes), ces activités aboutissent à des applications industrielles. Les industries de la langue font partie de l'ensemble sans cesse croissant des nouvelles technologies de l'information.

Les industries de la langue englobent aussi des activités considérées comme étant traditionnellement reliées à la langue: la traduction, la composition et l'édition, la terminologie et la néologie, mais repensées par l'utilisation de plus en plus intensive de l'informatique.

Le Québec a proposé que le réseau se forme autour de trois programmes majeurs, soit un programme d'innovation et de développement, un programme de terminologie et de néologie et un programme de formation. Le premier programme est essentiellement axé sur la recherche, fondamentale et appliquée, aux fins de favoriser l'expansion des industries de la langue dans les pays francophones. Le second vise à adapter la langue française à l'expression de la modernité, et le troisième vise à permettre aux pays de la francophonie de pouvoir disposer des chercheurs, des développeurs et des utilisateurs nécessaires au développement de ce secteur.

Ces propositions québécoises ont été soumises au Comité international de préparation, le 13 mai 1987, et ont servi de structure de base à la rédaction finale du rapport du chef de réseau adopté par la Conférence.

# *Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation*

La deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français s'est réunie à Québec du 2 au 4 septembre 1987, à l'invitation du Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, à laquelle s'était associé le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

Quarante et un États et gouvernements étaient représentés à ce deuxième sommet par:

Seize chefs d'État
Onze chefs de gouvernement
Un vice-président de gouvernement
Dix ministres
Trois ambassadeurs

**Voici la liste officielle incluant les hôtes:**

Le Très honorable Brian Mulroney, Premier ministre du Canada

L'Honorable Robert Bourassa, Premier ministre du Québec

L'Honorable Richard B. Hatfield, Premier ministre du Nouveau-Brunswick

**Les chefs d'État par ordre de préséance:**

Son Excellence le maréchal Mobutu Sese Seko, Président de la République du Zaïre

Son Excellence le général Gnassingbé Eyadéma, Président de la République du Togo

Son Excellence Monsieur El Hadj Omar Bongo, Président de la République du Gabon

Son Excellence le général Mathieu Kérékou, Président de la République populaire du Bénin

Son Excellence le général-major Juvénal Habyarimana, Président de la République du Rwanda

Son Excellence le colonel Jean-Baptiste Bagaza, Président de la République du Burundi

Son Excellence Monsieur Didier Ratsiraka, Président de la République démocratique de Madagascar

Son Excellence Monsieur Hassan Gouled Aptidon, Président de la République de Djibouti

Son Excellence Monsieur Ahmed Abdallah Abderemane, Président de la République fédérale islamique des Comores

Son Excellence le général Moussa Traoré, Président de la République du Mali

Son Excellence Monsieur Abdou Diouf, Président de la République du Sénégal

Son Excellence le colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président du Comité militaire de salut national de la République islamique de Mauritanie

Son Excellence Monsieur João Bernardo Vieira, Président du conseil d'État de Guinée-Bissau

Son Excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française

Son Excellence Monsieur Amine Gémayel, Président de la République du Liban

Son Excellence le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée

**Les chefs de gouvernement – par ordre alphabétique de pays**

Son Excellence Monsieur Wilfried Martens, Premier ministre du Royaume de Belgique

Son Excellence Monsieur Philippe Monfils, Ministre-Président de la Communauté française de Belgique

Son Excellence Madame Mary Eugenia Charles, Première ministre de la Dominique

Son Excellence Monsieur Jacques Chirac, Premier ministre de la République française

Son Excellence Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement et ministre d'État du grand-duché de Luxembourg

Monsieur Jean Ausseil, Chef de gouvernement et ministre d'État de la Principauté de Monaco

Son Excellence Monsieur Hamid Algabid, Premier ministre de la République du Niger

Son Excellence Monsieur John G. M. Compton, Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Sainte-Lucie

**Les chefs de délégation (vice-président, ministres et ambassadeurs) – par ordre alphabétique de pays**

Son Excellence Monsieur Djibrima Barry, Ambassadeur du Burkina Faso en France

Son Excellence Monsieur Jean-Louis Psimhis, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République centrafricaine

Son Excellence Monsieur Antoine N'Dinga Oba, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération de la République populaire du Congo

Son Excellence Monsieur Siméon Aké, Ministre des Affaires étrangères de la République de Côte-d'Ivoire

Son Excellence Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Ministre d'État aux Affaires extérieures de la République arabe d'Égypte

Son Excellence Monsieur Luc D. Hector, Membre du Conseil national de la République d'Haïti

Son Excellence Monsieur Kithong Vongsay, Ambassadeur de la République démocratique populaire du Laos aux Nations unies

Son Excellence Monsieur Abdellatif Filali, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc

Son Excellence Monsieur Chitmansing Jesseramsing, Haut Commissaire de l'île Maurice au Canada

Son Excellence Madame Danielle de Saint-Jorre, Secrétaire d'État au département du Plan et des Relations extérieures de la République des Seychelles

Son Excellence Monsieur Édouard Brunner, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Confédération suisse

Son Excellence Monsieur Djibrine Hissein Grinky, Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la République du Tchad

Son Excellence Monsieur Hédi Mabrouk, Ministre des Affaires étrangères de la République de Tunisie

Son Excellence Monsieur Nguyen Huu Tho, Vice-président du conseil d'État de la République socialiste du Viêt-nam

## La délégation officielle du Québec

Le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a assumé les fonctions de l'un des hôtes du sommet et de chef de la délégation officielle du Québec. Le Premier ministre était accompagné de:

M[me] Lise Bacon, Vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles

M. Gil Rémillard, Ministre des Relations internationales et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

M. Gérard-D. Levesque, Président du Conseil interministériel du développement économique et ministre des Finances

et de:

M. Jean-Louis Roy, Délégué général du Québec à Paris, représentant personnel du Premier ministre au sein du Comité international de préparation et du Comité international du suivi

La délégation d'accompagnement était composée de:

M. Claude Ryan, Ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

M. Michel Gratton, Ministre du Tourisme, leader parlementaire et ministre délégué à la Réforme électorale

M. Michel Pagé, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. John Ciaccia, Ministre de l'Énergie et des Ressources

M. Richard French, Ministre des Communications

M. Pierre MacDonald, Ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique

M[me] Louise Robic, Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration

Plusieurs fonctionnaires responsables des dossiers sectoriels assistaient les ministres.

# *Le programme officiel*

Le programme officiel s'est déroulé tel qu'il était prévu. Il commençait par une réunion ministérielle chargée de mettre au point l'ordre du jour et les différents dossiers qui devaient être soumis aux chefs d'État et de gouvernement. Dans un texte précédent, les sujets à l'ordre du jour, les participants et le déroulement sont décrits.

Voici les grandes lignes du programme officiel de la Conférence, incluant quelques éléments descriptifs des principaux scénarios.

**Le samedi 29 août et le dimanche 30 août 1987**

- Arrivée des ministres participant à la réunion préparatoire du sommet aux aéroports internationaux de Montréal – Dorval, de Montréal – Mirabel et de Québec.

  Les ministres ont été accueillis par leur ambassadeur et les représentants des gouvernements hôtes.

**Le lundi 31 août 1987**

- Réunion ministérielle préparatoire.
  Les séances de travail de la journée ont eu lieu à l'Hôtel du Parlement.

- Dîner offert aux ministres par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada.
  Le dîner a eu lieu au Cercle de la garnison, à Québec, en présence de la ministre des Relations extérieures du Canada.

- Premières arrivées des chefs d'État, de gouvernement et de délégation aux aéroports internationaux de Montréal – Dorval, de Montréal – Mirabel et de Québec.

  – Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont été reçus à leur arrivé par des ministres et des députés canadiens et québécois à l'aérogare du Service aérien du gouvernement du Québec.

  – Chaque chef d'État, de gouvernement et de délégation a été reçu avec le cérémonial dû à son rang – hymne national et drapeau.

**Le mardi 1er septembre 1987**

- Cérémonie d'accueil à la place George-V, à Québec. Il s'agissait d'une cérémonie publique et télévisée qui s'est déroulée en plein air.

- Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont été reçus par le Gouverneur général du Canada en présence des Premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick.

- Le Gouverneur général a prononcé une allocution de bienvenue.

- Cinq chefs d'État représentant les cinq continents ont procédé à une revue de la garde du 2e bataillon du Royal 22e Régiment.

  Le Président de la République islamique des Comores
  Le Premier ministre de Belgique
  La Première ministre de la Dominique
  Le Vice-président du conseil d'État de la République socialiste du Viêt-nam
  Le Président de la République du Sénégal

- Spectacle offert par le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, par la formation de la 425e Escadrille de chasse tactique et par la troupe de chants et danses «V'la L'Bon Vent».

- Dîner d'État offert par le Gouverneur général du Canada, aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation, à la citadelle de Québec.

- Dîner offert aux ministres par le ministre des Relations internationales du Québec, à l'hôtel Loews Le Concorde, auquel se sont jointes quelques personnalités québécoises, invitées du Ministre.

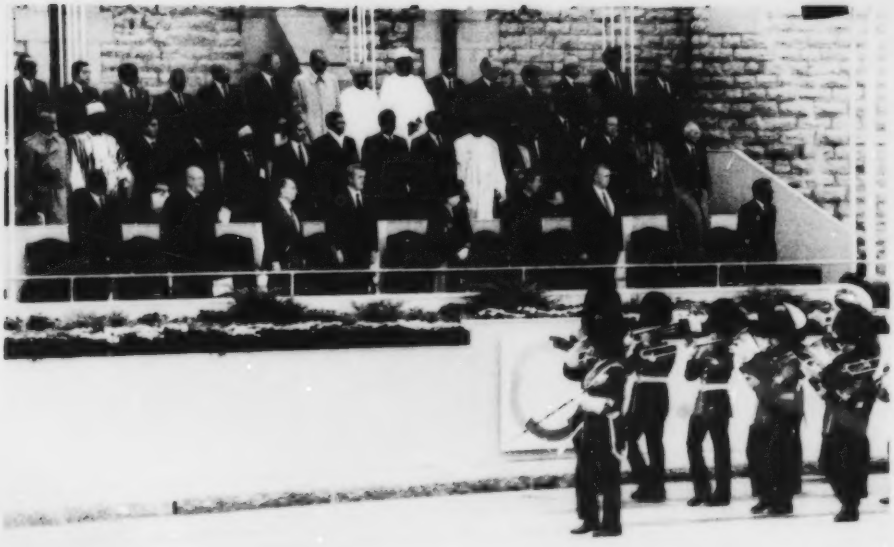

Cérémonie d'accueil des chefs d'État, de gouvernement et de délégation à la place George-V. *(Québec – 1987)*

Cérémonie d'accueil à la place George-V. Les tribunes officielles, la tribune des délégations. *(Québec – 1987)*

**Le mercredi 2 septembre 1987**

- 10 h 30. Cérémonie d'ouverture de la deuxième Conférence au Grand Théâtre de Québec

  Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont été accueillis par les Premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick à leur arrivée au Grand Théâtre.

  Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation ont pris place, par ordre de préséance, sur une tribune conçue à cet effet.

  Des discours inauguraux ont été prononcés par le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec suivis de discours prononcés par cinq chefs d'État.

  Photographie officielle au Salon d'honneur.

- L'ouverture des travaux de la deuxième Conférence a eu lieu à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement. Toutes les séances de travail ont lieu dans cette salle.

- Dîner officiel offert aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation par le Premier ministre du Canada, à l'hôtel Le Château Frontenac.

**Le jeudi 3 septembre 1987**

- Séance de travail à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement.

  Les travaux se sont terminés en matinée pour reprendre le lendemain matin.

- Retraite des chefs d'État, de gouvernement et de délégation à bord du navire *John A. Macdonald*.
  Il s'agissait de leur offrir un cadre propice aux entretiens privés.

- Excursion à bord du *M/V Louis Jolliet*.
  Les ministres et les délégués ont pu se retrouver et rencontrer des membres de l'Assemblée nationale du Québec.

- Dîner officiel offert aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation par le Premier ministre du Québec à l'hôtel Le Château Frontenac.
  Le Premier ministre avait invité les membres du gouvernement du Québec, les membres de l'Assemblée nationale et les présidents des entreprises québécoises faisant affaire dans différents domaines avec les pays francophones. Lors du cocktail, un quintette de cuivres formé des élèves du Conservatoire de musique de Québec a donné un concert. À la fin du dîner eut lieu un tour de chant sur les vingt dernières années de la chanson québécoise. Trois cent soixante-quinze personnes ont assisté à ce dîner.

**Le vendredi 4 septembre 1987**

- Séance de travail à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement.

- Déjeuner offert aux chefs d'État, de gouvernement et de délégation par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, à l'hôtel Loews Le Concorde.

  Le Premier ministre avait invité des membres du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

- Séance de travail à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement.

- Cérémonie de clôture.
  Certaines personnalités et des journalistes désignés ont assisté à la cérémonie de clôture.

Ont prononcé une allocution:

Le Président de la République du Sénégal, à titre de président hôte de la troisième Conférence des chefs d'État et de gouvernement;

Le Premier ministre du Québec;

Le Premier ministre du Canada.

- Conférence de presse au Centre municipal des congrès.

La conférence de presse a été donnée conjointement par:
Le Président de la République française
Le Président de la République du Sénégal
Les Premiers ministres du Canada,
du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Accueil du Président de la République française, M. François Mitterrand, par le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, accompagné du Premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, lors de la cérémonie d'ouverture de la deuxième Conférence. *(Québec – 1987)*

Photo officielle de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.
*(Québec – 1987)*

# *Le déroulement de la Conférence et le rôle du Québec*

## La séance inaugurale

Le Premier ministre du Canada a souhaité que les travaux du sommet soient guidés par deux objectifs essentiels: 1) établir, à partir des préoccupations et des besoins qui sont propres aux pays francophones, des convergences de vues sur des questions vitales comme l'endettement des pays du tiers monde ou la discrimination raciale en Afrique du Sud; 2) définir et réaliser ensemble des projets de coopération et de développement, qui seront les gages de la crédibilité de la communauté francophone.

Le Premier ministre du Québec, après avoir remercié les représentants de la communauté francophone d'avoir honoré le Québec par leur présence, a prononcé une allocution dont voici le texte:

Allocution d'ouverture du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. *(Québec – 1987)*

***Allocution du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'ouverture du sommet de Québec***

Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement,
Distingués invités,
Mesdames, Messieurs,

Avec joie et fierté, le Québec accueille aujourd'hui, en sa capitale, la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français qui sont ici pour témoigner de la diversité et de la vitalité de l'espace francophone universel.

Toutes les Québécoises et tous les Québécois mesurent bien la signification historique de ce sommet.

En acceptant l'invitation que nous vous avons adressée à Paris l'an dernier, vous honorez tous ceux-là qui ont mené sur cette terre d'Amérique le combat d'une survivance française particulièrement difficile.

Par votre distinguée présence, vous apportez un soutien indispensable à nos présents efforts de progrès et de développement.

Vous trouverez ici une société moderne et dynamique, capable de relever les défis de notre temps et désormais pleinement confiante de pouvoir y parvenir dans le respect, l'affirmation et l'épanouissement de sa langue et de sa culture française. Les Québécoises et les Québécois voient donc en ce sommet non seulement le lieu privilégié d'expression et de renouvellement d'une essentielle solidarité entre tous les francophones du monde mais aussi une occasion unique de consolider l'espace francophone dans les domaines d'avenir qui ont été tracés à l'occasion du sommet de Paris.

Que ce soit au niveau de l'énergie, de l'agriculture, de la science, de la technologie, des communications, de la langue et de la culture, nous aurons, au cours des prochains jours, à loger nos travaux à l'enseigne du dialogue, de l'ouverture et de la générosité afin de transformer nos intentions communes en actions concrètes.

Le Québec est lui-même résolument engagé dans cette voie puisque ses 6 millions de parlants français partagent, au sein de la fédération canadienne, la même expérience avec des concitoyens autochtones et de langue anglaise ainsi que des milliers de gens qui, de tous les coins du monde, l'ont choisi comme milieu de travail et de vie.

À cette dimension de notre réalité canadienne s'ajoute également celle du Québec nord-américain: pas seulement le voisinage des États-Unis, la géographie et l'espace mais également un certain type de développement, une certaine manière d'être, des valeurs, des ressources, des technologies, une culture et, bientôt, un libre-échange des biens et des services.

Le Québec est par ailleurs le dépositaire d'un triple héritage historique, soit les grandes traditions françaises, britanniques et américaines.

Cet héritage fait partie intégrante du vécu de la société québécoise et témoigne en conséquence du profond attachement de notre peuple à la valeur des droits fondamentaux humains.

C'est donc dire tout l'intérêt pour nous d'une participation directe, éclairée et enthousiaste à la construction d'une authentique et féconde solidarité des peuples francophones.

Nous sommes tous conscients que nous avons, pour ce faire, à regrouper des réseaux et à diversifier les intervenants car — faut-il le rappeler? — le rayonnement et le développement de l'espace francophone n'est plus l'apanage exclusif des États et des gouvernements.

En effet, partout dans le monde, que ce soit au niveau privé, associatif, institutionnel ou parapublic, des organismes et des gens font preuve d'un dynamisme sans précédent pour participer à ce développement et, par voie de conséquence, pour faire de la francophonie internationale un foyer d'action à nul autre pareil.

Il nous incombe à nous, chefs d'État et de gouvernement, non seulement d'encourager mais aussi d'épauler solidement ces nombreuses et heureuses initiatives.

Nous nous devons de reconnaître qu'il existe bien peu de conférences internationales au sommet qui puissent compter sur une diversité géographique, politique, économique, historique et culturelle aussi importante que la nôtre.

Une telle diversité nous permet d'avoir une perspective internationale des plus représentatives sur les enjeux majeurs qui se présentent au monde d'aujourd'hui et d'amorcer des actions communes que la dimension de notre regroupement peut rendre efficaces et exemplaires.

Aussi, à quelques heures du début de nos travaux, où nous aborderons maintes questions de coopération et de développement, il me semble opportun de réitérer notre volonté d'oeuvrer dans un esprit de partenariat véritable.

À cet égard, il est essentiel que nous reconnaissions que si l'apport bilatéral des grandes coopérations qui s'effectuent d'État à État peut s'avérer complémentaire et utile, il faut cependant, au coeur de notre entreprise, un effort commun qui soit à la mesure de chacun.

C'est à cette condition fondamentale que nous pourrons nous assurer de la participation effective et combien indispensable de tous nos États aux activités et aux retombées des réseaux du sommet.

L'avenir de la francophonie internationale dépend largement de notre participation à l'entreprise qui nous réunit aujourd'hui.

Cet effort devrait, à notre avis, consister notamment en un accroissement très sensible des ressources disponibles pour nos coopérations multilatérales.

Cependant, avant d'ajouter aux nombreux organismes de coopération déjà existants au sein de la francophonie, nous croyons qu'il faut, comme nous sommes convenus lors du sommet de Paris, réformer ce qui doit l'être et utiliser pleinement les instruments dont nous disposons présentement.

Je fais ici référence à l'Agence de coopération culturelle et technique qui, depuis 1970, est au fondement de l'action multilatérale de la francophonie.

Le Québec a toujours attaché la plus haute importance au développement des relations entre les pays qui ont en commun l'usage de la langue française.

Aujourd'hui nous est offerte la chance de pouvoir donner à cette action une impulsion décisive.

Le Québec entend assumer ses responsabilités de partenaire et de membre à part entière de cette communauté en devenir.

Notre commun attachement à la langue française nous permet aujourd'hui de nous retrouver et d'envisager une communauté d'un type nouveau fondée sur le dialogue et le respect mutuel, sur l'ouverture aux autres, sur la richesse de la diversité, et sur la volonté d'aménager entre nous de nouvelles relations, un partenariat véritable et durable.

Bref, à construire une communauté de destin qui permettra à chacune de nos cultures de s'enrichir en même temps qu'à nos pays d'accroître leur développement.

Puissions-nous donc, par nos travaux, faire en sorte que les jeunes de nos pays puissent dire, en l'an 2000, à la lumière des résultats de ce que nous aurons décidé ici même à Québec, la francophonie c'est plus que jamais une affaire de coeur, une entreprise de raison et, surtout, une voie d'avenir.

Après les discours inauguraux, ont pris successivement la parole:

Le Président de la République française;
Le Président de la République du Zaïre;
Le Président de la République du Togo;
Le Président de la République du Liban;
Le Président de la République populaire du Bénin.

En outre, la conférence a pris connaissance de deux messages de soutien envoyés par le président de la République de Tunisie, M. Habib Bourguiba, et par le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar. Le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard B. Hatfield, a déposé une communication.

## Les assises de la Conférence

Les travaux de la Conférence se sont déroulés à la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement. Chaque pays et gouvernement participant pouvait y faire entrer une délégation officielle de cinq membres incluant le Chef de délégation. La présence d'un pays ou d'un gouvernement pouvait être assurée en rotation par d'autres représentants qui ne faisaient pas partie de la délégation officielle mais dont la compétence était requise pour tel ou tel sujet inscrit à l'ordre du jour. Leur présence ne durait alors que le temps de la discussion sur le sujet.

Sur proposition du Président de la République du Gabon, le Bureau de la Conférence fut ainsi constitué:

| | |
|---|---|
| Président: | Canada |
| Vice-présidents: | Québec, France, Guinée, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Sainte-Lucie, Viêt-nam |
| Rapporteur général: | Luxembourg |

L'ordre du jour, proposé par la réunion préparatoire ministérielle, a été adopté et comprend les rubriques suivantes:

## *Volet I*

Situation politique internationale
- examen général;
- questions particulières.

Situation économique mondiale
- examen général;
- questions particulières.

## *Volet II*

Rapport du Comité international du suivi

Questions de coopération et de développement
- agriculture;
- énergie;
- culture et communication;
- information scientifique et développement technologique, y compris la recherche;
- industries de la langue;
- action hors réseaux.

La préparation et le suivi des sommets
- les mécanismes;
- les moyens;
- le rôle de l'ACCT.

Le lieu et les dates du troisième sommet déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français

Question diverses

## *Volet I*

### La situation politique internationale

L'échange de vues sur cette question est introduit par le Président de la République française qui a souligné que les grands problèmes qui agitent le monde aujourd'hui sont encore les mêmes que lors du sommet de Paris (conflits armés, apartheid, endettement, etc.). Seulement dans le domaine du désarmement, les choses ont bougé, la perspective d'un accord entre les deux plus grandes puissances permet d'envisager une décrue de la tension internationale. Le Président français a affirmé que son pays voyait une liaison claire entre le désarmement et le développement.

La Conférence a adopté, à l'unanimité, neuf résolutions:
- sur l'agriculture et la protection de l'environnement;
- sur les calamités naturelles;
- sur le Liban;
- sur la lutte contre l'érosion en Haïti;
- sur le conflit irano-irakien;
- sur l'Afrique australe: apartheid, déstabilisation régionale et Namibie.

En ce qui concerne cette dernière résolution, les chefs d'État et de gouvernement sont convenus, en signe de solidarité avec les victimes de l'apartheid, d'inclure dans cette résolution un programme de bourses d'études en leur faveur et qui sera administré par les pays participants au programme.

La résolution sur le Moyen-Orient, adoptée à une large majorité, appuie la convocation la plus rapide possible d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

### La situation économique mondiale

Le thème a été introduit par le Président de la République du Gabon, qui a évoqué les principaux problèmes tels que l'interdépendance économique, l'effondrement des cours des matières premières, l'augmentation de l'endettement.

Sur ce point, le Premier ministre du Québec a présenté la proposition suivante:

***Proposition présentée par le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, sur la situation économique mondiale***

«Le Québec, dans certaines de ses institutions, a été durement touché par la baisse du prix des matières premières. La proposition qui suit s'inspire de cette expérience.

«Deux problèmes sont devant nous, l'un et l'autre majeurs, l'un et l'autre déterminants pour le développement, l'équilibre financier d'un grand nombre d'États représentés dans notre assemblée: l'endettement et le prix des matières premières.

«Ont-ils l'un par rapport à l'autre, l'un sur l'autre, des effets réels?

«Devons-nous les aborder séparément ou, au contraire, chercher leur règlement, même partiel, en dégageant une formule qui les fasse évoluer d'une manière convergente plutôt que parallèle?

«Les problèmes posés par le règlement des dettes sont intimement liés à la vigueur des économies, au taux de croissance réelle et à la situation des balances commerciales. Bref, pour les pays dont l'essor économique dépend largement de la production des matières premières, tout fléchissement de leur valeur sur les marchés internationaux a un effet direct à terme sur leur capacité d'honorer leurs engagements visant le remboursement de leurs dettes.

«Dans ce contexte, il apparaît logique de lier les conditions de remboursement à la situation générale, à l'évolution des cours des matières premières.

«Pour les pays prêteurs, cette formule assurerait une sécurité plus grande à long terme que ce qui prévaut actuellement.

«Pour les pays débiteurs, cette formule garantirait:

- leur capacité de mieux planifier leur développement;
- une sécurité budgétaire mieux assurée;
- un accès au crédit plus sécuritaire.

«Il s'agirait en quelque sorte d'indexer le remboursement des dettes selon une moyenne annuelle établie à partir des prix réels d'un certain nombre de matières premières.

«La même proposition pourrait être étudiée dans le cas de l'aide aux pays en voie de développement. Cela aurait pour effet de protéger leur économie en maintenant à un niveau plus acceptable leur pouvoir d'achat en période de récession.

«Le Québec soumet cette proposition et souhaite qu'elle soit étudiée par les instances chargées des suivis de notre assemblée.

«Nous avons depuis hier évoqué notre solidarité.

«Notre proposition se réfère à des problèmes concrets dont le règlement même partiel démontrerait la force de notre rassemblement.»

Il faut signaler une autre intervention du Premier ministre du Québec qui a été faite plus tard sur les questions relatives au suivi du sommet, mais qui se rattache à une résolution adoptée au cours de la discussion portant sur le point 1 (volet I) de l'ordre du jour. Cette résolution stipule: *«Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation décident la*

*création d'une caisse autonome constituée de contributions volontaires des États membres de notre Conférence, ou d'autres États ou organisations nationales ou internationales, pour aider le Liban dans son effort de reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières démolies ou endommagées pendant la guerre...»*

Le Premier ministre du Québec a fait la déclaration suivante:

*«Le Président du Liban, M. Amine Gemayel, lors de la séance inaugurale, a décrit les souffrances du peuple libanais et les conséquences désastreuses de cette situation sur les institutions culturelles et éducatives de son pays. Il a fait appel à la solidarité du peuple francophone. Le sommet a accepté, à sa suggestion, de créer une caisse autonome pour la reconstruction de ces institutions.*

*«À la suite d'une concertation entreprise par le Québec, plusieurs pays du Nord dont la France, la Belgique et le Luxembourg se sont dits disposés à contribuer à ce fonds volontaire.*

*«Le Premier ministre du Québec a annoncé que son gouvernement contribuerait à ce fonds spécial auquel le Canada versera 1 million de dollars canadiens.»*

## *Volet II*

C'est le Premier ministre du Québec qui a assuré la présidence de la Conférence pendant cette partie des travaux.

### Le rapport du Comité international du suivi

Le président du comité a présenté son rapport, en exposant brièvement les travaux essentiels qui ont été faits: la mise en oeuvre de vingt-huit décisions du sommet de Paris, jugées prioritaires, ainsi que dix-sept autres. Il a insisté sur la mise à l'épreuve de nouvelles procédures et méthodes inventées pour donner à la solidarité francophone ses titres d'efficacité et signale l'effet salutaire qu'ont eu, à ses yeux, le défi lancé à Paris et l'échéance retenue pour Québec.

### Les questions de coopération et de développement

Cette partie de l'ordre du jour de la Conférence comportait trois parties: l'analyse des projets en réseaux, l'étude d'actions hors réseaux et l'organisation du suivi des décisions des chefs d'État et de gouvernement. Le Québec est intervenu à six reprises sur:

- le rapport du réseau Industries de la culture et de la communication;
- le rapport du réseau Énergie;
- le rapport du réseau Information scientifique et Développement technologique;
- le rapport du réseau Industries de la langue;
- un projet hors réseau, soit l'implantation d'un baccalauréat international francophone;
- l'organisation du suivi du sommet de Québec.

Voici les priorités du Québec énoncées au cours des échanges de vues sur les programmes des réseaux.

Pour le réseau Industries de la culture et de la communication la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, a formulé les propositions suivantes:

*«Les industries de la culture et de la communication ont été retenues par la Conférence de Paris comme l'un des secteurs stratégiques dans lequel notre usage commun d'une langue pouvait servir à développer en même temps nos identités culturelles et notre solidarité.*

*«Stratégie pour le développement culturel puisque le français peut permettre à plusieurs voix expressives, de cultures diverses, de se faire entendre à l'échelle de la planète et de créer ainsi un espace francophone multipolaire.*

*«Stratégie pour le développement économique, ce secteur d'activité connaîtra l'un des plus importants taux de croissance au cours des prochaines années.*

*«Pour occuper notre place dans ce domaine vital, nous devons dépasser les actions ponctuelles et nous donner comme objectif la constitution à moyen terme d'un véritable marché commun des biens culturels. Ce qui nous permettrait d'atteindre une masse critique susceptible d'assurer à chacune de nos cultures les moyens de s'exprimer.*

*«Dans cette perspective, le champ de l'écrit devrait constituer un point de départ de ce marché commun en mettant en place des réseaux dont les actions convergentes et simultanées toucheront l'édition, la distribution et l'accès à la lecture.*

*«En matière d'édition, nous proposons de favoriser la formation de consortiums d'éditeurs pour la réalisation de projets concernant les oeuvres destinées à l'enfance et à la jeunesse, et à l'édition scolaire. Cette formule devrait permettre un abaissement des coûts de production, la mise en marché d'ouvrages adaptés aux clientèles et le transfert de savoir-faire entre éditeurs du Nord et du Sud.*

*«Un marché commun des biens culturels permettrait également de traiter de manière plus satisfaisante les problèmes reliés à la distribution. La création d'une bourse du livre et du périodique scientifiques et techniques et la constitution de bases de données bibliographiques constitueront les premiers pas dans cette direction.*

*«Afin de familiariser l'enfance et la jeunesse avec le livre, nous proposons de donner à l'ACCT les moyens d'accélérer son programme d'implantation de centres de lecture et d'animation culturelle.*

*«Les impératifs de l'internationalisation impliquent l'aménagement de nouveaux rapports qui feront place aux intérêts et aux responsabilités de chacun des partenaires. Vous pouvez être assurés de la collaboration active des institutions québécoises pour la réalisation des programmes que nous retiendrons.*

*«Nous souhaitons que la conférence ministérielle qui sera organisée sous l'égide de l'ACCT en 1988 examine à la fois les dispositions à prendre pour lever les obstacles à la libre circulation des biens culturels et celles qui favorisent le développement d'un partenariat et la réciprocité.*

*«Les industries de la communication exercent un impact sans cesse croissant sur le développement de chacun de nos pays. Le développement des technologies de la communication, des moyens d'information, des banques de données et des contenus informatiques nous présente des défis qu'aucun de nos pays ne peut espérer relever seul. Voilà pourquoi la mise en place de réseaux de collaboration entre nos diverses institutions revêt une telle importance.*

*«L'établissement progressif d'un véritable espace audio-visuel francophone renforcera notre potentiel de création en tirant parti de la richesse et de la diversité culturelles auxquelles peut donner accès l'usage commun d'une langue.*

*«L'évolution de TV5 qui a accueilli des programmes de pays africains et qui sera bientôt diffusée au Québec et au Canada nous semble ouvrir la voie à une véritable télévision francophone diffusant les produits de*

*tous nos pays et pouvant offrir un service original différent dans sa forme et son contenu des autres réseaux satellites. Nous appuierons les efforts déployés pour la rendre accessible à tous les pays participant au sommet.*

*«L'étude réalisée sur la possibilité de créer un réseau radiophonique international conclut qu'au stade actuel la meilleure façon d'assurer la diffusion et la distribution d'oeuvres radiophoniques serait de créer une agence qui aurait comme premier objectif la mise en valeur au niveau international de productions réalisées par divers créateurs de nos pays. Nous souhaitons donc qu'un groupe d'experts représentatifs de notre forum étudie ce rapport et propose les mesures appropriées pour la mise en place d'une agence internationale de produits audios.*

*«Nous nous réjouissons de constater que notre proposition d'envisager une collaboration plus étroite entre les divers organismes de télécommunication de nos pays ait été retenue. Nous appuyons la mise sur pied d'une commission composée d'experts représentatifs de notre forum et chargée de jeter les bases de la future organisation des télécommunications de la francophonie.*

*«Compte tenu de l'importance accordée à la formation, nous appuyons la création d'un Centre international de formation à distance qui utilisera les médias modernes pour rejoindre les étudiants et répondre de façon plus adéquate à leurs besoins spécifiques. Nos institutions collégiales et universitaires spécialisées dans la formation à distance sont tout à fait disposées à collaborer à un tel projet. Si la proposition de faire d'un tel centre une constituante en dehors de l'École internationale de Bordeaux était retenue, nous serions disposés à l'accueillir à Montréal.*

*«Nous souhaitons enfin que l'Agence continue à organiser sur une base périodique une conférence des ministres de la Communication de nos pays comme l'a souhaité la conférence du Caire.»*

Au cours des débats concernant les programmes du réseau de l'énergie, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, est intervenu en ces termes:

*«Le rapport de synthèse présenté par le ministre des Affaires étrangères de la République du Burundi a mis en lumière cet espace francophone qu'ensemble nous voulons construire dans le secteur de l'énergie.*

*«Ce rapport amène de ma part, comme ministre responsable de ce secteur pour le gouvernement du Québec, un certain nombre de commentaires et de réflexions.*

*«Tout d'abord, il convient de rappeler que dans le document que le Québec avait présenté au sommet de Paris il était proposé que la Conférence retienne deux objectifs. Le premier visait le renforcement du rayonnement du français dans le secteur énergétique en vue d'en faire un véritable instrument de diffusion de la connaissance.*

*«Le second objectif concernait l'utilisation des relations privilégiées créées par l'appartenance à une même communauté linguistique afin de relever solidairement les défis de la situation énergétique telle qu'elle se présente à tous les membres de cette communauté.*

*«Je suis heureux de constater qu'en dépit des difficultés inhérentes à pareille entreprise, un réseau de l'énergie a commencé à prendre forme.*

*«Ce type d'opération conjointe entre différents partenaires répond exactement au souci que nous avions de voir s'installer un partenariat entre les pays de la francophonie plus particulièrement. En ce qui a trait à*

*ce réseau, je suis heureux de constater que les propositions soumises vont directement dans le sens des objectifs retenus à Paris.*

*«C'est la raison pour laquelle j'apporte l'appui, sans réserve, du gouvernement du Québec aux propositions de statuts telles qu'elles ont été énoncées pour la création de l'Institut de l'énergie.*

*«Le Québec est fier d'accueillir le siège de cet organisme qui sera rattaché directement à l'Agence de coopération culturelle et technique.*

*«De plus, cette localisation est certainement un gage de réussite pour le réseau Énergie. En effet, grâce à l'implantation à Québec de l'Institut, les pays francophones auront un accès direct aux compétences reconnues du Québec en matière d'hydro-électricité en particulier, mais aussi dans l'exploitation des réseaux pétroliers et gaziers, et dans l'utilisation efficace de l'énergie.*

*«L'Institut pourra également ouvrir, plus largement, au monde francophone, le vaste champ du savoir-faire administratif nord-américain et bénéficiera de l'expertise de vos pays.*

*«Enfin, et bien évidemment, cette installation à Québec engagera encore plus le gouvernement du Québec dans un appui concret et significatif au développement de la coopération énergétique dans la francophonie.*

*«Avec cet Institut, le Québec recevra pour la première fois un organisme engagé dans le développement économique de la francophonie. Et cela devrait accroître encore la sensibilisation de la collectivité québécoise à l'effort entrepris par l'ensemble des pays francophones.*

*«En ce qui concerne les programmes d'avenir, nous nous félicitons de leur pertinence.*

*«Il s'agit d'actions concrètes, qui ne peuvent qu'aider les pays du Sud en matière de connaissance, de maîtrise de l'énergie, et de coopération régionale, dans des domaines pour lesquels les besoins sont immenses, et où la solidarité des pays francophones devrait avoir des résultats immédiats.*

*«À moyen terme nos actions doivent déboucher sur une politique de développement industriel intégré, en se servant de l'énergie comme d'un des principaux moteurs de ce développement.*

*«Les programmes proposés devraient permettre d'avancer dans cette direction, notamment en appuyant la formation de gestionnaires, en favorisant les efforts de planification.*

*«En plus de la création de l'Institut de l'énergie et de la mise en place de programmes de coopération, je voudrais réitérer notre intérêt pour que le réseau de l'énergie continue ses travaux en vue de la mise en place de l'Association francophone de l'énergie qui nous apparaît un instrument essentiel pour la promotion de la langue française dans ce domaine.*

*«Permettez-moi enfin de souligner l'appui que le gouvernement du Québec apporte et apportera à la réalisation des projets retenus par la Conférence des chefs d'État. Cet appui est non seulement politique, mais financier et technique, et s'exerce aussi bien directement qu'indirectement, par l'intermédiaire des sociétés d'État québécoises telle Hydro-Québec. Nous mettons nos ressources à la disposition de la francophonie. Nous avons besoin des vôtres pour construire cet Institut qui sera notre oeuvre commune.»*

Le Québec, par la voix du ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, M. Pierre MacDonald, a appuyé la mise en oeuvre de programmes importants dans le cadre du réseau ISDT:

*«La science et la technologie constituent des éléments majeurs de la maîtrise du développement de chacun de nos pays. Le français doit demeurer un véhicule important de la science et de la technologie si nous voulons qu'il s'affirme comme lien d'avenir entre nous.*

*«Voilà pourquoi nous souhaitons que la Conférence de Québec décide de mettre en place des mécanismes opérationnels qui permettent l'action en réseau, pour l'information scientifique et technique, pour l'informatique et pour le développement technologique.*

*«À la base du développement scientifique et technologique, l'information scientifique et technique requiert l'adoption d'une stratégie globale visant sa diffusion et son exploitation en français. Pour mettre en oeuvre cette stratégie, nous favorisons la mise en réseau des banques de données nationales et internationales afin de pouvoir alimenter en français le marché des connaissances scientifiques et techniques et d'interroger en français ces diverses banques. Les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement pourraient constituer les premiers secteurs d'intervention.*

*«Un tel réseau pourrait comporter trois niveaux. Le premier, qui en constituerait le noyau, comprendrait un organisme européen, un américain et deux ou trois africains. Le deuxième niveau comprendrait une quarantaine d'institutions (une par pays participant au sommet). Le troisième niveau pourrait comprendre trois ou quatre institutions par pays. La coordination et l'administration de ce réseau seraient confiées à l'ACCT qui serait invitée à mettre sur pied une cellule, comprenant un volet IST et un volet du développement technologique, et chargée de préciser les modalités de mise en oeuvre de ce réseau. Cette cellule serait constituée d'experts recrutés à contrat de durée déterminée. Le Québec est disposé à fournir des ressources à cette cellule et à y jouer son rôle. Pour le volet particulier du développement technologique, des institutions comme le CRIQ et l'AQVIR seraient disposées à collaborer avec les partenaires qui feront partie du réseau.*

*«L'informatique constitue un deuxième secteur d'activité dans lequel une action commune significative s'impose: aucun de nos pays ne peut échapper à cette nouvelle technologie et aucun ne peut espérer y réussir par ses seuls moyens.*

*«Nous proposons ainsi que sous l'égide de l'Agence soit mis sur pied un groupe conseil chargé d'analyser la situation de la protection des produits informationnels dans nos pays et de proposer un projet de déclaration commune visant une harmonisation de nos législations respectives.*

*«Nous appuyons la proposition de créer une banque de données des logiciels francophones ainsi qu'un fonds commun permettant le financement de projets de coproduction de logiciels, notamment pour les grands projets d'informatisation de l'administration et de l'industrie ainsi que pour les projets liés aux applications pédagogiques de l'ordinateur.*

*«Enfin, compte tenu de l'importance de l'harmonisation des logiciels et des divers matériels informatiques, nous favorisons la création, au sein de l'ACCT, d'un Centre de consultation qui serait un courtier informatique au sein de la francophonie à la fois sur les sources d'information, les matériels et les logiciels.*

*«Aucune action significative en informatique n'est concevable sans la participation de partenaires du secteur privé et du secteur public. Voilà pourquoi nous favorisons la création d'un consortium international faisant place aux organisme les plus importants de nos pays. Des institutions québécoises sont disposées à devenir des partenaires d'un tel regroupement.*

*«Les diverses actions envisagées exigeront le concours d'un vaste réseau de personnes spécialisées qui devront bénéficier d'une formation continue. Ce pourrait être l'un des champs d'application du Centre international de formation à distance dont la création est envisagée dans le réseau des industries de la culture et de la communication.*

*«Je terminerai mon intervention en soulignant l'importance de la participation des institutions d'enseignement post-secondaire et universitaire pour assumer le développement des connaissances scientifiques et techniques. À cet égard, le projet présenté par l'AUPELF nous apparaît fort intéressant dans la mesure où il permettra une concertation véritable entre les institutions de nos pays et leur participation effective aussi bien à la définition des thèmes à privilégier qu'à la mise en oeuvre des actions communes qui seront décidées par les instances appropriées. Il faudra s'assurer par ailleurs, grâce à l'établissement d'une concertation systématique entre l'ACCT, l'AUPELF et le réseau, que les actions envisagées dans le cadre de l'Université des réseaux d'expression française (UREF) puissent s'articuler avec celles qui engageront le réseau des institutions autres qu'universitaires de manière à s'assurer le développement d'une synergie optimale entre universités et entreprises, une formule de succès.»*

Pour le réseau des industries de la langue, la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles, M^me^ Lise Bacon, a formulé les propositions suivantes:

*«Les chefs d'État et de gouvernement ont pris une décision en faveur de l'avenir et du développement quand, lors du sommet de Paris, ils ont convenu de la création du réseau des industries de la langue.*

*«Il ont décidé en faveur de l'avenir, car les produits de ces industries en pleine croissance, déjà largement répandus dans certains États de la francophonie, envahiront progressivement toutes les formes de loisirs, de formation et de travail au cours des prochaines décennies.*

*«Se pourrait-il que, collectivement, nous voulions n'être dans le futur que de simples consommateurs de logiciels, de machines et de techniques réalisés dans d'autres contextes culturels? Je ne le crois pas. C'est pourquoi il paraît nécessaire au gouvernement du Québec que des moyens importants soient dégagés pour que les chercheurs, les technologues et les entrepreneurs de la francophonie puissent concevoir et fabriquer, dans l'esprit de la langue que nous partageons à des titres divers et aussi des langues nationales de l'aire francophone, ces outils indispensables au développement.*

*«Les chefs d'État et de gouvernement ont également décidé en faveur du développement, car les produits des industries de la langue – c'est-à-dire ces nouvelles techniques informatisées dont le fonctionnement est lié à la langue – peuvent actuellement, et pourront davantage dans les années à venir, servir à la modernisation de l'agriculture et de l'énergie, à l'organisation des services de santé, à la gestion des services publics et à l'exploitation minière. Ils seront de plus en*

*plus présents dans la diffusion de l'information scientifique, le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur, l'implantation des médias modernes de communication et la fabrication des produits culturels.*

*«La langue, gage de l'avenir et facteur de développement: voilà ce qui est proposé aux chefs d'État et de gouvernement, aujourd'hui. Ce ne sont pas des projets qui viennent prêcher la grandeur de la francophonie ou exalter son expansion planétaire, mais plutôt des programmes d'action qui, situés dans une perspective pragmatique, permettront à la langue française et aux langues nationales de la francophonie d'être des vecteurs essentiels de la croissance de nos sociétés.*

*«Pour ces motifs, le gouvernement du Québec appuie sans réserve la proposition des trois programmes multilatéraux en matière d'industries de la langue, soumis à l'attention des chefs d'État et de gouvernement, dont les thèmes sont l'aide à la recherche et au développement industriel, la formation de chercheurs et de spécialistes, ainsi que la terminologie et la néologie.*

*«Sans exclure des financements nationaux complémentaires, il soutient la proposition de financement multilatéral et de mise en oeuvre collective de ces programmes, car il est convaincu qu'il s'agit là d'un préalable indispensable pour que la langue française et les autres langues nationales de l'espace francophone puissent toujours être porteuses de modernité et de développement.»*

Dans le domaine de l'agriculture, il convient d'ajouter que le Québec privilégie les projets qu'il a présentés auprès du chef de réseau et qui se retrouvent dans le rapport de ce dernier, adopté par le sommet, soit:

- la mise en place d'un pôle d'excellence en Afrique;
- la promotion de la PME agricole en Afrique;
- le développement de la pisciculture et la création de stations modèles.

**Les mécanismes du suivi du sommet**

L'intervention du Québec sur cette question traduit la conception qu'il se fait de la coopération multilatérale que peut engager le sommet. Il y a des défis qui doivent être relevés par chaque pays, il y en a qui peuvent être pris en compte par des relations bilatérales cependant que d'autres ne peuvent être assumés qu'en regroupant les énergies et les ressources de plusieurs pays. Pour ces derniers, le sommet offre une occasion unique de lancer des programmes importants faisant appel à la participation active de chaque partenaire, suivant ses moyens: chaque pays devient, par l'une ou l'autre de ses institutions, membre d'un réseau de coopération. Organiser une telle coopération entre quarante partenaires suppose que l'on définisse bien les enjeux, que l'on s'entende sur les objectifs et que l'on mette en place des programmes concrets dans lesquels chacun a un rôle irremplaçable à jouer. Voilà où se pose la question de l'organisation des suivis des sommets.

Le Québec propose que pour éviter le dédoublement des organismes ainsi que la croissance des frais administratifs, la coordination de la coopération multilatérale francophone soit confiée à l'organisation internationale qui existe déjà, l'Agence de coopération culturelle et technique; c'est à cette institution que devraient être versés les fonds consacrés aux programmes multilatéraux dont la réalisation en réseau implique par ailleurs une décentralisation dans l'exécution.

C'est la perspective qui sous-tend l'intervention faite par le ministre des Relations internationales, M. Gil Rémillard, sur le financement et l'avenir des institutions multilatérales francophones.

*«Je voudrais vous faire part des interventions du Québec relatives au financement des programmes retenus par notre Conférence.*

*«Le développement de notre communauté nous semble étroitement lié au développement d'un partenariat véritable qui implique la participation effective de chacun de nous, suivant ses moyens, à la conception, à la mise en oeuvre et au financement des programmes d'action. Cet effort commun est au coeur de notre entreprise. Il appelle un accroissement important des ressources consacrées à notre coopération multilatérale.*

*«À cette fin, il nous apparaîtrait opportun que soit constitué auprès de l'ACCT, et avec l'accord de sa Conférence générale, un fonds commun qui pourrait être alimenté par les participants qui le souhaitent et suivant leurs moyens. Ce fonds serait destiné au financement partiel des programmes acceptés. Ce qui évidemment n'exclurait pas des financements complémentaires pour chacun des réseaux.*

*«C'est dans un tel fonds commun que le Québec entend verser sa contribution au financement de nos programmes communs. Cette contribution nouvelle s'établira à 4 millions de dollars répartis sur les deux prochaines années. Cette contribution n'inclut pas la contribution du Québec au budget de l'Agence. Bref, notre effort global sera de plus de 5 millions de dollars.*

*«Ce montant comprend un somme équivalant pratiquement à un million de francs français que nous avons ajoutée en raison de la mise sur pied du programme de l'UREF au sein du réseau Information scientifique et Développement technologique.*

*«Ce fonds commun pourrait être géré en étroite liaison avec le Comité international du suivi.*

*«Dans le même esprit, le Québec souhaite que le budget ordinaire de l'ACCT soit augmenté de façon très sensible lors de la prochaine Conférence générale de cette organisation; il est disposé à y contribuer. D'autre part, le Québec souhaite que l'Agence puisse devenir le secrétariat de notre Conférence.»*

# *La conclusion des travaux de la Conférence*

Il est difficile de dresser un bilan complet des nombreuses décisions prises par le sommet de Québec. Pour le seul volet portant sur la coopération en réseaux, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une vingtaine de programmes majeurs concrétisés en une centaine de projets. Le Comité international du suivi, qui a été reconduit sur une base temporaire, est chargé de coordonner la mise en oeuvre des décisions qui engageront toutes les forces vives de la francophonie pour les années à venir dans d'importants programmes concrets.

La publication trimestrielle du ministère des Relations internationales, *Le Québec dans le monde*, vol. 3, n° 5, octobre-novembre 1987, sous le titre: «La francophonie n'a pas dit son dernier mot», en donne un bon aperçu dans le texte que nous reproduisons ici:

C'est par une déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français que le sommet de Québec s'est clôturé, le 4 septembre dernier. Les décisions et engagements pris par la quarantaine de chefs d'État et de gouvernement présents à cette rencontre historique devraient avoir des retombées dans divers domaines.

## Politique internationale

Les chefs d'État et de gouvernement ont accordé leur appui à la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud; un programme de bourses pour les victimes de la discrimination raciale a été annoncé à cet effet. Pour favoriser la recherche d'une solution au conflit du Proche-Orient, les participants ont appuyé la tenue d'une conférence ministérielle des pays en cause.

## Économie

Le Canada a annulé la dette de sept pays africains aux prises avec des remboursements bloquant leur développement. La deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français a également adopté un programme d'aide à la reconstruction du Liban et du Tchad; des fonds d'aide ont été créés à cette fin.

Toujours dans le domaine économique, le Québec a proposé l'indexation du remboursement des dettes internationales au prix des matières premières sur le marché mondial. Cette suggestion fera l'objet d'un examen approfondi par le Comité international du suivi.

## Coopération

**Agriculture:** d'importantes ressources ont été dégagées pour assurer la formation locale d'un personnel spécialisé. Des réseaux de chercheurs seront créés, notamment dans les domaines de la biotechnologie, du stockage des récoltes et de la sylviculture. Les participants ont appuyé la mise sur pied de petites entreprises agro-industrielles et artisanales.

**Énergie:** la Conférence a soutenu la création, à Québec, d'un Institut international de l'énergie chargé de coordonner les actions à réaliser dans ce domaine, et celle d'une Association francophone de l'énergie qui regroupera les spécialistes des secteurs public et privé. L'adoption d'un vaste programme d'action permettra de poursuivre les recherches en cours sur les énergies nouvelles et renouvelables. Enfin, plusieurs États ont fait l'annonce de programmes de formation en gestion pétrolière et en électricité.

**Communications:** d'ici quelques mois, le réseau TV5 sera diffusé en Amérique du Nord, pour desservir ensuite les Caraïbes et l'Afrique francophone dans un avenir proche. Une radio internationale francophone verra

le jour, tandis qu'une banque d'images télévisuelles sera mise à la disposition de tous. Un centre de formation à distance de niveau universitaire sera constitué, avec utilisation de la télévision et de cassettes pré-enregistrées. Il y aura également création d'une organisation des télécommunications pour assurer une meilleure formation et favoriser les échanges entre francophones.

**Culture** : la Conférence a convenu d'une politique du livre pour permettre la coproduction par des consortiums et assurer l'édition en commun de livres scolaires en langue française. Une conférence ministérielle sera convoquée pour la mise en oeuvre des recommandations visant à éliminer les obstacles à la libre circulation du livre.

**Information scientifique et Développement technologique:** pour assurer le développement et la circulation de l'information scientifique ainsi que le transfert des technologies, une Université des réseaux d'expression française sera créée au sein de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). En informatique, un recensement des logiciels existants sera effectué pour les rendre disponibles à tous, et un fonds pour la coproduction de logiciels sera constitué. Des centres locaux seront mis sur pied permettant l'accès sur place aux banques de données universelles. Enfin, une équipe Nord-Sud sera constituée à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) dans le but de favoriser le transfert des technologies.

**Industries de la langue:** afin d'adapter la langue française et les langues nationales à la modernité, la formation des linguistes se doublera d'un apprentissage informatique, et un regroupement de chercheurs et d'industriels travaillant dans ce domaine sera créé. De plus, l'actuel réseau de néologie et de terminologie sera étendu à tous les pays participants. Un prix pour l'innovation en matière d'industries de la langue sera décerné annuellement.

**Projets hors réseaux:** un certain nombre de projets ne s'inscrivant pas dans les réseaux de coopération ont été présentés et approuvés par le sommet. À titre d'exemple, mentionnons la création des Jeux de la francophonie pour lesquels la candidature du Maroc a été retenue pour 1989; l'extension à d'autres pays du programme de bourses d'études, adopté au sommet de Paris et dont bénéficient les enfants francophones de New York et de Washington et, enfin, l'adoption d'une résolution pour redonner au français la place qui lui revient de droit aux Jeux olympiques.

Enfin, il faut ajouter à ce bilan incomplet une importante résolution, adoptée par la Conférence, relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du sommet. Le Comité international du suivi y est maintenu comme cheville ouvrière de la mise en oeuvre de même que les chefs de réseau, et l'ACCT est appelée à y jouer un rôle primordial.

On trouvera ci-après la liste des résolutions adoptées par la Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, réunis à Québec les 2, 3 et 4 septembre 1987.

- Résolutions issues de volet I portant sur les questions politiques et économiques internationales.

  Résolution sur l'agriculture et la protection de l'environnement

  Résolution sur les calamités naturelles

  Résolution sur l'aide économique au Tchad

  Résolution sur le Liban

  Résolution relative à la lutte contre l'érosion en Haïti

Résolution concernant le conflit irano-irakien

Résolution sur l'Afrique australe: apartheid, déstabilisation régionale et Namibie

Résolution sur le Moyen-Orient

Résolution sur la situation économique mondiale

- Résolutions issues du volet II portant sur les questions de coopération et de développement

Motion de remerciement présentée par le Liban

Résolution relative à l'énergie

Résolution relative aux télécommunications

Résolution relative à la formation de base

Résolution relative à l'assainissement et au logement social en Haïti

Résolution relative au traitement de l'information

Résolution relative à l'assistance aux pays linguistiquement enclavés

Résolution relative à l'utilisation du français aux Jeux olympiques

Résolution relative au Village du Bénin: Centre international de recherche et d'étude de langues

- Résolution relative aux mécanismes de mise en oeuvre des décisions du sommet de Québec (voir page 119)
- Déclaration de solidarité des pays ayant en commun l'usage du français (voir page 121)

## Séance de clôture

Prenant la parole après le Premier ministre du Canada, le Premier ministre du Québec s'est vivement réjoui que le sommet de Québec ait été celui de la solidarité concrète.

Voici le texte du discours prononcé par le Premier ministre du Québec, lors de la séance de clôture du sommet de Québec, le vendredi 4 septembre 1987.

***Discours de clôture du Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa***

«Nous voici donc au terme de cette seconde Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français.

«En acceptant l'invitation que nous vous avons adressée l'an dernier à Paris de poursuivre ici, au Québec, les échanges commencés en France, vous faisiez honneur au gouvernement que je dirige et à la population qu'il représente.

«Au cours des trois derniers jours, dans cette ville et dans cette Assemblée nationale qui est au coeur de l'histoire collective du Québec, s'est affirmée notre indépendance de destin.

«Vous êtes venus d'Afrique, des Antilles, d'Asie, des Caraïbes, d'Europe et du Proche-Orient pour construire avec nous l'espace francophone universel.

«Les citoyens et le gouvernement du Québec vous en remercient.

«En leur nom, je vous exprime notre plus profonde reconnaissance.

«Nous avons, tout au long de nos travaux, effectué des progrès considérables.

«Nous avons tous la conviction que notre sommet francophone a maintenant pris son envol définitif grâce à cette solidarité remarquable qui nous unit, aux initiatives concrètes qui en découlent pour le plus grand avantage de nos peuples et aux perspectives prometteuses de solution qui ont été esquissées concernant, entre autres, l'avenir de la langue française et les dures réalités de l'endettement et de l'effondrement du prix des matières premières qui frappent un grand nombre de nos pays.

«Donc, un sommet de solidarité, collé à nos réalités respectives et porteur d'espoir.

«Dès demain, en effet, dans chacun de nos pays, des équipes nombreuses, s'inspirant de nos décisions, seront à l'oeuvre dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la culture et des communications, des industries de la langue, de la science et des technologies.

«Et je vous dis aujourd'hui que le gouvernement du Québec s'engage, avec vous, à consacrer tous les efforts nécessaires pour réaliser tous et chacun de nos projets communs.

«Demain, dans nos pays respectifs, des institutions seront mises en relation avec d'autres, de nouvelles seront également créées.

«Telle est, je crois, notre philosophie: compter d'abord sur la sensibilisation des institutions existantes et si nécessaires, puis au besoin, en créer quelques-unes qui soient nouvelles et complémentaires.

«J'aurai eu l'honneur de présider cette assemblée au moment où elle a procédé à l'examen des programmes de coopération et des institutions appelées à les mettre en oeuvre.

«En cette qualité, il m'aura été donné d'apprécier l'aide et le concours indispensable que vous avez bien voulu apporter à la présidence.

«Je vous en remercie chaleureusement.

«Ce sommet est bel et bien celui de notre solidarité concrète.

«Pour nous, Québécois, il demeurera assurément comme l'un des grands moments de notre histoire, justifiant en quelque sorte sur le plan international notre longue marche vers la sécurité culturelle et linguistique qui, ne l'oublions jamais, est indissociable de la sécurité et du développement économiques.

«Voilà pourquoi, au début de mon intervention, j'évoquais notre interdépendance de destin.

«Hier, dans un autre cadre, je soulignais l'immense dette que nous avons tous envers le Président Senghor.

«Nous avons alors vu le Président de la République française traverser le parquet et saluer l'ancien chef d'État sénégalais.

«J'ai été alors saisi par le symbolisme du geste.

«Ici, en terre d'Amérique, à Québec, terre française depuis plus de quatre siècles, la France, l'Afrique et vous tous rassemblés autour d'un projet essentiel, celui de l'aménagement d'un espace moderne et efficace de coopération et d'affirmation du fait francophone mondial.

«Je terminerai en adressant les remerciements du gouvernement du Québec à tous ceux et celles, ici et dans vos pays, qui ont assuré la préparation de ce sommet.

«De notre côté, nous espérons que notre accueil aura bien traduit notre fierté de nous retrouver au sein de la francophonie internationale à titre de partenaire à part entière.

«Vous me permettrez de remercier au nom des Québécois et sans doute de tous les Canadiens le Premier ministre du Canada pour sa contribution personnelle et exemplaire au succès de notre sommet qui nous aura permis de témoigner des sentiments d'ouverture et de solidarité internationale qui animent notre peuple.

«Mesdames et Messieurs les chefs d'État et de gouvernement, Mesdames, Messieurs,

«Nous avons été très heureux de vous recevoir à Québec.

«Nous le serons tout autant de vous retrouver dans un avenir rapproché au Sénégal où, pour reprendre l'expression de l'un de nos poètes, nous continuerons ensemble à oeuvrer "pour la suite du monde".»

# *Le relevé des décisions de la Conférence*

Les décisions de la Conférence ont fait l'objet d'un document mis au point par le Comité international du suivi, lors d'une rencontre en avril 1988, réunissant les membres du Comité international du suivi et le Secrétariat de l'ACCT.

Ces décisions sont ainsi regroupées:

**Réseau Agriculture/Environnement**

- Formation de personnel qualifié dans le domaine agricole:
  Renforcement des équipements et des fonds documentaires des établissements
  Mise en place de centres régionaux de spécialisation
  Formation des formateurs
  Publications scientifiques et techniques et manuels pédagogiques
  Concertation entre les intervenants
- Recherche agricole:
  Valorisation des résultats de la recherche et transfert de technologie
  Programme coopératif de recherche agricole sous forme de réseaux thématiques (appui aux réseaux existants)
  Développement de la pisciculture (nouveau réseau)
  Développement de la biotechnologie (nouveau réseau)
  Appui aux laboratoires de technologie
  Études sur les mesures à prendre pour le développement (Adiopodoumé)
- Développement agricole et gestion des ressources naturelles:
  Valorisation des ressources humaines
  Appui aux producteurs de base: stockage
  Rencontre entre organisations professionnelles de producteurs (Conseil de l'entente, CEAQ)
  Création de petites entreprises (Bénin)
  Centres multi-ressources
  Diffusion – information (SYFIA)
  Promotion de l'artisanat
- Programmes divers:
  Réserve et programmes divers

**Réseau Énergie**

- Diffusion de la connaissance:
  Institut de l'Énergie – Fonctionnement
  Institut de l'Énergie – Programmes
  Formation en planification énergétique (par organismes existants)
  Vulgarisation et diffusion des techniques d'économie de l'énergie
  Séminaire sur les économies d'énergie
  Formation en gestion pétrolière
  Formation en gestion des entreprises d'électricité
  Guide de l'énergie
  Répertoire des entreprises énergétiques
- Maîtrise de l'énergie:
  Télédétection des ressources énergétiques au Sahel
  Application des énergies nouvelles et renouvelables
  Réhabilitation de centrales secondaires électriques
  Recherche et perfectionnement en techniques appliquées au bois de feu et au charbon de bois
  Matériel photovoltaïque
- Électrification:
  interconnexions et établissement d'un plan sous-régional
- Autres projets:
  Association de l'énergie
- Fonctionnement du réseau

**Réseau Industries de la culture et de la communication**

Industries culturelles

- L'écrit:
  Intervention pour l'abaissement du prix du livre
  Libre circulation du livre (étude et conférence ministérielle)

Collection de livres de poche francophones
Salons et Foires du livre
Consortiums d'éditeurs
Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (CLAC)
Création d'un Centre régional africain de formation (Tunis)
Soutien aux organisations professionnelles d'éditeurs (UELF et AIEAF)

- Cinéma:
  Fonds de soutien à la coproduction cinématographique (Étude)
  Festival du cinéma francophone (groupe de travail)
- Chanson:
  Semaine de la chanson francophone
- Théâtre:
  Soutien au Théâtre international de langue française
- Autres projets:
  Banque de données sur les biens culturels ELECTRE-OSIRIS
  Création d'un Institut d'études des langues et civilisations africaines (études)

Industries de la communication

- Espace audio-visuel:
  Extension de TV5 au Canada et aux Caraïbes
  Implantation de TV5 en Afrique
  Réseau radiophonique international
  Fonds de soutien à la production du Sud
  Renforcement des structures du CIRTEF
  Centre d'échanges multilatéraux d'actualités francophones (CEMAF)
  Collection de pastilles télévisuelles
  Génie en herbe
  Développement de la radio rurale
  Échange de journalistes francophones
  Formation de journalistes
  Centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC), volet audio-visuel
  Diffusion du cinéma africain
- Télécommunications:
  Groupe de travail: organisation des télécommunications
- Formation à distance:
  Création d'un Centre international de formation à distance (CIFAD)
  Multi-médias
- Autres projets:
  États généraux des médias francophones
  Bourses de perfectionnement à des étudiants du Sud

**Réseau Information scientifique et Développement technologique**

- Exploitation rationnelle des connaissances scientifiques:
  Structuration des systèmes documentaires des pays du Sud
  Publications scientifiques
  Réseaux documentaires
  Banque internationale d'informations bibliographiques sur les États francophones (BIEF)
  Terminologie et néologie
- Espace informatique francophone:
  Inventaire des connaissances
  Production et diffusion
  Centres serveurs
  Formation
- Université des réseaux d'expression française (UREF)
- Autres projets:
  Espace juridique francophone
- Fonctionnement du réseau

**Réseau Industries de la langue**

- Recherche et développement industriel:
  - Recherche
    Description du français oral
    Recherche documentaire
    Traduction assistée par ordinateur
    Enseignement assisté par ordinateur

Adaptation de logiciels pour les langues nationales
Aide à la rédaction
Aide à l'édition électronique

– Concertation
Forum francophone
Observatoire des révolutions technologiques et des innovations liées aux industries de la langue
Club de chercheurs, d'industriels et d'investisseurs francophones

- Néologie et terminologie:
Inventaire des travaux terminologiques
Production terminologique et néologique
Développement des supports techniques de production et de diffusion
Formation et perfectionnement en terminologie et néologie
Mise en contacts des réseaux
Accès au fonds terminologique canadien
- Formation – Perfectionnement:
Inventaire des Centres de formation et des programmes
Formation et perfectionnement en terminologie et en néologie
Échanges d'étudiants et d'enseignants
Formation en Common Law
Formation en conception de didacticiels

**Hors réseaux**

- Fonds volontaire pour le renforcement des systèmes éducatifs tchadiens
- Fonds volontaire pour le Liban (effort de reconstruction de ses institutions culturelles, éducatives, techniques et hospitalières)
- Programme de bourses pour les victimes de l'apartheid
- Études appropriées pour appuyer la lutte contre l'érosion à Haïti
- Proposition de modalités pratiques en vue de contrer les calamités naturelles
- Fonds de scolarisation des enfants francophones
- Baccalauréat international francophone
- Bourses de la francophonie
- Programme d'immunisation
- Organisation interafricaine pour la qualité de la vie
- Fonds d'aide pour l'impression des thèses des étudiants dans l'espace francophone
- Création des Jeux de la francophonie
- Conférence des ministres de la Justice

# *L'organisation du suivi du sommet de Québec et le rôle du Québec*

**Sur le plan international**

Le Comité international du suivi a été confirmé dans son existence par une résolution du sommet de Québec portant sur les mécanismes de mise en oeuvre des décisions du sommet. Il est composé des représentants suivants:

Présidence: Canada
Vice-présidence: Québec, Sénégal, France
Membres: Communauté française de Belgique, Madagascar, Liban, Mali, Niger, Tunisie, Zaïre, Gabon

Ses fonctions sont les suivantes:

- établir un ordre de priorité dans l'application des décisions du sommet;
- en confier l'exécution à l'ACCT ou à d'autres organismes compétents;
- surveiller l'exécution de ces programmes et projets;
- faire rapport périodiquement au président de la Conférence et aux membres du sommet.

Les chefs de réseau

- Ce sont des consultants du Comité international du suivi dans les activités du secteur confié à leur responsabilité qui proposent des priorités et supervisent l'exécution des programmes et projets; ils ont reçu mandat d'agir en étroite concertation avec l'ACCT.
- Les titulaires sont:
  - agriculture: M. Djibril Sene (Sénégal);
  - énergie: M. Christian Latortue (Québec);
  - culture et communication: M. Pierre Des-Roches (Canada)
  - information scientifique et développement technologique (ISDT): M. Hervé Hasquin (CFB)
  - industries de la langue: M. Bernard Quemada (France)

Le Comité consultatif conjoint

- C'est un mécanisme créé par le sommet de Québec pour faire le lien entre le Comité international du suivi et l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT);
- Il est composé, d'une part, du Comité international du suivi assisté de ses chefs de réseau et, d'autre part, du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier;
- Il s'est réuni trois fois entre novembre 1987 et février 1988; l'ACCT y a alors déposé une programmation qui tient compte des décisions du sommet;

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

- Seul organisme intergouvernemental francophone;
- L'Agence compte trente État membres, sept États associés et deux gouvernements participants;
- Le Québec estime que l'ACCT doit devenir l'organe central de la coordination de l'exécution des décisions des sommets francophones;
- L'ACCT a déposé le 9 novembre une programmation 1988-1989 afin de tenir compte des orientations et des décisions du sommet de Québec. La Conférence générale qui s'est tenue en décembre 1987 a confirmé l'orientation des programmes en fonction des priorités du sommet et adopté diverses mesures pour préparer l'Agence à jouer un rôle adapté à la nouvelle dynamique créée par les sommets.

**Au Québec**

Le ministère des Relations internationales (MRI)

- Il est chargé d'élaborer et d'exprimer les priorités du Québec dans la francophonie internationale;
- Il est le premier responsable de la participation du Québec à l'exécution des décisions des sommets francophones;
- Il coordonne la participation des ministères aux divers programmes qui les concernent;
- Il finance une partie des contributions québécoises aux suivis du sommet de Québec à même la contribution qu'il a déposée au fonds multilatéral créé à l'ACCT;
- Il assure les liaisons nécessaires avec les homologues du gouvernement fédéral.
- Il exerce ce mandat par le canal de la Direction des affaires de la francophonie en liaison avec la Délégation générale du Québec en France.

La Délégation générale du Québec en France (DGQP)

- Le délégué général est vice-président du Comité international du suivi;
- En cette qualité, il établit et maintient des relations à Paris avec tous les intervenants reliés aux décisions du sommet: États, gouvernements, organisations non gouvernementales (ONG) et autres;
- La Délégation générale maintient avec la Direction des affaires francophones des relations pertinentes sur le sommet.

Les ministères sectoriels

- Ils collaborent avec le MRI à la définition et à l'application des priorités du Québec.

## Les réunions du Comité international du suivi

Le Comité international du suivi a tenu sept réunions d'octobre 1987 à janvier 1988.

Au cours de ces réunions, le Comité a reconduit les chefs de réseau dans leurs fonctions, sauf le chef de réseau des Industries de la langue, M. Bernard Quemada, qui remplace M. Claude Hagège. Les responsables de réseau relèvent du Comité international du suivi dont ils reçoivent les instructions; ils doivent rationaliser l'organisation de leurs travaux et tenir les membres du réseau bien informés de leur évolution, et ils doivent fonctionner sur la base d'un consensus.

Le Comité international du suivi a eu la responsabilité d'approuver le rapport définitif du sommet et d'assurer la mise en oeuvre des programmes prioritaires au sein de chaque réseau.

La programmation des réseaux se fait en collaboration avec les directeurs généraux de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Le poste de conseiller spécial, chargé du suivi au sein du cabinet du Secrétaire général, est occupé par un Québécois.

Le Comité international du suivi a été chargé par le sommet d'assurer la gestion des fonds multilatéraux destinés à financer les programmes au sein des réseaux.

Le Comité international du suivi a été chargé par la Conférence d'examiner avant le troisième sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes.

## Les réunions du Comité consultatif conjoint

Le Comité a tenu trois réunions de novembre 1987 à février 1988.

Le Comité a été mis en place par une décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, afin de renforcer la coopération entre le Comité international du suivi et l'ACCT. Il réunit des membres du Comité international du suivi, les cinq responsables de réseau et des membres du Secrétariat général de l'ACCT. Son premier mandat est de donner des avis sur la programmation concernant les décisions du sommet. Il veille également à la mise en place de modalités permettant à l'Agence d'apporter, dans le respect de ses propres instances, sa contribution à la mise en oeuvre des programmes majeurs retenus par le sommet.

Au cours de ces réunions, les directeurs généraux de l'ACCT ont présenté le cadre à l'intérieur duquel la programmation de l'Agence était appelée à s'inscrire, pour les deux prochaines années.

Les Premiers ministres du Canada et du Québec, en consultation. *(Québec – 1987)*

**SOMMET DE QUÉBEC**

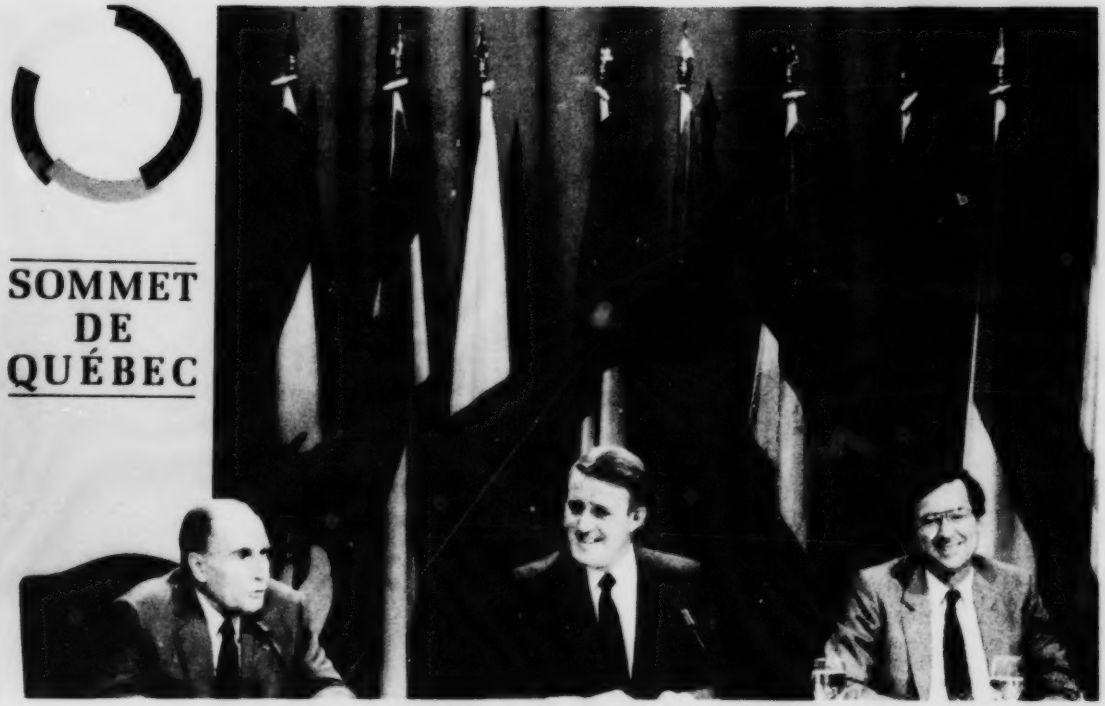

Le Président de la République française, le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec, en conférence de presse.
*(Québec – 1987)*

Le Président de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf, hôte de la troisième Conférence qui aura lieu à Dakar, en 1989. *(Québec – 1987)*

***Résolution***
***relative aux mécanismes de mise en oeuvre***
***des décisions du sommet de Québec***

Les chefs d'État, de gouvernement et de délégation,

Rappelant les décisions prises au sommet de Paris relatives à l'avenir des institutions multilatérales de la francophonie,

Conviennent:

1) de maintenir l'existence et les fonctions d'un Comité du suivi telles que définies à l'annexe II des actes de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français réunis à Paris, les 17, 18 et 19 février 1986.

2) de donner des directives afin que le Comité du suivi:

   - invite l'ensemble des participants au sommet à prendre part à ses discussions,
   - transmette systématiquement les comptes rendus des séances à l'ensemble des participants du sommet afin qu'ils puissent exprimer des suggestions et observations,
   - organise régulièrement (par exemple deux fois par an) et de manière formelle des réunions d'information et de synthèse de l'ensemble des participants du sommet.

3) de confirmer, sous l'autorité du Comité du suivi, l'existence des réseaux et les fonctions qui leur sont assignées.

4) de créer un Comité consultatif conjoint composé, d'une part, du Comité du suivi assisté des chefs de réseau et, d'autre part, du Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), assisté de ses directeurs généraux et du contrôleur financier.

   Ce Comité serait notamment chargé de donner des avis sur la programmation des décisions du sommet; il verrait aussi à établir les modalités d'un appui technique que l'ACCT pourrait fournir au Comité du suivi pour l'accomplissement de son mandat,

5) d'arrêter, sur le plan financier, les règles suivantes:

   a) les actions décidées par le sommet, et dont l'exécution est confiée à l'ACCT, se réalisent, soit sur son budget originaire, soit grâce à un financement complémentaire, suivant les procédures budgétaires propres à cette organisation,

   b) les États ou gouvernements qui apportent une contribution financière à des opérations multilatérales retenues par le sommet et mises en oeuvre par d'autres organismes multilatéraux choisis par le Comité du suivi pourront créditer soit directement leurs comptes, soit des comptes spéciaux créés auprès de l'Agence, préférence étant toutefois donnée à ce dernier mode de financement, en fonction de la nature de chaque opération.

6) de charger le Comité du suivi d'organiser au besoin des réunions de travail avec les autres opérateurs multilatéraux pour la mise au point des projets dévolus par le sommet à ces organisations.

7) de charger le Comité du suivi d'examiner, avant le troisième sommet, en 1989, les rôles respectifs de l'ACCT, des réseaux et des autres organismes (AUPELF, AIPLF, CIRTEF, etc.), notamment d'étudier les voies et moyens d'intégrer les réseaux à l'ACCT. Le Comité du suivi est chargé de soumettre des propositions concrètes à ce sujet.

L'État hôte du sommet présidera aux travaux du Comité international du suivi jusqu'à la tenue du prochain sommet et pourra en cas de besoin provoquer une concertation au niveau politique à l'instar des Conférences des ministres des Affaires extérieures.

***Sommet de Québec***
***Déclaration de solidarité***
***des pays ayant en commun l'usage du français***

***Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis au Canada, à Québec, les 2, 3 et 4 septembre 1987:***

Nous fondant sur la solidarité, la coopération et la compréhension mutuelles qui se sont établies, au fil des ans, entre nos pays et leurs institutions;

Nous inspirant du respect fondamental de la diversité des traditions, de l'héritage culturel et politique de nos populations, et de leurs aspirations au mieux-être et au développement;

Reconnaissant l'importance de notre libre association où, partenaires égaux, nous sommes liés par une même volonté de contribuer à un équilibre renouvelé de nos rapports et inspirés par l'usage, à des degrés divers, de la langue française comme outil de connaissance, de dialogue, de développement et d'innovation;

Convenons que nos rencontres périodiques constituent des occasions de dialogue franc et ouvert, de concertation sur des enjeux et des sujets d'intérêt commun de nature politique, économique et de coopération;

que ces rencontres au plus haut niveau raffermissent une solidarité libre de contraintes, cimentée par une même responsabilité envers les générations montantes et par une volonté de relever ensemble les grands défis de développement et de modernisation qui se posent à nous;

que la volonté qui préside à notre entreprise commune doit se traduire en engagements et en réalisations concrètes pour notre bénéfice mutuel.

À ces fins, nous, les chefs d'État et de gouvernement

Réaffirmons notre volonté de donner à notre communauté une nouvelle vitalité, pour renforcer ses institutions et pour élargir l'horizon de ses aspirations, de ses responsabilités et de ses engagements afin d'en faire une communauté solidaire;

Incitons l'Agence de coopération culturelle et technique et les associations et organisations francophones à inscrire leurs projets et activités dans les perspectives ouvertes à l'occasion de nos rencontres et à apporter leurs propres impulsions à la consolidation d'un espace où l'usage d'une langue commune favorisera la libre circulation des biens culturels, l'échange des connaissances scientifiques, le transfert et l'adaptation des nouvelles technologies;

Nous engageons à promouvoir auprès d'autres instances internationales l'esprit et les principes qui nous animent, fondés sur une solidarité ouverte à la diversité des langues et des cultures de nos peuples.

Le 4 septembre 1987

# *Section B*

# *L'organisation du sommet de Québec*

## Le Comité d'organisation

Les Premiers ministres du Canada et du Québec adressèrent une invitation officielle aux chefs d'État et de gouvernement à participer au sommet de Québec.

M. Brian Mulroney les informa, dans sa lettre d'invitation du 22 décembre 1986, que les dates arrêtés pour la tenue de la deuxième Conférence étaient les 2, 3 et 4 septembre 1987 et qu'il désignait M. Lucien Bouchard, ambassadeur du Canada en France, comme son représentant personnel pour l'organisation du sommet de Québec.

M. Robert Bourassa souhaita, dans sa lettre d'invitation du 1er avril 1987, que se dégagent du sommet de Québec trois ou quatre programmes d'envergure dans chacun des cinq secteurs stratégiques de la vie culturelle et économique retenus au sommet de Paris. Il suggéra que l'Agence de coopération culturelle et technique serve, comme organisme international, de lieu central de coordination. Et il désigna M. Jean-Louis Roy, délégué général du Québec à Paris, comme son représentant au Comité de préparation du prochain sommet.

***Lettre d'invitation du Premier ministre du Canada***

Ottawa, le 22 décembre 1986

Monsieur le Président,

Dans ma lettre que je vous ai adressée le 19 février dernier, je vous disais tout le plaisir que nous aurions à vous accueillir au Canada à l'occasion du deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français. J'ai l'honneur de vous informer officiellement que les dates arrêtées pour la tenue de cette importante conférence sont les 2, 3 et 4 septembre 1987.,

Je vous réitère donc mon invitation la plus chaleureuse, à laquelle s'associe le Premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Nous avons d'ailleurs été très sensibles à l'honneur que vous nous avez fait et, par-delà nos personnes, à tous les Canadiens, en acceptant avec autant d'empressement notre offre pour que le deuxième sommet se tienne au Canada, dans la ville de Québec.

Vous vous rappellerez qu'au sommet de Paris nous avions convenu de ne pas créer de nouvelles structures pour l'organisation de nos rencontres et de continuer de confier cette responsabilité à un Comité international de nos représentants personnels (sherpas). J'ai désigné M. Lucien Bouchard, l'ambassadeur du Canada en France, comme mon représentant personnel pour l'organisation du sommet de Québec. L'ambassadeur Bouchard jouit de toute ma confiance et il est habilité à parler en mon nom sur tous les aspects, tant substantiels que matériels, de cet événement. À ce titre, il assumera également la présidence du Comité international des sherpas que je propose de créer et qui, pour des raisons d'ordre pratique qui vous apparaîtront sans doute évidentes, tiendra ses réunions à Paris. Si vous êtes d'accord avec ma proposition, il nous serait utile que vous fassiez connaître rapidement le nom de votre représentant personnel au sein de ce Comité. Il me semble d'ailleurs important que le Comité entreprenne rapidement sa tâche.

Lors de notre première rencontre à Paris, nous avons amorcé une concertation éminemment fructueuse sur les grandes questions politiques, économiques et de coopération d'intérêt commun. Nous avons examiné ensemble les moyens d'élargir l'espace francophone international et d'insuffler à la francophonie une vitalité nouvelle. Le sommet de Paris fut l'occasion de circonscrire des aires de coopération dont nous avons reconnu l'importance pour nos pays et où nous avons conçu des projets précis, dont beaucoup sont en voie de réalisation.

Dans un même esprit, nous avons décidé d'entreprendre une réforme des institutions francophones, notamment de l'Agence de coopération culturelle et technique. Je constate avec plaisir que cette initiative suit rapidement son cours, et que nous sont déjà soumises des recommandations bien articulées. Le sommet de Québec nous permettra sans doute de dresser un premier bilan, mais il devra aussi nous permettre d'atteindre un autre palier qui me paraît déterminant. Il s'agit de démontrer encore davantage la mesure de notre engagement et le caractère collectif de l'entreprise que nous poursuivons par ces rencontres au plus haut niveau. Essentiellement, il nous faudra développer ce partenariat et doter la francophonie d'une dimension véritablement multilatérale. Il importe de créer entre nous des liens encore plus étroits et de jeter ainsi les fondements d'une solidarité nouvelle. Ces quelques réflexions que je vous livre ont pour moi valeur d'objectifs pour le sommet de Québec.

Au cours des prochains mois, et nonobstant le travail qui sera accompli par ailleurs, en particulier par le Comité international des sherpas, j'entends, si vous en convenez, solliciter périodiquement vos vues et conseils à l'égard des questions susceptibles de constituer l'ordre du jour du sommet de Québec. Cela m'apparaît indiqué tant pour les thèmes généraux que pour les éléments qui se prêtent au renforcement de notre coopération. Les préoccupations que nous partageons sur le plan de la situation politique et économique mondiale appellent une telle consultation.

La démarche que j'envisage ainsi, et qui suppose votre concours, vise à nous doter d'un instrument collectif de concertation et d'action.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Brian Mulroney

***Lettre d'invitation du Premier ministre du Québec***

Québec, le 1er avril 1987

Excellence,

Lors de la présentation du rapport général de la première Conférence des chefs d'États et de gouvernement ayant en commun l'usage de la langue française, j'ai tenu à vous remercier, au nom de tous les Québécois, de l'honneur que vous nous avez fait en acceptant l'invitation du Premier ministre du Canada de tenir notre deuxième Conférence à Québec, invitation à laquelle je me suis associé comme chef d'un des gouvernements hôtes.

Il a été décidé, à la suite de consultations, que cet événement important pour l'ensemble de la francophonie aura lieu les 2,3 et 3 septembre 1987, ainsi que vous l'a fait savoir récemment le Premier ministre canadien, M. Mulroney. Permettez-moi de vous dire à mon tour combien nous espérons avoir l'insigne privilège de vous accueillir personnellement à Québec, à cette occasion.

En plus des échanges de vues que ce sommet nous permettra d'avoir sur des sujets d'intérêt commun, nous pourrions nous fixer comme l'un de nos principaux objectifs d'élaborer des actions concrètes et significatives pour les quelque 250 millions de personnes que nous représentons.

À Paris, nous avons pris une décision fondamentale, soit de chercher à organiser de véritables réseaux de coopération entre les institutions, les hommes et les femmes de nos pays dans cinq secteurs stratégiques de notre vie culturelle et économique: la recherche scientifique et le développement technologique, les industries de la culture et de la communication, la langue, l'agriculture et l'énergie.

Dans cette stratégie de développement ainsi adoptée pour la francophonie, chacun de nous, et chacun de nos pays, se doit de jouer un rôle actif et irremplaçable. Je souhaite pour ma part que le sommet de Québec traduise cette stratégie dans trois ou quatre programmes d'envergure pour chaque réseau. Dans cette perspective, le comité de nos représentants personnels chargé de préparer la Conférence de Québec devrait accorder la plus grand soin à l'élaboration de ces propositions de coopération multilatérale. Il pourrait être décidé à Québec que celles-ci constitueront, pour les deux ou trois prochaines années, la base de chacun des réseaux dont la mise sur pied a été envisagée à la Conférence de Paris.

Tout en respectant la décision prise l'an dernier de ne pas créer de nouvelles institutions, nous pourrions décider d'affecter de nouvelles ressources à ces programmes très importants. L'Agence de coopération culturelle et technique pourrait, comme organisme international, servir de lieu central de coordination, ce qui serait conforme à sa charte.

Je souhaiterais que ce principal objectif soit partagé de tous et permette ainsi au sommet de Québec de marquer un tournant décisif. C'est dans cette perspective que j'ai demandé à mon représentant, M. Jean-Louis Roy, délégué général du Québec en France, d'oeuvrer dans le Comité de préparation auquel je souhaiterais voir participer votre représentant.

L'entreprise ambitieuse que nous avons lancée ne pourra réussir sans la détermination et le concours actif des plus hauts responsables de tous les pays intéressés. Vous me permettrez de croire que notre rôle à cet égard est d'une importance décisive.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Robert Bourassa

## Le Comité d'organisation

Dans l'entente relative à la tenue du deuxième sommet francophone que le Premier ministre du Canada et le Premier ministre du Québec ont agréée à Paris, le 19 février 1986, il convenait de tout mettre en oeuvre pour en assurer le succès. Quelques mois plus tard, les gouvernements du Canada et du Québec créaient un comité d'organisation, dont le mandat général était d'assurer, sous tous ses aspects sauf ceux qui relevaient du Comité international de préparation (sherpas), la préparation, l'organisation et la tenue du sommet de Québec.

Le Comité d'organisation tint sa première réunion à Québec, le 3 novembre 1986, sous la présidence de M. Lucien Bouchard, sherpa pour le Canada, et sous la vice-présidence de M. Jean-Louis Roy, sherpa pour le Québec. Le Comité comprenait aussi un président suppléant représentant du Canada, M. Ernest Hébert, un vice-président suppléant représentant du Québec, M. Denis Ricard, et un représentant du Nouveau-Brunswick, M. Norman Martin.

Cette première réunion fut suivie, le jour même, d'une conférence de presse au cours de laquelle ont été rendus publics le mandat et la composition du Comité d'organisation ainsi que le mandat du Secrétariat conjoint. Cette conférence de presse était conjointement présidée par le ministre des Relations extérieures du Canada et le ministre des Relations internationales et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes du Québec.

## Le Secrétariat conjoint

Le Secrétariat conjoint, une structure commune du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick, a été créé pour réaliser l'ensemble des tâches logistiques que les gouvernements organisateurs se devaient d'assumer dans les secteurs suivants: liaison et protocole, hébergement et lieu de la Conférence, transport, médias et information, manifestations associées, administration et finances, sécurité, régie des opérations. Le Secrétariat conjoint était sous la responsabilité d'un secrétaire exécutif, M. Guy Simard.

Le groupe chargé de la liaison et du protocole assuma de multiples responsabilités. Il dressa la liste des membres des délégations officielles, le programme officiel destiné à tous les délégués, et le programme détaillé concernant chacune des manifestations, y compris les plans des divers lieux où elles se déroulaient. Il s'occupa du pavoisement.

Il veilla au décorum nécessaire pour une conférence de chefs d'État et de gouvernement et au déroulement des cérémonies officielles suivantes:

- les arrivées et départs à l'aéroport de Québec où un comité composé de ministres et députés du Canada et du Québec a accueilli et salué les délégations étrangères;
- la cérémonie d'accueil, qui eut lieu en plein air à la place George-V, sous la présidence du Gouverneur général du Canada et en présence des Premiers ministres du Canada, du Québec et du Nouveau-Brunswick;
- la cérémonie d'ouverture qui a été marquée, au Grand Théâtre de Québec, par les discours inauguraux prononcés successivement par le Premier ministre du Canada, le Premier ministre du Québec, le Président de la République française, le Président de la République du Zaïre, le Président de la République du Togo, le Président de la République du Liban et le Président de la République populaire du Bénin;
- la cérémonie de clôture, dans la salle du Conseil législatif de l'Hôtel du Parlement de Québec, où des discours ont été prononcés par le Président de la République du Sénégal,

pays organisateur de la troisième Conférence de 1989, le Premier ministre du Québec et le Premier ministre du Canada.

Le groupe responsable de l'hospitalité s'est occupé du séjour des délégations, de la croisière sur le Saint-Laurent offerte aux délégués, du programme des conjoints.

Le groupe de liaison encadra les délégations pour la durée du sommet, leur fournissant à tout moment les informations dont elles avaient besoin durant leur séjour.

Quarante-trois fonctionnaires prêtés à titre d'agents de liaison, du 17 août au 5 septembre 1987, par le ministère des Relations internationales du Québec et le ministère des Affaires extérieures du Canada, furent affectés auprès des chefs de délégation ou auprès des autres membres des délégations.

Le groupe préposé à l'hébergement et au lieu de la Conférence réserva les chambres nécessaires pour loger les membres des délégations officielles et des délégations d'accompagnement, les représentants des médias, certains invités spéciaux, les membres de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté du Québec, et il fit aménager le lieu de la salle des délibérations en fonction des besoins de la Conférence.

La Centrale d'hébergement du sommet de Québec a eu recours à trente-trois établissements hôteliers de la région métropolitaine de Québec pour loger plus de 4 300 personnes du 30 août au 4 septembre. Certaines organisations ont accepté de modifier les dates de leur congrès pour faciliter l'accueil des participants.

L'Hôtel du Parlement de Québec fut choisi pour la tenue du sommet de Québec en raison de ses aménagements, de son personnel spécialisé (messagers, pages, personnel d'accueil et d'entretien, etc.), de sa beauté architecturale et de la dignité des lieux, compatible avec la nature de l'événement.

Propriété du gouvernement du Québec, l'édifice permettait la réalisation d'économies importantes par rapport aux autres lieux où il était possible de tenir une telle Conférence.

Approuvé unanimement par l'Assemblée nationale le 14 avril 1987, ce choix amena le président de l'Assemblée nationale à conclure une entente pour permettre que l'Hôtel du Parlement soit le lieu des assises de ce sommet de la francophonie et pour transférer au Solliciteur général, le 9 juillet, la responsabilité de la sécurité et de la protection des participants.

Une entente sur la sécurité avait été préalablement conclue entre les sous-solliciteurs généraux du Québec et du Canada sous réserve que les modalités d'application des mesures de sécurité n'affecteraient en rien les droits, privilèges et immunités de l'Assemblée nationale et de ses membres.

L'Hôtel du Parlement devenant le lieu du deuxième sommet francophone, il fut décidé, et cela en conformité avec la Loi sur le drapeau officiel du Québec, qu'en plus du drapeau du Québec trois autres flotteraient sur la tour centrale de l'édifice pour la durée de la Conférence, soit le drapeau du sommet de Québec et celui des deux autres gouvernements organisateurs, le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Les responsables du transport fournirent trois véhicules pour les cinq membres de chaque délégation officielle et assurèrent les déplacements des autres membres des délégations officielles, des représentants des médias, des membres du Comité d'organisation et du personnel du Secrétariat conjoint.

Ils eurent aussi à s'occuper du transport aérien entre Montréal et Québec pour certaines

délégations n'arrivant pas directement à Québec. Le Premier ministre du Québec a toujours utilisé sa voiture habituelle et les autres membres de la délégation québécoise ont fait de même pour leurs déplacements en dehors des cortèges.

Le groupe des médias et de l'information a fourni à la presse nationale et internationale le soutien et l'information techniques nécessaires à la couverture journalistique du sommet. Pour réaliser ce mandat, deux directions ont été mises sur pied:

- la Direction de l'information, qui avait pour mission de renseigner la presse sur la nature et le contenu de l'événement, sur la mécanique organisationnelle du sommet de Québec et sur les services qui lui étaient offerts;
- la Direction des services techniques, qui devait assurer la mise en place de toute l'infrastructure technique et matérielle destinée aux communicateurs et gérer le Centre de presse situé au Centre municipal des congrès, à quelques pas de l'Hôtel du Parlement.

La présence à Québec de la presse nationale et internationale couvrant le sommet s'est traduite par l'accréditation de 1 163 journalistes, photographes et techniciens représentant 276 médias de 31 pays.

Répartition des médias et des membres de la presse durant le sommet de Québec.

| | GROUPE A | GROUPE B | GROUPE C |
|---|---|---|---|
| Membres de la presse | 814 | 239 | 110 |
| Médias représentés | 126 | 98 | 52 |

Groupe A: Canada (795) y compris Québec et Nouveau-Brunswick, et État-Unis (18).

Groupe B: Royaume Uni (9), Belgique (20), incluant la Communauté française de Belgique, France (188), Luxembourg (6), Monaco (4), Suisse (11) et RFA (1).

Groupe C: Bénin (10), Burundi (6), Cameroun (1), Chine (1), Côte-d'Ivoire (2), Égypte (3), Gabon (6), Guinée (4), Guinée-Bissau (2), Japon (1), Liban (11), Madagascar (8), Mali (4), Maroc (4), Mauritanie (4), Mexique (1), Niger (5), Rwanda (3), Sénégal (10), Togo (8), Tunisie (2) et Zaïre (15).

Répartition, par catégorie, des médias représentés à Québec durant le sommet.

| | |
|---|---|
| Télévision | 37 |
| Radio | 39 |
| Presse écrite | 163 |
| Photographes | 48 |

Le groupe affecté aux manifestations associées a collaboré à la réalisation de trois projets propres à sensibiliser la population du Québec et des autres provinces canadiennes aux enjeux de la francophonie.

Le Comité d'organisation décidait, le 23 janvier 1987, de réaliser et de financer une exposition intitulée *Le Carrefour: le Canada français dans la francophonie* ainsi que deux documents destinés au réseau scolaire francophone: une brochure pédagogique, *Voyage en francophonie*, et une vidéocassette, *Franc parler... quand les mots nous font voyager*.

Les membres du Comité d'organisation ont aussi convenu que chaque partie (Canada, Québec, Nouveau-Brunswick) demeurait libre de financer entièrement ou de contribuer au financement d'autres manifestations devant se réaliser en parallèle au sommet.

L'exposition *Le Carrefour: le Canada français dans la francophonie*, ouverte au grand public, s'est tenue au Manège militaire de Québec, du 31 août au 7 septembre 1987.

Elle visait principalement à promouvoir le savoir-faire et les compétences du Canada français sur la scène internationale auprès des membres des délégations officielles et d'accompagnement, ainsi qu'auprès des représentants des médias nationaux et internationaux présents à Québec à l'occasion du sommet.

L'exposition a regroupé des entreprises et des organismes chefs de file du Canada français autour des cinq domaines déclarés prioritaires au sommet de Paris, soit l'agriculture, l'énergie, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue, l'information scientifique et le développement technologique, y compris la recherche.

Plus de 20 000 personnes ont visité l'exposition qui a regroupé 21 exposants et donné lieu à 40 conférences.

La brochure pédagogique *Voyage en francophonie*, destinée aux enseignants du deuxième cycle du primaire et des deux cycles du secondaire, fut réalisée par le ministère de l'Éducation du Québec. Elle sensibilise les élèves à leur appartenance à la francophonie, promeut les échanges avec les communautés francophones du monde et suggère des activités pédagogiques se rapportant aux programmes d'études du ministère de l'Éducation du Québec.

Cinquante mille exemplaires ont été distribués dans les écoles du Québec par le ministère de l'Éducation et 15 000 milles autres dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick et des autres provinces du Canada ainsi que dans certains milieux francophones des États-Unis.

La vidéocassette *Franc parler... quand les mots nous font voyager*, complément de la brochure pédagogique, a été réalisée par Radio-Québec et produite en 320 exemplaires pour les enseignants et les élèves du même niveau scolaire. Elle met l'accent sur la découverte du fait français à travers le monde et de son ampleur.

Le groupe de l'administration et des finances a été formé dans le but de «limiter les coûts d'organisation et de rechercher toutes les économies possibles avec l'aide des secteurs public et privé». Selon deux protocoles d'entente intervenus entre les gouvernements organisateurs, le gouvernement canadien prenait à sa charge «les frais afférents à la sécurité des chefs d'État, de gouvernement et de délégation», les autres frais devant être partagés dans les proportions suivantes:

| | |
|---|---|
| Canada | 50 % |
| Québec | 45 % |
| Nouveau-Brunswick | 5 % |

Le Canada a aussi décidé d'assumer le financement des activités du Secrétariat conjoint, «y compris le coût d'acquisition des biens et services autres que ceux fournis directement au Secrétariat conjoint par les parties aux présentes».

Les gouvernements du Canada et du Québec ont désigné chacun un contrôleur financier pour leurs services respectifs et le Nouveau-Brunswick un représentant financier pour ses obligations juridiques et financières.

Le groupe de l'administration et des finances a préparé et contrôlé les budgets du Secrétariat conjoint, participé de près aux négociations avec les fournisseurs pour l'octroi de contrats, effectué les engagements financiers, vérifié et remboursé les factures,

préparé les états financiers pour la vérification auprès d'une firme indépendante, procédé au partage des dépenses selon le protocole d'entente du 14 mai 1987, mis sur pied un système informatisé de gestion des données et des participants au sommet, procédé au recrutement du personnel et aménagé les locaux du Secrétariat conjoint.

Le budget soumis par le Secrétariat conjoint au Comité d'organisation, en février 1987, s'établissait à 765 842 $, pour 1986-1987, et à 6 226 040 $ pour 1987-1988. Ces montants n'incluent pas les crédits alloués à la sécurité des chefs d'État, de gouvernement et de délégation, ces crédits étant assumés, selon l'entente du 19 février 1986, par le gouvernement canadien.

Pour la période prenant fin le 31 mars 1987, les dépenses partageables ont totalisé 495 673 $, laissant ainsi un surplus budgétaire de 270 169 $. Ces dépenses ont été réparties entre le Canada, 50 % (247 837 $), le Québec, 45 % (223 053 $), et le Nouveau-Brunswick, 5 % (24 783 $). Pour la seconde période se terminant à la fermeture des livres comptables le 28 février 1988, les dépenses partageables ont totalisé 5 140 287 $, laissant cette fois un surplus de 1 085 753 $. Ces dépenses ont été partagées entre le Canada, 50 % (2 570 143 $), le Québec, 45 % (2 313 129 $), et le Nouveau-Brunswick, 5 % (257 015 $). Par rapport au budget global du Secrétariat conjoint, les économies totales auront été de 1 355 922 $.

Les états financiers, établis au 31 mars 1987 et au 28 février 1988, ont été soumis aux contrôleurs financiers et certifiés par le ministère des Affaires extérieures du Canada et le ministère des Relations internationales du Québec. La société de comptables agréés Laliberté et Lanctôt a aussi procédé à deux vérifications comptables des dépenses du Secrétariat conjoint, pour la période du 3 novembre 1986 au 31 mars 1987 et pour celle du 1er avril 1987 au 31 mars 1988.

Le recrutement du personnel du Secrétariat conjoint a été fait selon les normes établies et reconnues dans la fonction publique, tant du gouvernement du Canada que du gouvernement du Québec. Les normes d'engagement du personnel ont été appliquées par le Secrétariat conjoint et approuvées par le Comité d'organisation.

Le nombre total d'employés permanents au Secrétariat conjoint a été de 112 personnes, dont 19 fonctionnaires libérés et prêtés par le Québec et 15 par le Canada. Le personnel est graduellement passé de 30, après trois mois de fonctionnement, à 50 après six mois et, enfin, à près de 110 pour la dernière étape du mandat, soit la période du sommet. À ce nombre, qui constitue un effectif global de 77 personnes-années, il faut ajouter un personnel d'appoint d'environ 250 personnes (agents de liaison , chauffeurs, régisseurs et autres), dont le travail a commencé deux semaines avant le sommet et s'est terminé à la fin du sommet.

Pour le personnel d'appoint (trois semaines et moins), la contribution du Québec s'est traduite par le prêt de 42 agents de liaison par le ministère des Relations internationales et par la mise à disposition de 120 personnes de l'Assemblée nationale affectées à la radiotélévision des débats, à la transcription des délibérations, au secrétariat de l'Assemblée nationale, à la gestion immobilière, aux services auxiliaires, au service des restaurants et aux services de l'accueil et des renseignements.

Le secteur de la sécurité fut confié à la Sûreté du Québec et à la Gendarmerie royale du Canada, celle-ci agissant en vertu d'une entente convenue entre les solliciteurs généraux du Canada et du Québec.

Le texte de l'entente négociée par les deux corps policiers le 25 juin 1987 et ratifiée par les solliciteurs généraux quelques semaines plus tard commence ainsi:

«Conformément aux termes de la lettre du 30 avril 1987 de M. Latulippe à M. Kelleher, la planification de l'opération de sécurité est la responsabilité de la Gendarmerie royale du Canada. Toutefois, cette dernière devra consulter la Sûreté du Québec, laquelle devra jouer un rôle significatif dans l'élaboration dudit plan. L'unité de commandement responsable de l'opération est celle de la Gendarmerie royale du Canada. Il est bien entendu que la Gendarmerie royale du Canada sera le maître d'oeuvre de l'opération et en assumera la coordination tout en respectant l'intégrité organisationnelle et les compétences des corps de police du Québec.»

La Gendarmerie royale du Canada a mis sur pied un comité central de coordination des corps policiers touchés par le sommet de Québec, à savoir: la GRC, la Sûreté du Québec, les sûretés municipales de Québec, de Sainte-Foy et de Sillery. Ce comité, qui regroupait un représentant de haut niveau des corps policiers, avait comme principale tâche de coordonner le travail de plusieurs sous-comités, tels ceux de la planification des trajets, de la sécurité des lieux, etc.

La Régie des opérations, dont s'est doté le Secrétariat conjoint pour assurer un suivi continu durant la phase de planification et de développement du sommet, a mis sur pied un Centre de coordination, durant la phase opérationnelle, afin de veiller à ce que le déroulement des événements soit conforme aux scénarios établis et à ce que des décisions appropriées soient prises lors de situations imprévues. Pour ce faire, le Centre de coordination s'appuyait sur un ensemble de moyens de communication regroupés dans un même lieu: la téléphonie (avec ou sans fil), la radiophonie, le télex, le bélinographe ainsi qu'un Centre de messages.

Il a aussi organisé des services d'urgence-santé non seulement pour les participants du sommet, mais aussi pour les citoyens ou les touristes présents dans le périmètre où devaient se dérouler les activités du sommet lui-même et celles qui lui étaient liées.

C'est sous l'égide du Conseil de la santé et des services sociaux de la région de Québec qu'on été mis en place les services de santé nécessaires. Il est à signaler que la planification, le recrutement du personnel, la négociation des ententes avec les hôpitaux et les services ambulanciers de Québec et de Montréal, la cueillette des équipements spécialisés et des fournitures médicales commencèrent en juin 1987, la période intensive se situant au mois d'août.

## Le Secrétariat québécois

Le gouvernement du Québec confia au ministère des Relations internationales la responsabilité d'organiser la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français. Les structures permanentes du Ministère n'étant pas conçues pour un événement d'une telle ampleur, le Ministre créa à la fin de l'été 1986 le Secrétariat québécois du sommet de Québec.

Le Secrétariat québécois ainsi que la Direction des affaires de la francophonie, noyau de base appelé à jouer un rôle important dans la préparation du sommet, furent placés sous l'autorité de M. Denis Ricard, sous-ministre adjoint aux Affaires multilatérales et à la Planification. L'une des premières tâches du Secrétariat fut de coordonner la participation de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux aux travaux

préparatoires du sommet dans les cinq secteurs d'intervention jugés prioritaires.

Sur le plan des contenus, ce sont donc les ministères des Affaires culturelles, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Commerce extérieur et du Développement technologique, des Communications, de l'Éducation, de l'Énergie et des Ressources, de l'Enseignement supérieur et de la Science qui furent mis à contribution. Quant à l'organisation et aux finances, c'est avec le Conseil du Trésor que le Ministère et le Secrétariat québécois ont établi des rapports. Deux réunions interministérielles d'information sur les préparatifs du sommet de Québec se sont tenues le 13 août et le 20 novembre 1986 avec les principaux responsables des dossiers sectoriels du sommet.

La structure fonctionnelle du Secrétariat québécois correspondait aux aspects de l'action québécoise en vue du sommet: coordination des contributions québécoises, protocole, manifestations associées, administration et finances, communications, coordination des opérations durant le sommet.

Le comité de coordination, présidé par le sous-ministre adjoint, qui réunissait les principaux collaborateurs de celui-ci et les responsables sectoriels, a tenu près de vingt réunions de janvier à septembre 1987. Ses travaux ont été exécutés en concertation constante avec les comités internationaux chargés du suivi du sommet de Paris et de la préparation du sommet de Québec, avec l'organisation nationale conjointe et avec l'organisation municipale.

La Direction québécoise du protocole a assumé les responsabilités suivantes: organisation des trois repas officiels offerts par le Québec; participation à l'établissement de listes d'invités pour des manifestations conjointes: cérémonies d'accueil du 1er septembre, cérémonie d'ouverture du 2 septembre; accompagnement des membres de la délégation officielle du Québec lors de leurs déplacements; organisation des rencontres bilatérales du Premier ministre du Québec avec des chefs d'État et de gouvernement et des ministres du gouvernement du Québec avec leurs homologues étrangers; préparation et publication de 2 700 exemplaires du programme québécois destiné aux participants, aux médias, aux agents de liaison et au personnel affecté au sommet.

Les responsables du protocole de Québec ont travaillé en étroite concertation avec les responsables de la liaison et du protocole du Secrétariat conjoint au cours de nombreuses rencontres de travail et lors de la visite préalable, quelques jours avant le sommet, par les représentants du Québec. D'ailleurs, plus de vingt autres délégations ont également effectué cette visite.

Les responsables de l'administration et des finances ont travaillé en étroite concertation avec la Direction générale de l'administration du ministère des Relations internationales pour la préparation du budget du Secrétariat québécois, sa présentation au Conseil du Trésor et sa gestion en conformité avec les normes en vigueur au gouvernement du Québec. Ils ont veillé à l'engagement du personnel (prêté, occasionnel ou contractuel) du Secrétariat québécois, à l'aménagement des locaux et à l'équipement des bureaux.

Pour l'année 1987-1988, le Secrétariat québécois a disposé d'une enveloppe budgétaire de 6,8 millions de dollars, intégrée au budget global du ministère des Relations internationales. À ce montant, il faut toutefois ajouter, pour l'année financière 1986-1987, une somme de 500 000 $ soumise pour approbation au Conseil du Trésor le 6 août 1986 et votée en budget supplémentaire par l'Assemblée nationale le 18 décembre 1986.

Le personnel du Secrétariat a été recruté au sein de l'appareil gouvernemental sous forme de prêts de service; la majorité des 25 employés prêtés provenait du ministère des Relations internationales qui a même mis à contribution, pendant la semaine du sommet, l'ensemble de ses directions.

Pour satisfaire aux exigences de l'organisation et compte tenu des échéanciers fixés, il a fallu également recourir à l'engagement d'une dizaine de contractuels spécialisés et d'une vingtaine d'employés occasionnels.

Pour la semaine du sommet, il a fallu obtenir du personnel d'appoint venant prêter main-forte aux personnes déjà en place au Secrétariat québécois. Qu'il suffise de mentionner la contribution de tout le personnel de la Direction du protocole et de la Direction des affaires de la francophonie du ministère des Relations internationales, l'aide apportée par une quinzaine d'employés du Ministère, qui ont effectué des tâches de secrétariat ou encore qui ont travaillé au Centre de répartition des messages du Secrétariat québécois, et l'apport d'une cinquantaine de communicateurs provenant de divers ministères.

Le gouvernement du Québec a aussi contribué en prêts de personnel de même que financièrement aux réseaux de coopération multilatérale mis en place à la suite du sommet de Paris. Parmi le personnel mis à la disposition de ces réseaux, on trouve le chef du réseau Énergie et son adjoint, tous deux en poste à Québec, le responsable des industries de la culture au sein du réseau Industries de la culture et de la communication, en poste à Montréal, ainsi que du personnel de secrétariat en poste à Québec et à la Délégation générale du Québec à Paris.

Cinq réseaux ont vu leurs dépenses (salaire, frais de voyages et de représentations, etc.) assumées par le gouvernement du pays ou de l'État qui, lors du sommet de Paris, avait accepté de coordonner le secteur en question. Les dépenses du chef du réseau Énergie et du responsable des industries de la culture au sein du réseau ont été assumées presque intégralement par le Québec.

Le secteur des communications, confié à une équipe de communicateurs gouvernementaux, avait un double but:

- sensibiliser la population québécoise à son appartenance à la francophonie et à l'importance des enjeux que représentait, pour notre société et pour la francophonie internationale, la tenue à Québec du deuxième sommet francophone;
- faire connaître le rôle et les interventions du gouvernement du Québec dans l'organisation matérielle et logistique du sommet de Québec, en tant que l'un des gouvernements organisateurs, ainsi que dans les dossiers discutés lors du sommet, en tant que gouvernement participant.

Les responsables du secteur ont établi un programme et un échéancier touchant l'identification visuelle, l'information et la promotion, la publicité, les relations publiques et les relations de presse.

L'identification visuelle était centrée sur l'emblème officiel du sommet, initialement produit par la Direction des communications du ministère des Relations internationales et conçu par la firme Verge, LeBel associés.

Cet emblème officiel, adopté par le Comité d'organisation et le Comité international de préparation, a été utilisé par le gouvernement du Québec dans ses documents d'information et de promotion, dans son papier à lettre, dans ses éléments de pavoisement et dans ses messages publicitaires. À titre d'exemple, le ministère québécois du Revenu a fait imprimer la

mention «Le sommet de Québec: carrefour de la francophonie mondiale» au verso de quelques millions de notes de repas fournies aux restaurants et établissements hôteliers du Québec. La Société canadienne des postes en a aussi tiré un timbre commémoratif lancé officiellement le 2 septembre 1987.

Les éléments d'information et de promotion ont été:

- un dépliant, *Le Québec au sommet*, tiré à 30 000 exemplaires. Ce dépliant, distribué lors des manifestations auxquelles s'est associé le Secrétariat québécois, donnait des informations générales sur la francophonie, le sommet de Québec et le rôle du Québec dans la préparation du sommet;
- un document d'information générale sur le Québec intitulé *Profil du Québec*, produit sous forme de fiches individuelles par la Direction des communications du ministère des Relations internationales et ayant pour thèmes diverses facettes du Québec: données essentielles, histoire et système politique, le Québec dans la francophonie, arts et culture, énergie et ressources naturelles, industrie, commerce et finance, santé et services sociaux, système d'enseignement, technologies nouvelles;
- un numéro spécial du bulletin *Le Québec dans le monde*, produit à 12 000 exemplaires par la Direction des communications du ministère des Relations internationales. Le contenu portait principalement sur la francophonie dans son ensemble, sur la place du Québec et sur sa participation à la première et à la deuxième Conférence. Des tirés à part de la page couverture ont également été produits, dont quelques centaines avec le timbre commémoratif et l'oblitération philatélique lancés par la Société canadienne des postes à l'occasion du sommet de Québec;
- un cahier de presse *Le Québec et ses partenaires de la francophonie*;
- deux séries de panneaux routiers fabriqués et installés par le ministère des Transports du Québec et constitué, d'une part, de quelques panneaux de grand format indiquant les dates du sommet de Québec et illustrant l'emblème officiel de même que les drapeaux des participants et, d'autre part, de plusieurs panneaux de format plus petit et portant la mention «Le Québec salue la francophonie»;
- une affiche ayant pour thème «Québec, berceau de la francophonie en Amérique». Cette affiche, tirée à 10 000 exemplaires, dont 2000 avec l'emblème du sommet, a été distribuée internationalement par l'intermédiaire des délégations et bureaux du Québec;
- un stand «Spectralite», réalisé autour du thème de la francophonie, qui a servi à toutes les activités promotionnelles lors des manifestations associées;
- des stands d'information, formés d'éléments visuels et de documentation sur le sommet et la francophonie, qui ont servi au cours de deux semaines précédant le sommet, l'une en juillet 1987, au complexe Desjardins à Montréal et l'autre, au mois d'août, à Hull dans l'Outaouais. Ces stands ont été utilisés pendant le sommet à l'hôtel Loews le Concorde, à Place Québec et à l'hôtel Hilton international;
- Le stand du ministère des Relations internatinales, qui a été réaménagé sur le thème de la francophonie pour l'Exposition provinciale de Québec tenue avant et pendant le sommet.

La publicité faite par le gouvernement du Québec à l'occasion du sommet a pris la forme de messages concis illustrés de l'emblème du sommet, de messages du

Premier ministre ou du ministre des Relations internationales, et de cahiers spéciaux portant sur la francophonie.

Les messages ont été publiés dans les revues nationales et internationales suivantes:

- *Atlas*, la revue officielle de la société Air France tirée à 250 000 exemplaires;
- *En Route*, la revue officielle de la société Air Canada éditée en français et en anglais à 130 00 exemplaires;
- *L'Actualité*, un mensuel québécois édité en français à près de 265 500 exemplaires;
- *Forces*, qui a publié à 40 000 exemplaires un numéro spécial portant sur «L'Amérique et l'espace francophone international»;
- *Cap-au-Diamant*, la revue d'histoire de Québec qui a publié à 11 000 exemplaires une édition spéciale, «Québec, fleuron du patrimoine mondial»;
- *Jeune Afrique*, une revue éditée en français à 130 000 exemplaires et distribuée en Afrique francophone et en Europe, et qui a effectué un reportage sur le sommet de Québec;
- *Carrefour*, le programme officiel de l'exposition *Le Carrefour: le Canada français dans la francophonie*, tiré à 30 000 exemplaires;
- *Le Trente*, organe officiel de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, qui a été utilisé pour saluer les centaines de représentants des médias de passage à Québec.

À l'intention des jeunes Québécois, le Secrétariat québécois a également collaboré au financement d'un grand jeu dans l'édition du dimanche du quotidien *Le Soleil*, dont le tirage est de 130 000 exemplaires. Ce jeu, sous forme de bandes dessinées, proposait aux jeunes, pendant 10 semaines à raison d'une page par semaine, un itinéraire de la francophonie: présentation des pays francophones, traditions et costumes nationaux, énigmes et devinettes. La remise de prix au gagnants des deux groupes d'âges auxquels s'adressait le concours s'est faite durant la période du sommet.

Les relations publiques ont principalement été effectuées lors des manifestations auxquelles s'est associé le Secrétariat québécois. Ces manifestations ont permis à un grand nombre de Québécois d'être sensibilisés à leur appartenance à la francophonie ainsi qu'à la tenue du sommet de Québec. Elles ont aussi constitué des occasions privilégiées, pour plusieurs ministres québécois touchés plus directement par le sommet, de présenter à la population les enjeux dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, des industries de la culture et de la communication, des industries de la langue, de l'information scientifique et du développement technologique, y compris la recherche.

Parmi ces ministres, on note, en premier lieu, le ministre des Relations internationales qui a participé à l'inauguration de plusieurs manifestations associées et prononcé, à titre de ministre du Québec responsable du sommet, de nombreuses allocutions, et accordé maintes entrevues à la presse locale, nationale et internationale. Ont aussi participé à l'une ou l'autre de ces manifestations associées ou encore à d'autres manifestations liées au sommet les ministres québécois suivants:
la vice-première ministre et ministre des Affaires culturelles; le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science; le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; le ministre de l'Énergie et des Ressources; le ministre des Communications; le ministre du Commerce

extérieur et du Développement technologique; le ministre du Tourisme; le ministre des Transports et le ministre des Approvisionnements et Services.

Les relations de presse ont commencé le 3 novembre 1986, au moment où ont été rendus publics le mandat et la composition du Comité d'organisation ainsi que le mandat du Secrétariat conjoint. Cette conférence de presse conjointe, tenue à Québec, a d'ailleurs été organisée par la Direction des communications du ministère des Relations internationales, car il n'existait pas encore de structure conjointe pour les communications.

Les relations de presse ont été principalement établies au moyen de conférences de presse, d'entrevues et de visites préalables de journalistes.

Les conférences ou rencontres de presse ont eu lieu:

- le 6 mai 1987, lorsque le ministre des Relations internationales a fait connaître les préparatifs du sommet, les propositions que le Québec venait de déposer au Comité international de préparation, et les manifestations que le Québec acceptait de subventionner afin que soit créé un environnement culturel propice à la tenue du sommet;
- le 21 juillet, pour permettre au ministre des Relations internationales de faire un bilan de la première réunion ministérielle préparatoire au sommet, tenue à Bujumbura (Burundi);
- le 25 août, le sherpa du Québec et le sous-ministre adjoint responsable du sommet pour le Québec ont fait le point sur les derniers préparatifs à la veille du sommet.

La majorité des entrevues ont été accordées à la presse par les responsables québécois suivants: le ministre des Relations internationales, le sherpa du Québec, le sous-ministre des Relations internationales, le sous-ministre adjoint responsable du sommet, le coordonnateur et le coordonnateur adjoint du Comité de coordination des contributions québécoises. Ces entrevues, données à des représentants de la presse locale, nationale ou internationale, portaient principalement sur les divers éléments entourant l'organisation du sommet ainsi que sur les contributions québécoises aux dossiers devant être discutés par les participants.

On se limitera à quelques exemples. En avril, au cours de sa mission en France, le Ministre a rencontré des journalistes de la presse africaine (*Afrique-Asie, Afrique-Antilles, Africa et Jeune Afrique*) et le Cercle de la presse diplomatique française. Par la suite, il a aussi accordé une entrevue à la Société de radio-télévision suisse romande. Enfin, lors de sa mission à Bujumbura, *Le Monde* et l'Agence France-Presse publiaient également une entrevue du Ministre.

Le gouvernement du Québec a reçu un certain nombre de journalistes en visite préalable. Mentionnons la venue à Québec, le 21 mai, de douze représentants de la presse française et, le 15 juin, de seize correspondants étrangers en poste à Ottawa, New York et Washington.

Les responsables du secteur des communications ont aussi planifié la présence québécoise au Centre de presse nationale et internationale établi au Centre municipal des congrès, à l'Hôtel du Parlement, à la suite du Québec, à l'hôtel Loews Le Concorde.

Au Centre de presse, rayonnant à partir du Bureau du Québec installé dans les locaux mis à la disposition de chacun des gouvernements organisateurs par le Secrétariat conjoint, les responsables des communications du Secrétariat québécois pouvaient compter

sur la collaboration d'une cinquantaine de communicateurs appartenant aux ministères et organismes suivants: Office de la langue française (1); ministère de l'Énergie et des Ressources (8); ministère des Communications (9); ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (5); ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (3); ministère des Affaires culturelles (2); ministère du Commerce extérieur et du Développement technologique (3); ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (9); ministère des Relations internationales (4); ministère de la Santé et des Services sociaux (1); ministère de l'Industrie et du Commerce (3); ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1).

Un petit centre de documentation aménagé dans la salle de presse permettait aux représentants des médias d'obtenir des informations sur les divers secteurs de la vie au Québec, et de prendre connaissance de nombreux documents produits ou distribués par le Secrétariat québécois: le cahier de presse *Le Québec et ses partenaires de la francophonie*, *le Programme du gouvernement du Québec* et un porte-documents contenant diverses brochures sur le Québec.

Le ministère du Tourisme avait aussi accepté d'installer, dans le hall d'entrée du Centre, un stand d'information touristique sur la ville de Québec. On y offrait de la documentation touristique et on y proposait des visites guidées de la ville et de la région.

À l'Hôtel du Parlement, un personnel de communication avait aussi été prévu dans les locaux de la délégation québécoise. Ces personnes travaillaient avec l'équipe multidisciplinaire responsable de la rédaction des textes (allocutions et positions) distribués par le Québec aux participants à la Conférence.

La suite du Québec à l'hôtel Loews Le Concorde constituait en quelque sorte le quartier général du gouvernement du Québec durant le sommet. Elle a été mise sur pied afin d'offrir aux divers membres des délégations participantes, aux personnalités de la francophonie présentes à Québec et aux journalistes venus couvrir l'événement un lieu d'accueil, de rassemblement et d'échanges privilégiés où, dans une atmosphère moins officielle, il était possible de discuter avec des homologues de sujets touchant leur pays ou la francophonie.

À l'exposition *Le carrefour: le Canada français dans la francophonie*, au Manège militaire de Québec, des communicateurs spécialisés en fonction des cinq thèmes, c'est-à-dire ceux des cinq réseaux de coopération retenus par le sommet de Paris, ont informé les représentants de la presse.

La coordination des opérations durant le sommet, placée sous la responsabilité du coordonnateur à l'administration et aux finances, a consisté à fournir, sur les plans logistique et administratif, les ressources nécessaires à la délégation du Québec dans la préparation des dossiers, dans les activités de communication, dans les fonctions protocolaires et dans l'organisation de l'accueil des invités du Québec. Pour ce faire, le Centre de coordination disposait des ressources humaines et matérielles suivantes:

- un responsable administratif et un responsable logistique;
- une équipe de secrétariat à l'Hôtel du Parlement;
- une équipe de secrétariat à l'hôtel Le Château Frontenac;
- une équipe d'accueil à l'hôtel Loews Le Concorde;
- une personne assurant la liaison avec le Centre d'opération de la Sûreté du Québec;

- une personne assurant la liaison avec le responsable de l'accréditation du Secrétariat conjoint;
- une équipe de messagers;
- un réseau téléphonique et un réseau de bélinographes;
- le service de télex déjà en place au ministère des Relations internationales;
- un réseau de «walkies-talkies» mis à la disposition du secteur des communications;
- des téléavertisseurs pour les divers responsables et deux téléphones cellulaires.

Il était aussi doté d'un centre de répartition des messages, relié au Centre des messages du Secrétariat conjoint et qui a fonctionné du 24 août au 5 septembre inclusivement.

## Les Délégations générales du Québec en France et en Belgique

Les Délégations générales du Québec en France et en Belgique furent les deux délégations du Québec les plus directement touchées par le sommet de Québec. À Paris, cela s'explique par la nature des responsabilités assumées par le Délégué général, par la tenue sur place de la majorité des réunions du Comité international du suivi et du Comité international de préparation, par le rôle joué par la France dans le suivi du sommet de Paris et dans la préparation du sommet de Québec, par la présence dans la capitale française de l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le rôle de la Délégation générale du Québec en Belgique s'est imposé par la présence sur son territoire de trois participants au sommet, soit la Belgique, la Communauté française de Belgique (CFB) et le grand-duché de Luxembourg, par l'influence de la CFB dans les réseaux de coopération multilatérale, plus spécialement celui de l'information scientifique et du développement technologique, y compris la recherche.

### *La Délégation générale du Québec en France*

Il importe de mentionner en premier lieu le rôle de premier plan qu'a joué le Délégué du Québec à Paris, chargé des Affaires francophones dans la préparation du sommet de Paris. Sa présence constante au sein du groupe restreint chargé d'ébaucher ce que serait le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant en commun l'usage du français a permis de donner un cadre qui, deux ans plus tard, servait toujours de référence.

À la suite de la décision de la Conférence de Paris de tenir le second sommet dans la ville de Québec, le gouvernement du Québec, conformément à l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, devenait l'un des gouvernements organisateurs. Cette décision conférait au Délégué général du Québec à Paris les responsabilités suivantes:

- assumer la vice-présidence du Comité d'organisation conjoint Québec-Canada,
- assumer la vice-présidence du Comité international de préparation qui siégea à Paris tous les quinze jours à partir de février 1987. Le Comité s'est réuni alternativement à l'Ambassade du Canada et à la Délégation générale du Québec. En outre, le Délégué général devait assumer, conjointement avec l'Ambassadeur du Canada à Paris, le secrétariat et le soutien logistique du Comité international de préparation, de même que la préparation de l'ordre du jour et des dossiers des conférences ministérielles préparatoires de Bujumbura et de Québec;

- participer au Comité international du suivi où le Québec avait été choisi pour être l'un des onze gouvernements chargés de la mise en oeuvre des décisions de Paris. Le Comité siégea à Paris tous les quinze jours, de mars 1986 à juillet 1987;
- entretenir des liens étroits avec tous les chefs de réseau afin de véhiculer les priorités déterminées par le Québec, ce qui nécessitait la participation de la délégation à de nombreuses réunions de travail avec les correspondants de ces réseaux;
- intensifier les liens avec les partenaires français touchés par le sommet de Québec;
- maintenir des relations privilégiées avec des «décideurs» de l'espace francophone.

La Délégation générale à Paris a aussi participé activement à toutes les phases de la préparation des décisions du sommet de Québec concernant l'Agence de coopération culturelle et technique. Le sommet de Paris avait en effet décidé d'entreprendre une réforme importante de l'ACCT, seule organisation intergouvernementale du monde francophone. Le but de cette réforme était de donner les structures et les moyens à cette jeune organisation d'assumer la majeure partie des décisions des sommets, de devenir en quelque sorte le coordonnateur de la coopération multilatérale francophone.

Aussi, le Comité international du suivi mit sur pied un comité chargé de lui faire des recommandations à ce sujet. Le Québec participa régulièrement et activement à ce comité présidé, à Paris, par M. Lucien Outers. Le comité tint une vingtaine de rencontres. Le Québec assura la rédaction du rapport avec le président du comité. L'ensemble des propositions de ce comité chargé de la réforme fut par la suite entériné lors d'une conférence générale extraordinaire de l'ACCT, tenue à Paris en décembre 1986.

Enfin, pour assurer une présence visible du Québec dans l'ensemble francophone et en raison du rôle joué par le Québec dans l'organisation du deuxième sommet, le Délégué général a prononcé un nombre important de conférences et accordé de nombreuses entrevues à la presse.

Le sommet de Québec n'a pas concerné uniquement le Délégué général et le conseiller aux Affaires francophones et multilatérales. L'ensemble de la Délégation générale s'est vu, à un moment ou à un autre, appelé à participer à la préparation du deuxième sommet:

- **Le service économique**
  Par la préparation du Forum francophone des affaires et par de nombreuses rencontres avec les partenaires africains afin de discuter d'éventuels projets de coopération économique;
- **Le service de coopération**
  Par la réorientation de la Commission permanente franco-québécoise et la participation à des projets décidés au sommet de Paris (TV5, informatique...);
- **Le service culturel**
  Pour encourager la présence française et africaine aux manifestations associées du Secrétariat québécois et assurer la présence du Québec aux nombreuses manifestations culturelles organisées par la France (Salon du livre de Paris, Francofolies de La Rochelle, Festival du cinéma francophone, etc);
- **Le service du tourisme**
  Par des négociations avec Air Canada afin de faciliter le transport et l'accueil des délégués au sommet de Québec;
- **Le service presse et information**
  – en répondant aux nombreuses demandes de renseignements sur le sommet de Québec;

- en organisant plusieurs rencontres d'information pour la presse;
- en préparant la participation de la presse au sommet de Québec.

## *La Délégation générale du Québec en Belgique*

Le rôle de la Délégation générale du Québec en Belgique dans la préparation du sommet de Québec s'est principalement manifesté dans les domaines suivants:

- **L'invitation et l'accueil des délégations**
  La Délégation générale a, conjointement avec l'Ambassade du Canada, servi de relais entre le Secrétariat conjoint et les délégations invitées au sommet, notamment pour l'échange d'informations concernant la composition des délégations, les besoins et souhaits particuliers de ces dernières, ainsi que les conditions d'accueil.
- **Les dossiers**
  Tout au cours de l'année précédant le sommet, mais avec une accentuation au cours des derniers mois, la Délégation générale était en rapport, sur son territoire, avec les responsables des différents milieux touchés par la coopération multilatérale francophone. Ces rapports visaient à faire valoir les points de vue et les positions du Québec.

  Des rapports semblables ont été entretenus avec les chefs de réseau, notamment avec le représentant de la Communauté française de Belgique, le chef du réseau Information scientifique et Développement technologique, y compris la recherche. La Délégation a aussi collaboré à l'organisation des visites à Bruxelles du chef du réseau Énergie ainsi que du chef du réseau Industries de la culture et de la communication, et du responsable des Industries culturelles.
- **Les relations avec la presse**
  Le travail effectué par la Délégation auprès des médias visait d'abord l'information et la sensibilisation. Avant le sommet, la diffusion de ces informations s'est faite, par exemple, lors de la publication de communiqués de presse à l'occasion de conférences prononcées par le Délégué général et lors de rencontres ou d'entrevues avec des rédacteurs en chef de journaux et des journalistes.

  La Délégation a aussi apporté sa collaboration aux seize journalistes qui sont venus à Québec pour couvrir le sommet en leur fournissant les informations qui pouvaient leur être utiles et en les aidant à résoudre les divers problèmes techniques ou logistiques que leur déplacement pouvait occasionner.
- **Les contributions au Secrétariat conjoint**
  La Délégation a apporté sa collaboration au Secrétariat conjoint en transmettant aux représentants des trois gouvernements touchés sur son territoire (Belgique, Communauté française de Belgique et Luxembourg) les documents d'information préparés par le Secrétariat conjoint et en communiquant à ce dernier les renseignements concernant ces gouvernements, ainsi que leurs délégations au sommet.

  La collaboration de la Délégation s'est aussi manifestée par le prêt d'un conseiller qui a été dépêché à Québec comme agent de liaison auprès de la délégation officielle représentant le gouvernement du Royaume de Belgique.

# *Les manifestations associées*

C'est à l'initiative du ministre des relations internationales du Québec, M. Gil Rémillard, qu'ont eu lieu des manifestations associées à la tenue du sommet de Québec. Ces manifestations allaient mettre l'accent, dans leur présentation, sur une dimension de la communauté d'intérêts qui lie le Québec aux autres peuples francophones.

L'objectif commun de tous les États unis par la langue française, et réunis pour discuter de l'avenir de cette langue à l'occasion des sommets, est incontestablement celui de la création d'un espace francophone.

Il va de soi que la construction de cet espace francophone ne peut être l'affaire des seuls gouvernements. Le développement économique, social et culturel d'une collectivité au moyen d'échanges internationaux se fait, aussi, par la rencontre directe de citoyens de cette collectivité avec les citoyens d'autres collectivités.

C'est pourquoi, en cette année du sommet où le Québec devenait le lieu privilégié de la francophonie, il nous paraissait important d'augmenter les occasions de rencontres des Québécois avec le monde extérieur, et de faire découvrir à nos partenaires les réalisations du Québec dans divers domaines.

En particulier, c'est avec le concours d'organismes et d'entreprises québécoises, qui avaient déjà des liens avec les autres acteurs de la francophonie et qui pouvaient contribuer au développement de la coopération multilatérale, que le Québec a choisi de réaliser ce projet d'échanges internationaux.

Les tableaux qui suivent illustrent les manifestations choisies par le Québec pour être associées au sommet. Ces manifestations répondaient, en tout ou en partie, aux critères de sélection suivants:

- le projet soutient, prépare ou réalise, de façon significative, une action qui se situe en étroite relation avec les décisions du sommet de Paris ou la préparation du sommet de Québec;
- le projet s'inscrit dans l'un des cinq grands domaines de priorité du sommet (agriculture, énergie, industries de la langue, information scientifique et développement technologique y compris la recherche, culture et communications);
- le projet permet d'élargir les possibilités de coopération multilatérale et favorise le renforcement des relations entre des partenaires québécois et d'autres partenaires francophones;
- le projet rejoint les intérêts et les attentes des milieux intéressés au Québec et à l'étranger.

Certaines de ces manifestations – colloques, conférences, forum – ont été l'occasion, pour des spécialistes et hommes d'affaires québécois, de rencontrer leurs homologues de la francophonie et de créer un réseau permanent de contacts. D'autres, tel le Festival d'été de Québec, ont permis à l'ensemble de la population de se rendre compte de la diversité et de la vitalité de la culture internationale francophone. D'autres, finalement, tel le Salon du livre de Québec, ont permis à la population de découvrir des réalisations concrètes de notre culture commune.

Au lendemain du sommet de Québec, le ministre des Relations internationales saluait l'heureuse initiative du Centre de commerce mondial de Montréal et de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, d'avoir réuni les gens d'affaires de la francophonie. Le Ministre rappelait que l'action multilatérale de la francophonie ne peut que favoriser les échanges bilatéraux tant au niveau des gouvernements que des entreprises, et qu'il n'y a pas de cloison étanche entre la culture et l'économie.

Le ministre des Relations internationales du Québec, M. Gil Rémillard et le sous-ministre adjoint aux Relations internationales, responsable du sommet de Québec, M. Denis Ricard, en conférence de presse annonçant la tenue des manifestations associées. *(Québec – 1987)*

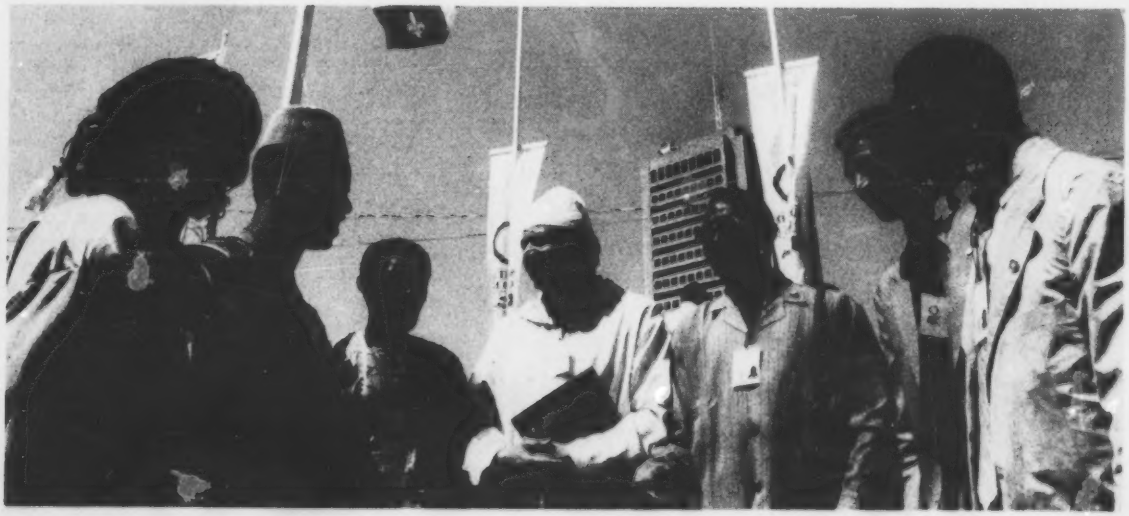

Rendez-vous des artisans à Québec, Plein Art 1987. *(Québec – 1987)*

Gagnant du marathon de la francophonie 1987 à Chicoutimi, M. Dieudonné Lamothe (Haïti). *(Québec – 1987)*

Expo-Sciences internationale 1987 – Université Laval. *(Québec – 1987)*

***Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions***

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance* * | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Colloque sur la gestion de l'information au service de la ville**<br>Québec, 7, 8 et 9 avril – 35 000 $ | | | |
| Représentation auprès des chefs d'État et de gouvernement pour qu'ils prennent en compte les besoins des collectivités locales et qu'ils favorisent les jumelages techniques entre ville | • 250 délégués de 29 pays francophones<br>• 33 villes de l'AIMF | • Jumelage Québec-Casablanca pour l'informatisation du marché de gros de cette ville du Maroc<br>• Visite par les délégués de l'exposition le « Carrefour de l'expertise » qui présentait des applications de la gestion assistée par ordinateur dans l'administration municipale | • Agence de coopération culturelle et technique<br>• UNESCO<br>• Agence canadienne de développement international<br>• Banque mondiale<br>• Association des universités partiellement ou entièrement de langue française |
| **Troisièmes Journées du cinéma africain**<br>Montréal (événement majeur) • Trois-Rivières • Jonquière • Ottawa • Moncton • Vancouver • avril – 15 000 $ | | | |
| Des propositions ont été soumises au Comité international du suivi afin qu'elles soient présentées au Sommet de Québec | Productions de 22 pays francophones, dont:<br>• 20 films de 10 pays<br>• 19 émissions télévisées de 15 pays<br>• 30 productions canadiennes<br><br>Près de 10 000 spectateurs | • En 1988, une semaine du cinéma et de la télévision Québec-Canada en Côte-d'Ivoire et en Guinée<br>• En 1989, avant le sommet de Dakar, une semaine du cinéma et de la télévision Québec-Canada au Sénégal<br>• Plusieurs acquisitions ont été négociées par des distributeurs québécois et canadiens<br>• Étude pour la constitution d'une antenne en Afrique. Elle pourrait faciliter les réalisations conjointes et les coproductions | Le Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO) |
| **16e Salon international du livre de Québec**<br>Québec, du 28 avril au 3 mai – 115 000 $ | | | |
| Aménagement, à l'entrée du salon, d'un espace francophone qui réunissait des éditeurs européens, africains et maghrébins de langue française | • Exposants de 20 pays (9 francophones)<br>• 850 maisons d'édition<br>• 250 stands<br><br>Près de 75 000 visiteurs | • Rencontres pour élaborer une politique d'acquisition et de diffusion du livre francophone africain et étudier les possibilités de coédition<br>• Sélection de moyens à prendre pour développer la coopération entre éditeurs francophones<br>• Possibilités d'achat de livres didactiques québécois par des éditeurs africains | • Maisons d'édition des pays représentés au Salon<br>• Agence de coopération culturelle et technique<br>• Association des éditeurs africains<br>• Union des foires internationales (60 pays – siège social à Paris)<br>• Foire internationale du livre de Francfort<br>• Foire internationale du livre de Bruxelles<br>• Salon du livre de Paris |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Festival international du Domaine Forget**<br>Saint-Irénée (région de Charlevoix), du 20 juin au 29 août – 20 000 $ | | | |
| Le festival a pris la forme prédominante d'un hommage à certains pays ou régions de la francophonie qui ont apporté une contribution importante au patrimoine musical universel | • Pièces de compositeurs de 4 pays francophones<br>• 300 artistes, dont 57 solistes et 13 ensembles<br>• 27 concerts<br>Plus de 6 000 personnes | Le Domaine Forget entend poursuivre sur sa lancée et son premier festival international sera suivi par d'autres qui accorderont à la francophonie la place qui lui revient | • Musiciens et artistes du monde francophone<br>• Formations instrumentales et orchestrales européennes<br>• Fondation Menuhin (Saumur-France)<br>• Directions musicales régionales de France et de Belgique |
| **7e Marathon de la francophonie**<br>Chicoutimi • Laterrière (région du Saguenay-Lac-St-Jean), 21 juin – 10 000 $ | | | |
| Le marathon consacre ses efforts au développement de la francophonie depuis sept ans | • 10 pays de la francophonie<br>• 490 coureurs<br>Environ 5 000 personnes | • Jumelage du Marathon de Chicoutimi avec le Marathon de la francophonie de Gagny (France)<br>• Retombées non seulement sur le plan sportif, mais aussi sur le plan économique et touristique. Exemple: la revue de France *Courir Magazine* organise annuellement un voyage d'une semaine dans la région | • Jumelage avec le Marathon de la Côte de Lumière (France)<br>• Jumelage avec le Marathon d'Angoulème (France)<br>• Autres marathons de la Coupe du monde: le Marathon de Djerba (Tunisie) – le Marathon de l'amitié de Neuville (Belgique) – le Marathon de la Côte de Lumière (France). |
| **Rassemblement des francophones d'Amérique**<br>Québec, 29 et 30 juin – 15 000 $ | | | |
| • Mettre en valeur la francophonie nord-américaine<br>• Favoriser l'information des communautés sur les enjeux du sommet<br>• Des propositions ont été transmises au président et au vice-président du comité d'organisation du sommet de Québec | • 600 dirigeants de 169 associations ou institutions de l'Amérique francophone (10 pays de la francophonie) | • Lancement de « l'Année de la francophonie en Amérique »<br>• Publication d'une affiche « L'Amérique française au sommet »<br>• Publication d'un cahier spécial portant sur la francophonie d'Amérique et du monde: ses réalisations économiques et sa vie culturelle | • Associations francophones aux États-Unis<br>• Association France-Canada<br>• Association francophone d'amitié et de liaison (Paris)<br>• Association internationale francophone des aînés<br>• Association Québec-France<br>• Association Québec-Wallonie-Bruxelles<br>• Club international des Acadiens<br>• Point d'arrêt international<br>• Richelieu international |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **6e Festival mondial de folklore de Drummondville**<br>Drummondville, du 3 au 13 juillet – 20 000 $ | | | |
| Le festival s'est associé au sommet en réalisant une journée thématique de la francophonie | • 22 pays (8 francophones)<br>• 1 288 artistes (656 d'autres pays)<br>• 466 activités<br>Plus de 700 000 personnes | Le festival est devenu une des manifestations culturelles majeures au Québec et le deuxième en importance mondialement | • Comité international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels<br>• Agence de coopération culturelle et technique<br>• Agences et imprésarios |
| **5e Festival juste pour rire**<br>Montréal, du 9 au 19 juillet – 13 000 $ | | | |
| Au programme habituel s'ajouta une soirée spéciale, « Francofun », au cours de laquelle était présenté un artiste de chaque pays francophone invité | • Programmes francophones (60 %) de 6 pays<br>• 110 artistes<br>65 000 spectateurs | • Total des cotes d'écoute moyennes, pour l'année 1987, dans le monde francophone et anglophone: 100 340 000 téléspectateurs<br>• Émissions vendues à Radio-Canada, CBC, la Cinq (France), la RTSR (Suisse), la RTBF (Belgique), Channel Four (Angleterre), Showtime (États-Unis), Australie<br>• En 1987, 457 610 $ en droits de télévision<br>• Tentatives de mettre en valeur les talents francophones même dans le marché anglophone | • Contacts avec télévisions ou maisons de production de France, Suisse, Belgique, Sénégal, États-Unis, Angleterre, Écosse et Australie<br>• Contacts en Algérie et en Tunisie<br>• Festival de Rochefort (Belgique)<br>• Festival de cafés-théâtres de Cannes (France)<br>• Festival d'Édimbourg (Écosse)<br>• David Letterman Show (États-Unis)<br>• Principaux clubs de comédie de Los Angeles (États-Unis) |
| **20e Festival d'été international de Québec**<br>Québec, du 9 au 19 juillet – 485 000 $ | | | |
| • Le thème « La francophonie, pour la beauté du monde » voulait manifester la diversité des cultures francophones et illustrer le rayonnement des artistes invités au-delà des frontières de la francophonie | • 29 cultures nationales<br>• 800 artistes<br>• 500 spectacles<br>Environ 1 200 000 personnes | • Tournage de la vidéo « Le sommet francosonique »<br>• Retransmission de spectacles dans le réseau de la Communauté des radios publiques de langue française et dans les télévisions européennes et canadiennes<br>• Jumelage par satellite des spectacles d'ouverture du festival à Québec et des Francofolies à La Rochelle (France) | • Agence de coopération culturelle et technique<br>• Association de diffusion artistique de France et de Belgique<br>• Printemps de Bourges (France)<br>• Francofolies de La Rochelle (France)<br>• Paléo-Festival de Nyon (Suisse)<br>• Festival international de Lafayette (États-Unis)<br>• FESPAC de Dakar (Sénégal) |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Expo-sciences internationale**<br>Sainte-Foy, du 10 au 13 juillet – 10 000 $ | | | |
| La présentation de l'Arcade des langues soulignait la participation du Québec à la promotion de la langue française et son appui au développement des logiciels francophones à portée internationale | • 26 pays<br>• 500 jeunes exposants et accompagnateurs<br>• 226 stands<br>Près de 10 000 visiteurs | La création du « Mouvement international pour le loisir scientifique » qui regroupe des organismes de 23 pays dans le domaine des sciences et des techniques | • UNESCO<br>• Mouvement international pour le loisir scientifique |
| **Activités organisées et accueillies par l'Institut canadien de Québec**<br>Québec, du 21 juillet au 8 septembre – 20 000 $ | | | |
| Organisation de deux expositions:<br>• Objets et métiers d'art des peuples francophones<br>• Tonalité des écrivains au bout du fil<br>et d'une semaine de théâtre francophone | • 102 pièces des 28 membres de l'ACCT<br>• Textes de 30 écrivains francophones<br>• Lectures publiques et 2 pièces de théâtre de 2 pays d'Afrique<br>5 250 visiteurs à l'exposition sur les objets et métiers d'art | • Intérêt manifesté pour présenter l'exposition « Objets et métiers d'art » par le Festival de la francophonie de Caraquet, au Nouveau-Brunswick, et la bibliothèque de la ville de Saint-Hyacinthe, au Québec<br>• Tenue, en 1988, d'une exposition de tapisserie de Thiès (Sénégal) à la bibliothèque Gabrielle-Roy | • Agence de coopération culturelle et technique<br>• Théâtre international de langue française de Paris<br>• Bibliothèque d'information publique du Centre Georges-Pompidou de Paris<br>• Colloque franco-québécois, tenu en juin 1984, sur l'impact des nouvelles technologies dans le domaine culturel<br>• Organismes du Sénégal |
| **8es Choralies internationales À Coeur Joie**<br>Québec, du 25 juillet au 1er août – 10 000 $ | | | |
| Présentation d'un concert de la francophonie | • 6 pays (5 francophones)<br>• 700 chefs de choeur et choristes<br>Environ 10 000 personnes | • Échange de chefs de choeur, de choristes et d'instructeurs de plusieurs pays<br>• En Europe on chante davantage les musiques et les musiciens du Québec et du Canada | • Mouvement international À Coeur Joie<br>• Orchestre Praeludium de Toulon (France)<br>• Choralies de Vaison-la-Romaine (France)<br>• Europa Cantat à Namur (Belgique) |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **19e Tour de l'Abitibi**<br>Rouyn-Noranda (ville hôte), du 29 juillet au 2 août – 11 400 $ | | | |
| En 1987, la compétition s'est mise à « l'heure de la francophonie » en accueillant une majorité de participants du monde francophone | • 6 pays (4 pays francophones)<br>• 120 coureurs répartis dans 20 équipes<br>Environ 40 000 personnes à la compétition et aux manifestations | • D'ici deux ans le Tour de l'Abitibi devrait être reconnu officiellement comme l'une des étapes de la Coupe du monde junior<br>• Possibilité qu'en 1990 l'élite mondiale du cyclisme junior se donne rendez-vous en Abitibi-Témiscamingue | • Association internationale des organisateurs de courses<br>• Équipes de Franche-Comté et de Lyon (France), de San Antonio et de Squaw Valley (États-Unis) |
| **6e Symposium de la jeune peinture**<br>Baie-Saint-Paul (région de Charlevoix), du 1er au 30 août – 10 000 $ | | | |
| La manifestation s'est ouverte sur la francophonie en accueillant des peintres de pays francophones | • 5 pays francophones<br>• 17 peintres<br>Plus de 33 000 visiteurs | • Intérêt manifesté par la Fondation américano-européenne pour le développement de la compréhension des arts de Washington et Milan | • Conférenciers invités, dont un membre de l'Académie française<br>• Peintres invités<br>• Fondation américano-européenne |
| **7e édition de Plein Art**<br>Québec, du 6 au 16 août – 175 000 $ | | | |
| • En s'associant au sommet, Plein Art 87 visait à devenir un pivot du développement des marchés d'exportation en matière d'artisanat<br>• Les oeuvres des délégations étrangères étaient exposées dans une boutique internationale | • 11 pays francophones<br>• 125 artisans et animateurs<br>• 92 stands<br>Plus de 180 000 visiteurs | • Chiffre de vente global estimé à 735 000 $<br>• Meilleure compréhension des conditions du marché à l'étranger et, pour les invités, du marché au Québec | • Chambres de métiers de Dakar (Sénégal)<br>• Ministère de l'Artisanat (Bénin)<br>• Office national d'artisanat (Tunisie)<br>• Manufacture nationale de Sèvres (France)<br>• Agence de coopération culturelle et technique |
| **Exposition sur le monde de la francophonie**<br>Québec, du 18 août 1987 au 30 avril 1988 – 12 000 $ | | | |
| L'exposition visait à illustrer l'importance et l'étendue de la francophonie à travers le monde | Présentation des 41 États et gouvernements invités au sommet de Québec<br>Au 1er décembre 1987, 15 000 visiteurs, dont 2 575 du milieu scolaire | • Le Musée du Séminaire de Québec a été déclaré « Musée de l'Amérique française » pour la durée des manifestations entourant la tenue du sommet de Québec | • American Association of Museums<br>• College Art Association of America<br>• British Council of London |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Séminaire scientifique sur les tendances migratoires actuelles et l'insertion des migrants dans les pays de la francophonie**<br>Montréal, du 25 au 28 août – 20 000 $ | | | |
| Le Séminaire visait à encourager les chercheurs de pays membres de la francophonie à approfondir, à élargir et à mettre en commun leurs connaissances sur les questions migratoires | 99 personnes, dont 23 conférenciers de 14 pays et communautés francophones | Un rapport a été acheminé au Comité international du suivi du sommet de Québec pour être analysé et inscrit aux sujets d'étude du sommet de Dakar | Chercheurs de 14 pays et communautés francophones |
| **Univers littéraire francophone**<br>Québec, du 25 août au 10 septembre – 4 950 $ | | | |
| Présentation au public d'un choix d'ouvrages, d'activités et de rencontres destinés à promouvoir la diffusion du livre francophone international | 3 libraires du Vieux Québec<br>• 1 500 personnes aux activités<br>• Des centaines de clients ont fréquenté les trois librairies | • Le projet a offert un cadre approprié pour l'échange entre ceux qui jouent un rôle dans la production et la diffusion du livre francophone | Écrivains et éditeurs d'Afrique, des Antilles, d'Europe et d'Amérique du Nord |
| **19e Congrès du Centre québécois de relations internationales**<br>Québec, 30, 31 août et 1er septembre – 15 000 $ | | | |
| Le thème du congrès: « Les sommets francophones, nouvel instrument de relations internationales » | • 154 participants de 9 pays (7 pays francophones)<br>• 30 spécialistes de 10 villes francophones | • Mise sur pied d'un programme de recherche sur la francophonie<br>• Certains collaborateurs du 19e Congrès ont fait connaître leur intention de poursuivre leurs travaux dans cette recherche | • Institut canadien des affaires internationales<br>• Institut français des relations internationales de Paris<br>• Département de sciences politiques de la Sorbonne (Paris)<br>• Université catholique de Louvain (Belgique) |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Rencontre des organisations syndicales de l'enseignement des pays ayant en commun l'usage du français**<br>Québec, 30, 31 août et 1er septembre – 40 000 $ | | | |
| Les participants ont mis au point des propositions de nature à contribuer à l'élan de coopération multilatérale | 70 délégués de 22 pays | • Formation d'un comité du suivi dont le mandat est d'assurer un lien d'information entre les organisations présentes, et de coordonner les interventions et actions découlant de la Rencontre. | • Fédération de l'Éducation nationale de France<br>• Organisations de Suisse, du Luxembourg, de Côte-d'Ivoire et d'Haïti<br>• Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante<br>• Confédération syndicale mondiale des enseignants<br>• Fédération internationale syndicale de l'enseignement<br>• Secrétariat professionnel international de l'enseignement<br>• Organisation panafricaine de la profession enseignante<br>• Fédération internationale des professeurs de français |
| **Rencontre des associations francophones**<br>Québec, 3 septembre – 20 000 $ | | | |
| L'occasion de la venue à Québec d'un grand nombre de représentants du milieu associatif | 75 personnes représentant 69 associations ou organismes de la francophonie | Organisation, dans la perspective du sommet de Dakar, d'un forum sur la place des associations dans le développement de la francophonie | Rapports du Secrétariat permanent des peuples francophones:<br>• Liens avec les associations francophones nord-américaines, des associations francophones sur d'autres continents et des associations internationales francophones<br>• Agence de coopération culturelle et technique |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

*Manifestations/Lieux et dates (1987)/Subventions*

| *Lien avec la francophonie* | *Participation/Assistance** | *Retombées* | *Liens internationaux* |
|---|---|---|---|
| **Forum francophone des affaires**<br>Sainte-Adèle • Québec • Montréal, du 4 au 13 septembre – 300 000 $ | | | |
| L'objectif du Forum était de développer de nouveaux liens de partenariat et de créer un réseau permanent de contacts entre les gens d'affaires du Québec et ceux qui proviennent des pays francophones en développement | • 117 invités de 23 pays francophones<br>• 80 représentants de 55 entreprises du Québec | • Des contrats et ententes totalisant une valeur potentielle de 241 430 000 $ étaient avancés à la mi-novembre 1987. Il faut cependant comprendre que ce chiffre est uniquement indicatif, les véritables retombées économiques du Forum ne pouvant être déterminées que dans les mois futurs<br>• Plusieurs personnes travaillent au suivi du Forum et étudient la possibilité de répéter l'expérience pour la même clientèle ou d'autres clientèles potentielles | Les contacts se poursuivent avec les invités des 23 pays présents au Forum |
| **2e Mondial de la publicité francophone**<br>Montréal, 12, 13 et 14 octobre – 20 000 $ | | | |
| Ses buts étaient de favoriser les échanges entre les communicateurs des pays francophones et de démontrer la vitalité de l'industrie de la publicité d'expression française à l'échelle internationale | 885 pièces publicitaires ont été soumises par près de 70 agences du Québec et de 4 pays francophones<br>Environ 1 300 présences | • Vainqueur du Grand Mondial, une agence québécoise fut remarquée grâce aux retombées de la couverture de presse du Mondial<br>• L'internationalisation du Mondial, par l'alternance de Montréal et d'une autre capitale de la francophonie mondiale: 1988 à Paris, 1989 à Montréal, 1990 à Bruxelles, 1991 à Montréal (1992 à Abidjan ?) | • Association des agences-conseil en publicité de France<br>• Créative-Club de Belgique<br>• Union africaine de la communication |
| **Le film « Vive Québec, cité française... ville francophone »**<br>Québec, 3 février 1988 (lancement) – 50 000 $ | | | |
| Le film a été produit pour souligner la consécration de la ville de Québec par l'UNESCO comme site du patrimoine mondial et, à l'occasion du sommet, offrir au monde francophone l'oeuvre d'un cinéaste québécois de grande renommée | 700 personnes pour la première | • La France s'est portée acquéreur des droits de diffusion par satellite ainsi que des droits hertziens pour FR3<br>• La Suisse romande en a fait un préachat<br>• Diffusion du document par Radio-Canada à l'émission « Les Beaux Dimanches » | Coproducteur: la Société d'édition des programmes de la télévision française (la Sept) |

* Les estimations de l'assistance ont été fournies par les organisateurs des manifestations et portent sur la durée totale de celles-ci.

## La soirée d'accueil

Le Secrétariat québécois s'est associé à des organismes québécois qui avaient prévu, pour la soirée du 1er septembre 1987, quelques manifestations populaires d'accueil à l'intention des membres des délégations participant au sommet, des représentants des médias nationaux et internationaux venus couvrir l'événement ainsi que des autres personnes présentes à Québec à l'occasion du sommet.

### Le dîner de la francophonie

Près de ving-cinq restaurants de la Grande Allée, à l'instigation de l'Association des marchands de la Grande Allée, se sont concertés pour offrir des menus présentant une variété de mets de la francophonie

### Le concert de l'Orchestre symphonique de Québec

L'Orchestre symphonique de Québec s'est associé à cette soirée d'accueil en présentant un concert dont le programme était composé essentiellement d'oeuvres populaires et classiques d'illustres compositeurs francophones.

### « Le sommet francosonique »

Cette bande vidéo, projetée à l'extérieur sur un écran de grande dimension, mettait en vedette les artistes des pays de la francophonie venus participer à l'environnement culturel du sommet. Au 30 janvier 1988, les ventes, réalisées et escomptées, de la bande vidéo étaient de l'ordre de 20 000 $. Des négociations se poursuivent pour une éventuelle diffusion en Ontario, en France et en Belgique. Des démarches ont aussi été entreprises pour que le document soit distribué dans les pays francophones du Sud.

La société productrice de la bande vidéo est très présente dans le secteur des documents de formation destinés à une distribution internationale.

### « Le Chant des étoiles »

Cette bande vidéo, dont le thème est l'identification de la langue française et des nouvelles technologies de l'image, se présente comme une vitrine technologique pour le savoir-faire francophone. Réalisée, avec une aide gouvernementale de l'ordre de 50 000 $, par la Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal, la bande vidéo a mérité, en janvier 1988, le premier prix dans la catégorie vidéo-musique lors de l'International Computer Animation Competition, à Anaheim (Californie).

La bande vidéo a été produite en collaboration, sur le plan international, avec l'Institut national de l'audiovisuel de France.

La Cité des arts et des nouvelles technologies de Montréal étudie présentement un nouveau projet de court métrage en images par ordinateur pour le prochain sommet francophone de Dakar.

***Protocole d'entente concernant l'organisation et les modalités d'application administratives et financières découlant de l'entente intervenue le 19 février 1986 entre le Canada et le Québec relativement au deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français signée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et ministre des Relations internationales du Québec, M. Gil Rémillard, et le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard B. Hatfield***

Attendu que le Canada et le Québec ont, à Paris, le 19 février 1986, conclu une entente au sujet du deuxième sommet de la francophonie:

Attendu que le Canada et le Nouveau-Brunswick conviennent de ce qui suit:

1. Les modalités de participation du Nouveau-Brunswick au deuxième sommet de la francophonie sont pour l'essentiel celles que prévoit l'entente du 26 novembre 1985 intervenue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick au sujet du premier sommet;
2. En ce qui a trait à la coordination de ce deuxième sommet, le représentant du Nouveau-Brunswick siège au Comité d'organisation. Le Nouveau-Brunswick collabore avec le Canada et le Québec afin de faire un succès de l'organisation de ce deuxième sommet.

Attendu qu'il y a lieu de préciser les modalités d'application administratives et financières de ce qui a été alors conclu entre le Canada et le Québec le 19 février 1986 et entre le Canada et le Nouveau-Brunswick le 26 novembre 1985:

Attendu qu'il ya lieu également de se soucier de limiter les coûts d'organisation et de rechercher toutes les économies possibles avec l'aide des secteurs public et privé lors du deuxième sommet de la francophonie.

Reconnaissant l'entente du 19 février 1986, les parties conviennent de ce qui suit:

1. **Objet**

   1.1 Le présent protocole a pour objet de prévoir la formation d'un Comité d'organisation et celle d'un Secrétariat conjoint, de préciser les mandats qui leur sont confiés et de déterminer les modalités d'application administratives et financières découlant de l'entente intervenue à Paris, le 19 février 1986, entre le Canada et le Québec, relativement à la tenue, à Québec, du deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français, ci-après appelé le sommet de Québec.

2. **Comité d'organisation**

2.1 Un Comité d'organisation est formé. Il constitue la principale instance de concertation et de coordination entre les gouvernements qui, au Canada, sont parties à l'organisation du sommet de Québec, à savoir, les parties aux présentes.

2.2 Les membres du Comité d'organisation sont:

| | |
|---|---|
| M. Lucien Bouchard, | ambassadeur du Canada en France |
| M. Jean-Louis Roy, | délégué général du Québec en France |
| M. Normand Martin, | sous-ministre – ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick |
| M. Ernest Hébert, | directeur général du Bureau du sommet et des affaires francophones (Canada) |
| M. Denis Ricard, | sous-ministre adjoint aux Affaires multilatérales et à la Planification – ministère des Relations internationales du Québec. |

2.3 Les membres du Comité d'organisation sont nommés par leur gouvernement respectif. Chaque gouvernement peut en tout temps remplacer son ou ses représentants membres du Comité d'organisation.

3. **Mandat du Comité d'organisation**

Le Comité d'organisation a pour mandat général d'assurer, sous tous ses aspects, la préparation, l'organisation et la tenue du sommet de Québec. Il doit notamment:

3.1 sur la base de l'expérience du sommet de Paris, approuver les modalités de déroulement du sommet de Québec dans toutes ses composantes et contrôler leur exécution;

3.2 choisir un secrétaire exécutif et veiller à la mise sur pied d'un Secrétariat conjoint dont le Comité d'organisation supervise et oriente les actions de préparation du sommet de Québec, conformément aux attributions qui lui sont dévolues;

3.3 agir comme point de contact pour le Comité international des sherpas en ce qui a trait aux aspects relevant directement de la participation des chefs d'États et de gouvernement conviés au sommet de Québec;

3.4 veiller à assurer la plus grande compatibilité entre les contributions des parties aux présentes au sommet de Québec et à coordonner les apports par une concertation constante, sous réserve toutefois de leurs intérêts spécifiques;

3.5 identifier, assurer et contrôler la réalisation d'un certain nombre d'événements spéciaux de nature culturelle, sociale, sportive et autres, qui auront lieu immédiatement avant et après le sommet de Québec.

4. **Fonctionnement du Comité d'organisation**

Le Comité d'organisation détermine les règles de sa régie interne sous réserve de ce qui suit:

4.1 la présidence du Comité d'organisation est confiée à M. Lucien Bouchard;

4.2 la vice-présidence du Comité d'organisation est confiée à M. Jean-Louis Roy;

4.3 en l'absence du président et du vice-président, M. Ernest Hébert, à titre de président suppléant, agit d'office en lieu et place;

4.4 en l'absence du vice-président, M. Denis Ricard, à titre de vice-président suppléant, agit d'office en lieu et place;

4.5 en l'absence du représentant du Nouvrau-Brunswick, son remplaçant à titre de représentant du Nouveau-Brunswick suppléant agit d'office en lieu et place;

4.6 Le Comité d'organisation se réunit au besoin; il tient ses séances à tout endroit indiqué dans l'avis de convocation;

4.7 le quorum du Comité d'organisation est constitué de trois (3) membres, dont le président, le vice-président et le représentant du Nouveau-Brunswick;

4.8 une séance du Comité d'organisation est convoquée sur l'ordre du président ou de toute autre manière déterminée dans ses règles de régie interne;

4.9 une séance du Comité d'organisation peut être tenue à l'aide de moyens permettant à tous les participants de communiquer oralement entre eux, notamment par téléphone. Ils sont alors réputés avoir assisté à cette séance, laquelle est considérée avoir été tenue au Secrétariat conjoint;

4.10 les décisions du Comité d'organisation sont prises par consensus des membres présents;

4.11 une décision signée par tous les membres du Comité d'organisation a la même valeur et le même effet que si elle avait été adopté à une séance du Comité d'organisation dûment convoquée et régulièrement constituée;

4.12 le secrétaire exécutif choisi en vertu du paragraphe 3.2 des présentes et le directeur exécutif du bureau de la gestion des sommets du ministère des Affaires extérieures du Canada assistent aux délibérations des réunions du Comité d'organisation, à moins que ce dernier n'en décide autrement. D'autres personnes peuvent y être invitées, au besoin;

4.13 le Comité d'organisation détermine les pouvoirs qu'il délègue au secrétaire exécutif, choisi en vertu du paragraphe 3.2 des présentes, pour la conduite des affaires courantes du Secrétariat conjoint;

4.14 tout document ou toute copie d'un document émanant du Comité d'organisation et certifiés par son président et son vice-président ou par toute autre personne autorisée à le faire en vertu des règles de régie interne du Comité d'organisation sont authentiques;

4.15 un document n'engage le Comité d'organisation que s'il est cosigné par son président et son vice-président ou par toute autre personne désignée dans ses règles de régie interne;

4.16 le Comité d'organisation peut permettre par ses règles de régie interne, aux conditions et sur les documents qu'il détermine, qu'une signature requise soit apposée au moyen d'un appareil automatique ou qu'un fac-similé d'une signature soit gravé, lithographié ou imprimé.

5. **Secrétariat conjoint**

Un secrétariat conjoint, désigné aux présentes «Secrétariat conjoint», est formé afin d'assurer la réalisation du sommet de Québec.

6. **Mandat du Secrétariat conjoint**

Sous l'autorité du Comité d'organisation, le Secrétariat conjoint:

6.1 est maître d'oeuvre pour l'ensemble des actions visant à assurer la préparation, l'organisation et de déroulement du sommet de Québec dans ses composantes suivantes: transport, logement, protocole et liaison, administration et finances, services techniques aux médias et information, événements spéciaux conjoints correspondant à la tenue du sommet de Québec, soit le Salon de la francophonie et la brochure, et la bande vidéo pédagogique;

6.2 commence et termine ses opérations aux dates fixées par le Comité d'organisation;

6.3 en liaison étroite et en collaboration avec le Bureau de la gestion des sommets du ministère des Affaires extérieures du Canada et avec le sous-ministre adjoint aux Affaires multilatérales et à la Planification du ministère des Relations internationales du Québec, veille à exécuter les décisions du Comité d'organisation et dans ce cadre, dirige les opérations des services qui lui sont confiés. En outre, il se tient en liaison étroite avec le Nouveau-Brunswick pour les projets le concernant;

6.4 conçoit et définit un plan général d'organisation, prévoit les mesures et réalise les actions nécessaires à l'éxécution de ce plan et à la tenue du sommet de Québec;

6.5 eu égard au Comité d'organisation qui agit, au Canada, comme point de contact pour le Comité international des sherpas, fait fonction de services d'appoint en fournissant les appuis techniques nécessaires à sa tâche, au cours de la phase préparatoire du sommet de Québec et pendant son déroulement.

7. **Fonctionnement du Secrétariat conjoint**

7.1 Le Secrétariat conjoint est dirigé par un secrétaire exécutif que choisit le Comité d'organisation.

7.2 Le secrétariat exécutif se rapporte directement au Comité d'organisation et prend part, sur invitation, à ses réunions.

7.3 Le secrétaire exécutif travaille en liaison étroite et constante et en collaboration avec le directeur exécutif du Bureau de la gestion des sommets du ministère des Affaires extérieures du Canada et le sous-ministre adjoint aux Affaires multilatérales et à la Planification du ministère des Relations internationales du Québec, tout comme avec leurs représentants respectifs, et informe périodiquement le représentant du Nouveau-Brunswick.

7.4 Après consultations appropriées, notamment auprès du directeur exécutif et du sous-ministre adjoint mentionnés à l'article 7.3 et conformément au plan général d'organisation agréé par le Comité d'organisation, le secrétaire exécutif identifie les ressources nécessaires à l'exécution de son mandat dans les secteurs organisationnels qui lui incombent et en recommande l'engagement ou l'acquisition après en avoir reçu l'assentiment par le Comité d'organisation.

7.5 Le secrétaire exécutif est appuyé par des coordonnateurs sectoriels, chacun responsable d'un secteur d'organisation. Les coordonnateurs sont désignés par le Canada et le Québec et confirmés dans leurs fonctions par le Comité d'organisation suivant l'attribution sectorielle suivante: transport (Canada), logement (Québec), protocole et liaison (Canada), administration et finances (Québec) et événements spéciaux (Québec). Selon le cas, le Canada et le Québec désignent, conformément à cette attribution, un adjoint à chacun des coordonnateurs sectoriels qui est confirmé dans ses fonctions par le Comité d'organisation.

Toutefois, en ce qui concerne le coordonnateur du secteur «services techniques aux médias et information», il est choisi par le Comité d'organisation. Il en est de même pour son adjoint.

La responsabilité du secteur «sécurité» relève du Canada qui, en cas de besoin, peut avoir recours aux services compétents en la matière relevant du Québec.

7.6 Le secrétaire exécutif prépare le budget en liaison étroite et en collaboration avec le directeur exécutif et le sous-ministre adjoint mentionnés à l'article 7.3 et informe le représentant du Nouveau-Brunswick.

7.7 Les dépenses sont assujetties à un contrôle financier strict; à cet effet, le Canada et le Québec désignent chacun pour leurs services respectifs un contrôleur financier dont la tâche est de préparer avec le secrétaire exécutif les modalités du fonctionnement administratif et financier du Secrétariat conjoint. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick désigne pour ses obligations légales et financières un représentant financier dont la tâche consiste à s'assurer périodiquement de l'application des modalités administratives et financières du Secrétariat conjoint.

7.8 Le secrétaire exécutif prépare, sous la direction du Comité d'organisation, le rapport administratif et organisationnel final du sommet de Québec.

7.9 Le Canada indemnise et protège de tous frais, toutes charges ou toutes dépenses encourus et des pertes et dommages subis par le secrétaire exécutif et, sous réserve de l'accord des personnes mentionnées à l'article 7.3, par toute autre personne engagée à titre d'entrepreneur indépendant pour leurs services à la suite d'actions, poursuites ou procédures prises contre eux et découlant de toute décision, tout acte ou toute omission faits dans l'exercice de leurs fonctions, à moins qu'ils ne soient poursuivis à la suite d'un acte criminel ou d'une faute lourde ou intentionnelle de leur part, auquel cas le Canada réserve tous ses droits de recours contre eux et n'assume aucun frais ou dommages et aucune charge, dépense ou perte. Tous frais, dommages, charges, dépenses ou pertes sont alors partagés entre les parties aux présentes dans les proportions prévues à l'article 8.5 et sont remboursés selon les modalités prévues à l'article 8.11.

8. **Fonctionnement administratif et financier**

8.1 Pour faciliter le fonctionnement administratif et financier du Secrétariat conjoint et dans un souci de limiter les coûts d'organisation et de rechercher toutes les économies possibles avec l'aide des secteurs public et privé, sous réserve de ce qui suit aux articles 8.2 à 8.13 inclusivement, le Canada prend à sa charge l'administra-

tion financière du Secrétariat conjoint en finançant ses activités y compris le coût d'acquisition des biens et services autres que ceux fournis directement au Secrétariat conjoint par les parties aux présentes.

Le Comité d'organisation délègue son pouvoir de décision au secrétaire exécutif dans les limites qu'il détermine pour la conduite des affaires courantes du Secrétariat conjoint et le secrétaire exécutif exerce ce pouvoir de décision dans le cadre des limites établies à l'article 8.10.

8.2 Le Comité d'organisation retient par voie d'un contrat intervenu entre le Canada et la personne choisie en vertu de l'article 3.2 les services professionnels du secrétaire exécutif.

8.3 Sous réserve des dispositions du présent protocole, le secrétaire exécutif administre les affaires courantes du Secrétariat conjoint. À cette fin, il recommande notamment la passation des contrats aux fins de l'article 8.1 des présentes.

8.4 Le budget du Secrétariat conjoint prévoit les recettes et les déboursés partageables en vertu de l'article 8.5 pour les années financières se terminant les 31 mars 1987 et 1988.

Le budget du Secrétariat conjoint est approuvé par le Comité d'organisation et est soumis aux parties aux présentes pour qu'ils donnent suite à leurs engagements visant à assurer le succès du sommet de Québec.

8.5 Sauf en ce qui a trait à tous les frais afférents à la sécurité des chefs d'États, de gouvernement et de délégation qui sont entièrement supportés par le Canada, les parties aux présentes contribuent à la réalisation des activités du sommet de Québec, dans les proportions suivantes:

Canada 50 % — Québec 45 % — Nouveau-Brunswick 5 %

Pour être partageables par les parties aux présentes, les coûts doivent répondre aux critères suivants:

1) être liés aux activités du sommet de Québec avant ou après la conclusion du présent protocole;
2) être d'intérêt commun aux parties aux présentes;
3) répondre aux normes administratives qui s'y appliquent;
4) être encourus dans le cadre d'engagements financiers conjointement acceptés par les contrôleurs financiers désignés en vertu de l'article 7.7. Les engagements financiers s'effectuent par la voie de contrats, de bons de commande séquentiellement prénumérotés ou d'autorisations de dépenses et de voyages.

8.6 Seuls les frais additionnels à ceux déjà assumés par les parties aux présentes dans le cours normal de leur activité et nécessaires à la réalisation des activités du sommet de Québec sont partagés par les parties aux présentes.

8.7 Les décisions relatives à des projets autres que celles qui sont déléguées en vertu de l'article 4.13 font l'objet de recommandations par le secrétaire exécutif au Comité d'organisation, lequel comité doit rendre ses décisions avant la mise en oeuvre des projets. Les projets nécessitant des déboursés au-delà des limites établies à l'article 8.10 sont par la suite soumis à l'approbation du Conseil du Trésor fédéral selon les procédures établies à cette fin.

8.8 Le Canada effectue les paiements nécessaires au fonctionnement du Secrétariat conjoint selon les directives et procédures établies par le Conseil du Trésor fédéral.

8.9 Le Canada autorise le secrétaire exécutif à émettre l'attestation requise par les articles 25 et 27 de la Loi fédérale sur l'administration financière.

8.10 Les contrats de services et d'achat de biens sont établis en tenant compte des critères établis à l'article 8.5 et selon les procédures du Canada, c'est-à-dire, notamment, sans l'approbation du Conseil du Trésor fédéral:

1) Pour un marché de travaux publics ne dépassant pas:
   a) 40 000 $, ou
   b) 200,000 $, à la condition qu'au moins deux soumissions valides soient reçues, que la soumission la plus basse soit acceptée et que le marché soit à forfait;
2) Pour un marché de fournitures:
   a) 40 000 $, ou
   b) 100 000 $, à la condition qu'au moins deux soumissions valides soient reçues et que la plus basse soit acceptée;
3) Pour un marché de services ne dépassant pas (autres que de conseil):
   a) 50 000 $, ou
   b) 100 000 $, à la condition qu'au moins deux soumissions valides soient reçues et que la plus basse soit acceptée;
4) Pour un marché de services de conseil dans les cas où le montant du marché ne dépasse pas:
   a) 25 000 $, ou
   b) 50 000 $ à la condition qu'au moins trois propositions aient été considérées.

8.11 Le Canada dresse périodiquement la liste des factures qu'il a payées et il la soumet, avec une copie des factures acquittées, au Québec et au Nouveau-Brunswick pour en obtenir le remboursement selon les engagements établis à l'article 8.5. Cette liste périodique est établie trimestriellement et couvre les factures payées jusqu'aux dates suivantes:

- 31 mars 1987
- 30 juin 1987
- 30 septembre 1987
- 31 décembre 1987

Cette liste, dressée selon l'ordre alphabétique du nom des fournisseurs, indique les renseignements suivants:

- nom du fournisseur;
- numéro de l'engagement financier préalablement autorisé;
- montant total de l'engagement financier préalablement autorisé;
- numéro de la facture;
- date de la facture;
- montant total de la facture.

Les montants payés directement par les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick avant ou après la conclusion du présent protocole et répondant aux critères établis à l'article 8.5 et aux conditions de l'article 8.6 sont déduits dans une proportion respective de 55 % pour le Québec et de 95% pour le Nouveau-Brunswick des remboursements dus au Canada. Le Canada facture le Québec et le Nouveau-Brunswick pour une partie des montants ainsi déduits afin d'en obtenir le remboursement selon les engagements établis à l'article 8.5.

8.12 Le Secrétariat conjoint produit des états financiers périodiques selon les principes comptables en vigueur au Canada ainsi que des états financiers vérifiés par un vérificateur indépendant agréé par les parties aux présentes en fonction d'une année financière se terminant le 31 mars de chaque année.

8.13 Les archives du Secrétariat conjoint y inclus des états financiers vérifiés et le rapport administratif et organisationnel final du sommet de Québec sont versés aux archives du Canada à Québec et sont accessibles en tout temps aux parties aux présentes.

**En foi de quoi les parties ont signé en triple exemplaire**
À Ottawa, le 14 mars 1987
À Québec, le 10 juin 1987
À Frédéricton, le 27 mai 1987

*Chapitre IV*

# *Le Québec et ses partenaires dans la francophonie*

Le Québec est, au Canada, la seule province où la majorité de la population est de langue française. Il existe, toutefois, près d'un million de Canadiens de langue maternelle française hors du Québec. Ceux-ci sont concentrés surtout en Ontario où ils sont quelque 500 000 et au Nouveau-Brunswick où les 240 000 francophones représentent le tiers de la population.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, il y a lieu de signaler qu'après le Québec c'est cette province qui compte la plus forte proportion de francophones par rapport à l'ensemble de sa population. Seule province bilingue au Canada, c'est à ce titre qu'elle a été appelée à participer au sommet francophone où elle était représentée par son Premier ministre, M. Richard Hatfield.

## Historique

Le Québec a toujours entretenu des relations avec les minorités francophones des autres provinces. Il est intéressant de noter, d'ailleurs, qu'à l'exception de la communauté acadienne de la région atlantique, la majorité des Franco-Canadiens sont d'origine québécoise.

Si l'on remonte le cours de l'histoire, on peut constater que jusqu'à la fin des années cinquante ces relations étaient surtout le fait du clergé québécois. Ce dernier veillait ainsi au maintien de la foi de ces Canadiens français catholiques et se chargeait de leur éducation là où ceux-ci avaient choisi de s'établir. Plus occasionnellement, des associations nationales, préoccupées par le thème de la survivance française en Amérique, veillaient aussi à entretenir des liens avec les francophones hors du Québec.

Au début des années soixante, le Québec connaît sa «révolution tranquille». Il se définit un projet global de société et se dote d'un appareil gouvernemental moderne afin de la mettre en oeuvre. L'État devient alors l'élément moteur central de la société québécoise. C'est ainsi que le gouvernement du Québec devient lui-même le principal interlocuteur des organismes représentant les francophones des autres provinces. Si l'intervention québécoise ne se justifie plus par des motifs religieux, elle reprend, en revanche, des thèmes déjà bien ancrés: Québec, foyer national du Canada français; Québec, mère-patrie des Franco-Canadiens; Québec, point d'appui et chef de file de tous les francophones d'Amérique.

Ce besoin de relation constante s'explique par la perception très forte que le sort du peuple franco-québécois est intimement lié au destin des autres Franco-Canadiens. Comment, en effet, ne pas être conscient du risque considérable de pression assimilatrice qu'exerce, sur les 6 millions de francophones que nous sommes, une Amérique du Nord peuplée de 275 millions d'anglophones? Cette pression prend des proportions d'autant plus grandes pour les Franco-Canadiens des autres provinces qui, contrairement aux francophones du Québec, ne font pas partie de la seule société majoritairement francophone disposant de son propre gouvernement. Le Québec francophone a toujours considéré qu'il était normal de faire bénéficier les autres communautés franco-canadiennes de cet avantage qui est le sien.

## Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes est, au sein du gouvernement québécois, le premier responsable des relations avec la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec. À l'instar du ministère des Relations internationales qui

représente le gouvernement du Québec à l'extérieur du Canada, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes. Il administre notamment un réseau de bureaux du Québec au Canada qui ont pour mandat de promouvoir les intérêts du Québec et de faciliter les relations avec les autres gouvernements du pays ainsi qu'avec les communautés francophones de leur région.

Au Secrétariat, les interventions en matière de francophonie canadienne relèvent de la Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie. Celle-ci veille à administrer les programmes d'aide et de soutien financier aux francophones hors du Québec et à développer un savoir-faire pour toutes les questions relatives à ces communautés. La mise en oeuvre des programmes est assurée par des coordonnateurs qui travaillent en étroite collaboration avec les bureaux du Québec à Moncton (pour les provinces de l'Atlantique), Toronto (pour l'Ontario) et Edmonton (pour les provinces de l'Ouest).

## Le programme d'aide à la francophonie canadienne hors du Québec

Le programme d'aide à la francophonie a été mis sur pied en 1977. Il a pour objectif de:

- promouvoir le rapprochement entre les Québécois et les francophones hors du Québec et faciliter leur connaissance, leur compréhension mutuelles afin de développer entre eux des liens de solidarité;
- collaborer au développement des communautés francophones hors du Québec;
- accroître le rayonnement du Québec auprès des francophones hors du Québec et de leurs institutions.

L'aide offerte est parfois financière, parfois technique. Elle permet aux communautés francophones de bénéficier des ressources en français qui existent au Québec mais qui sont rares dans les provinces anglophones, dans plusieurs secteurs d'activité tels que la culture, les communications, l'organisation scolaire, les sports et loisirs, etc. Elle revêt souvent la forme de prêt de consultants, payés par le Québec et mis au service d'organismes francophones pour des périodes plus ou moins longues.

## Le programme de coopération interprovinciale

Des accords de coopération existent depuis 1969 avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. La plupart des autres provinces ont également des échanges avec le Québec. Les échanges avec le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario sont significatifs pour la francophonie canadienne, car une partie importante des programmes sont réservés aux communautés francophones.

Le gouvernement du Quebec vient de confirmer qu'il augmentera sensiblement, dès cette année, les sommes consenties à l'aide aux communautés franco-canadiennes. La politique québécoise de la francophonie canadienne fait présentement l'objet d'une révision globale. Dès que les autres gouvernements canadiens et les associations provinciales et nationales de la francophonie canadienne auront été consultés, toute une batterie de nouveaux moyens d'intervention seront mis en branle.

## Les organismes francophones établis au Québec

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes apporte aussi son aide à des organismes francophones dont le

mandat s'étend à l'ensemble de l'Amérique du Nord. C'est le cas notamment du Secrétariat permanent des peuples francophones. Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes met de plus un bureau à la disposition du nouveau représentant de la Société nationale des Acadiens par l'intermédiaire du Secrétariat permanent des peuples francophones. Il a également octroyé une subvention à la Fédération des francophones hors Québec pour lui permettre d'ouvrir un bureau de représentation à Québec.

## Les organismes nationaux

Six organismes veillent à la promotion des intérêts des minorités de langue française à l'échelle nationale:

- la Fédération des francophones hors Québec
- l'Association de la presse francophone hors Québec
- la Fédération des jeunes Canadiens français
- la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises
- la Fédération culturelle des Canadiens français
- l'Association canadienne des éducateurs de langue française

Pourrait également s'ajouter à cette liste la Société nationale des Acadiens, qui n'est pas à proprement dit un organisme national, mais dont les actions s'étendent à plus d'une province et qui est reconnue comme un organisme de pression important.

# *Aux États-Unis*

Lors du recensement du gouvernement fédéral américain de 1981, 12 millions de personnes se sont identifiées comme étant d'origine francophone.

Bon nombre de ces Américains sont regroupés dans des communautés dynamiques et vivantes qui composent la mosaïque de la francophonie des États-Unis. Les principales communautés se retrouvent dans le Nord-Est, en Louisiane, en Floride, en Californie et au Middle West. Ces communautés se sont regroupées au sein d'un organisme national, l'Assemblée des Franco-Américains.

Le Québec a toujours entretenu des relations suivies avec l'ensemble des Franco-Américains et certaines plus étroites, principalement avec la communauté du Nord-Est, composée surtout d'émigrants québécois qui conservent eux-mêmes, souvent encore, des liens familiaux avec le Québec.

En 1979 se sont tenues à Québec les rencontres francophones qui ont marqué l'aube d'un renouveau au sein de la communauté francophone en Amérique du Nord. Ces rencontres francophones ont réuni les représentants et les leaders de toute la francophonie du Canada et des États-Unis. C'est à partir du noyau du Comité organisateur de ces rencontres francophones que s'est créé en 1981 le Secrétariat permanent des peuples francophones dont la mission est essentiellement de favoriser l'établissement de liens étroits de solidarité entre les diverses communautés francophones d'Amérique du Nord et le Québec, en multipliant les échanges et les contacts, en sensibilisant la société québécoise à l'existence et aux besoins des minorités. Le Secrétariat assure donc un lien permanent, efficace et vivant entre le Québec et les communautés francophones américaines, mais aussi leur permet d'accroître leurs liens entre elles.

Ces communautés se sont montrées particulièrement actives au moment de la préparation du sommet de Québec. Deux d'entre elles ont d'ailleurs été représentées par des élus de leur région lors des manifestations officielles publiques du sommet. Le gouverneur John Sununu du New Hampshire dirigeait, en effet, la délégation de la communauté des Franco-Américains du Nord-Est et la ministre du Tourisme et de la Culture de la Louisiane dirigeait la délégation de cet État.

En plus du réseau très étroit créé par le Secrétariat permanent des peuples francophones avec les différentes communautés dont toutes celles des États-Unis, le gouvernement du Québec a développé également des relations suivies avec la plupart d'entre elles.

La Délégation du Québec en Nouvelle-Angleterre suit de près les activités des nombreux groupes et associations de Franco-Américains du Nord-Est, encourage et soutient bon nombre d'entre eux: l'Action pour les Franco-Américains du Nord-Est qui regroupe de nombreuses associations locales (ACTFANE), la Fondation de langue française Euclide Gilbert, l'Institut français du collège de l'Assomption de Worcester, la Fédération féminine franco-américaine. Tous ces organismes déploient leurs efforts pour promouvoir l'identité culturelle francophone des Franco-Américains.

La Louisiane aussi constitue un foyer très important et très dynamique de la francophonie américaine. En 1968, sous l'impulsion de M. James Domengeaux, de Lafayette, l'État de la Louisiane, seul État de l'Union à reconnaître le français comme langue officielle, a créé une agence, le Conseil pour le développement du français en Louisiane (CODOFIL), dont le mandat consiste à promouvoir l'héritage francophone de l'État de la Louisiane, celui des Acadiens du pays Cajun, des Créoles de la Nouvelle-Orléans, du

pays de Terrebonne, de Lafourche ou d'ailleurs. En 1969, le Québec a signé une entente de coopération avec le CODOFIL qui prévoit des échanges dans les domaines éducatif, culturel, scientifique et économique. Cette entente est à l'origine d'un rapprochement des sociétés québécoise et louisianaise, d'un flot toujours croissant d'échanges, de jumelages d'institutions et organismes, et d'activités conjointes les plus diversifiées: jumelage du Festival d'été de Québec et de celui de la Louisiane (Lafayette), du Carnaval d'hiver de Québec et du Mardi Gras de la Nouvelle-Orléans, échanges d'étudiants, coopération universitaire, formation de maîtres en français langue seconde, etc. Le Bureau du Québec en Louisiane assure un lien permanent entre le CODOFIL et le Québec.

La Californie comporte également une importante communauté francophone au sein de laquelle on retrouve l'Association Québec-Californie qui constitue l'un des pôles de ralliement de cette communauté. En collaboration et avec le soutien de la Délégation du Québec à Los Angeles, l'Association Québec-Californie participe, elle aussi, à l'animation des francophones de Californie, à la promotion de l'héritage et des valeurs de cette communauté. Plusieurs activités, dont une émission radiophonique hebdomadaire, assurent un lien entre les membres de la communauté.

De tradition plus récente, la communauté francophone de Floride se retrouve autour de l'Alliance Floride-Québec, fondée au début des années quatre-vingt. Elle regroupe bien entendu, de nombreux québécois ayant établi un domicile permanent en Floride, mais également des francophones et francophiles de plusieurs origines ethniques différentes. Le Bureau du Québec à Atlanta assure un contact étroit avec cette communauté.

Enfin, l'Association des Franco-Américains du Middle West (AFAM) regroupe la solide communauté francophone du Middle West américain. Cette association a toujours maintenu le lien étroit qui l'unit à l'ensemble des francophones d'Amérique.

Tel que nous l'avons évoqué précédemment, il ne saurait être question de présenter le rôle du Québec dans la francophonie et sa contribution au sommet sans mentionner brièvement les relations bilatérales que le Québec entretient avec ses partenaires de la francophonie depuis trente ans.

En Europe d'abord, parce que c'est dans cette région du monde que le Québec a planté ses premières racines internationales et que ce n'est pas par hasard s'il a agi ainsi, en tout premier lieu, dans les pays de langue française.

Pour le Québec, la francophonie internationale, dans sa dimension intergouvernementale, a été lancée en 1961 lorsque le Premier ministre d'alors, M. Jean Lesage, a décidé d'ouvrir la Maison du Québec, à Paris, devenue, trois ans plus tard, Délégation générale. Le gouvernement indiquait ainsi sa volonté d'ancrer la société québécoise dans les courants internationaux modernes et, en particulier, auprès de ceux qui pouvaient lui permettre d'affirmer sa spécificité linguistique et culturelle. Bien avant d'élaborer une approche multilatérale à l'égard de la francophonie, c'est d'abord dans ses relations directes et privilégiées avec le gouvernement français que le Québec s'est initié à la francophonie internationale. Marquées, en leurs débuts, par la coopération culturelle et éducative, les relations franco-québécoises se sont développées dans tous les secteurs de la vie humaine depuis vingt-cinq ans et de façon telle qu'elles représenent un cas particulier dans le monde de la coopération internationale.

Touchant tant au domaine économique que social, culturel, scientifique et technologique et faisant l'objet d'un suivi constant grâce à un mécanisme institutionnel permanent de coopération qui siège deux fois l'an, une multitude de projets concrets ont été conçus puis menés à terme, contribuant à l'éclosion d'un milieu propice et favorable et permettant en partie, vingt-cinq ans plus tard, d'alimenter en réflexions, en expériences et en idées concrètes de toutes sortes, les divers réseaux créés par les sommets de la francophonie. En ce qui concerne l'industrie culturelle, les communications, la politique linguistique et la coopération économique et industrielle, les échanges franco-québécois représentent un tissu unique au sein de la francophonie et favorisent en cela l'éclosion d'une coopération multilatérale élargie.

La nature privilégiée des relations avec la France ainsi que l'importance de la coopération franco-québécoise ont vite fait apparaître que la francophonie naissante ne saurait se développer sans la participation effective et complémentaire de ces deux partenaires que contituent la France et le Québec. Sur ce point, l'appui de la France au Québec s'est avéré indéfectible.

Le Québec s'est tourné également vers d'autres pays européens. Que ce soit en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse, le gouvernement du Québec a développé des mécanismes de coopération et a favorisé, entre Québécois et francophones d'Europe, des échanges qui, au cours des années, ont pris une importance grandissante. Avec la Communauté française de Belgique et la Région wallonne en particulier, les relations se sont accrues de manière sensible et constituent l'un des sujets importants de la politique internationale du Québec. Les gouvernements ont depuis plusieurs années convenu de la nécessité de réunions régulières au moyen de divers mécanismes permanents de coopération, de façon à s'assurer que la volonté politique commune et la permanence des intérêts partagés soient constamment traduits dans les propositions d'échanges.

L'accession de nouveaux pays à l'indépendance dès 1960 a créé une situation nouvelle en Afrique. Les responsables de ces nouveaux pays eurent tôt fait de chercher la coopération internationale pour répondre aux nouveaux défis qu'ils devaient relever. Plusieurs se tournèrent vers le Canada et notamment vers le Québec. C'est ainsi que naquit un important programme d'enseignement qui se traduisit, certaines années, par l'envoi de plus de 400 professeurs dans divers pays de l'Afrique francophone.

Ainsi, la coopération institutionnelle et universitaire a crû graduellement au fil des années. Que ce soit dans le secteur des transports et des communications ou en matière d'urbanisme, de foresterie, de pêche et d'agriculture, de recherches scientifique et médicale, le Québec a élaboré divers projets d'échanges et de coopération qui ont connu de remarquables succès en Afrique. Soutenues par les programmes de financement international, tels ceux de la Banque mondiale, ou par l'Agence canadienne de développement international, les organisations non gouvernementales, les universités et les entreprises du Québec ont accru progressivement leur présence en Afrique francophone et ont fait du Québec un partenaire dont la taille, dans certains de ces pays, est aujourd'hui imposante.

L'engagement du Québec dans l'enseignement, la formation et les échanges de professeurs et la signature d'ententes de réciprocité en matière de droits de scolarité et de bourses d'excellence ont de plus représenté un volet constant de la coopération du Québec avec l'Afrique, en particulier parce qu'elle représente un investissement dans l'éducation et la jeunesse.

Dans les Caraïbes, le Québec s'est également engagé. Que ce soit en matière d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'éducation ou de signature d'ententes sur les droits de scolarité, le Québec a indiqué sa volonté d'appuyer le développement de coopération et d'échanges avec les pays de cette région du monde.

La francophonie est une dimension fondamentale de la politique du Québec, car celui-ci doit assurer au sein du continent nord-américain sa croissance et son développement démographique, économique et culturel en français. Une large partie de la francophonie internationale tire aujourd'hui sa vitalité de relations bilatérales fructueuses entre les États. Si le Québec a marqué de façon nette son engagement dans le multilatéralisme francophone, il n'en demeure pas moins résolument attaché au maintien et à l'accroissement de ses relations bilatérales de toute nature avec les pays de la francophonie.

# *Conclusion*

En accueillant les chefs d'État et de gouvernement des pays ayant en commun l'usage du français en septembre 1987, le Québec, grâce à un accord avec le gouvernement fédéral, voyait consacré son rôle de partenaire à part entière dans la francophonie internationale.

Première conférence diplomatique d'une telle envergure à se tenir sur son territoire, le sommet de Québec apparaîtra peut-être comme un tournant dans le développement de la francophonie.

Depuis plus de vingt-cinq ans, d'éminentes personnalités appelaient de leurs voeux une telle réunion qui, loin d'être l'expression d'une vaine nostalgie, s'est tournée résolument vers les enjeux d'avenir. Le nombre de participants, la portée des résolutions qui veulent exprimer une nouvelle solidarité entre eux, le lancement de grands programmes qui permettront de relever ensemble les défis communs, les moyens consacrés à cette entreprise témoignent d'un souci d'asseoir la francophonie sur des fondements solides et durables.

Aboutissement des efforts méritoires de protagonistes qui entrevoyaient déjà que les relations internationales ne pouvaient continuer à se définir uniquement autour des idéologies ou des rapports de force, le sommet francophone constitue le point de départ d'un processus qui pourrait fournir l'exemple d'un nouveau type de rapports entre les peuples.

Le sommet de Québec a pris plusieurs décisions concrètes très importantes. La mise en oeuvre de ces décisions qui engagent quarante partenaires représente une tâche considérable. Le Comité international du suivi s'est mis à la tâche pour rassembler les financements promis, organiser la répartition des responsabilités et mettre en route la réalisation des programmes. Le comité consultatif conjoint mis sur pied permet à l'Agence de coopération culturelle et technique de jouer un rôle de premier plan en attendant que le sommet de Dakar puisse revoir l'ensemble des institutions francophones.

Le Québec, par l'entremise du ministère des Relations internationales, a entrepris de jouer son rôle de partenaire. Outre le versement d'une importante contribution financière, il a constitué des comités consultatifs pour susciter les diverses collaborations nécessaires pour la réalisation des projets, il a lancé l'étude des modalités d'application que pourrait prendre la proposition du Premier ministre, M. Robert Bourassa, sur la dette, il s'associe activement à tous les projets auxquels il a déclaré accorder une priorité à l'occasion du sommet.

Mettre en place une télévision francophone ou un réseau radiophonique ouverts aux productions de tous et diffusés dans tous nos pays, créer un véritable marché commun des biens culturels, créer un espace informatique francophone autour de banques de données et par la production de logiciels, mettre en place des équipes de développement technologique formées de représentants d'institutions de plusieurs pays, créer un Institut de l'énergie ouvert et utile à tous, voilà quelques-uns des paris formidables à la mesure des enjeux en cause. Il est évident que la stratégie de développement de la francophonie qui repose sur la mise en place de véritables réseaux ne pourra être réalisée d'ici le sommet de Dakar: c'est une entreprise de longue haleine qui vient d'être engagée. Pour réussir, elle nécessitera le concours non seulement des gouvernements mais de toutes nos institutions qui ont un intérêt vital à la réussite du dessein francophone.

Déjà en 1961, le gouvernement du Québec avait accordé son appui au projet francophone. Il n'a cessé depuis lors d'y apporter son concours empressé. À l'occasion du sommet de Québec, il a réaffirmé solennellement, par la voix de son Premier ministre, qu'il est résolu à assumer pleinement ses responsabilités de partenaire à part entière dans cette entreprise d'avenir qu'est la francophonie.

En situant dans un contexte plus large la participation du Québec au sommet, en rappelant ses contributions et en énumérant les décisions prises, le présent rapport vise à fournir à tous ceux qu'intéresse l'avenir, l'information pertinente sur un événement aussi important en même temps qu'un motif supplémentaire à apporter leur collaboration à l'édification de la francophonie internationale.

## *Photographies*

**Louise Bilodeau**: page 142 (en bas)

**Jean-Yves Bruel**: page VII

**Conseil de développement du loisir scientifique**: page 143 (en bas)

**Marc Lajoie**: pages XII, 88, 92, 117, 118

**Daniel Lessard**: page couverture et pages 90, 91, 116

**Jean-Bernard Porée**: pages 40, 43, 48, 66

**Réal Tremblay**: pages 143 (en haut)

**René Trudel**: pages XVI, 142 (en haut)

**Bernard Vallée**: page VIII

Achevé d'imprimer
en juin 1988
sur les presses de
l'Imprimerie l'Éclaireur
à Beauceville

Composition typographique: Mono-Lino Inc.

Séparation de couleur: Lithochrome

« Nous continuerons
ensemble
à œuvrer
pour
la
suite du monde»

Gouvernement du Québec
Ministère des
Relations internationales

9 782551 002391